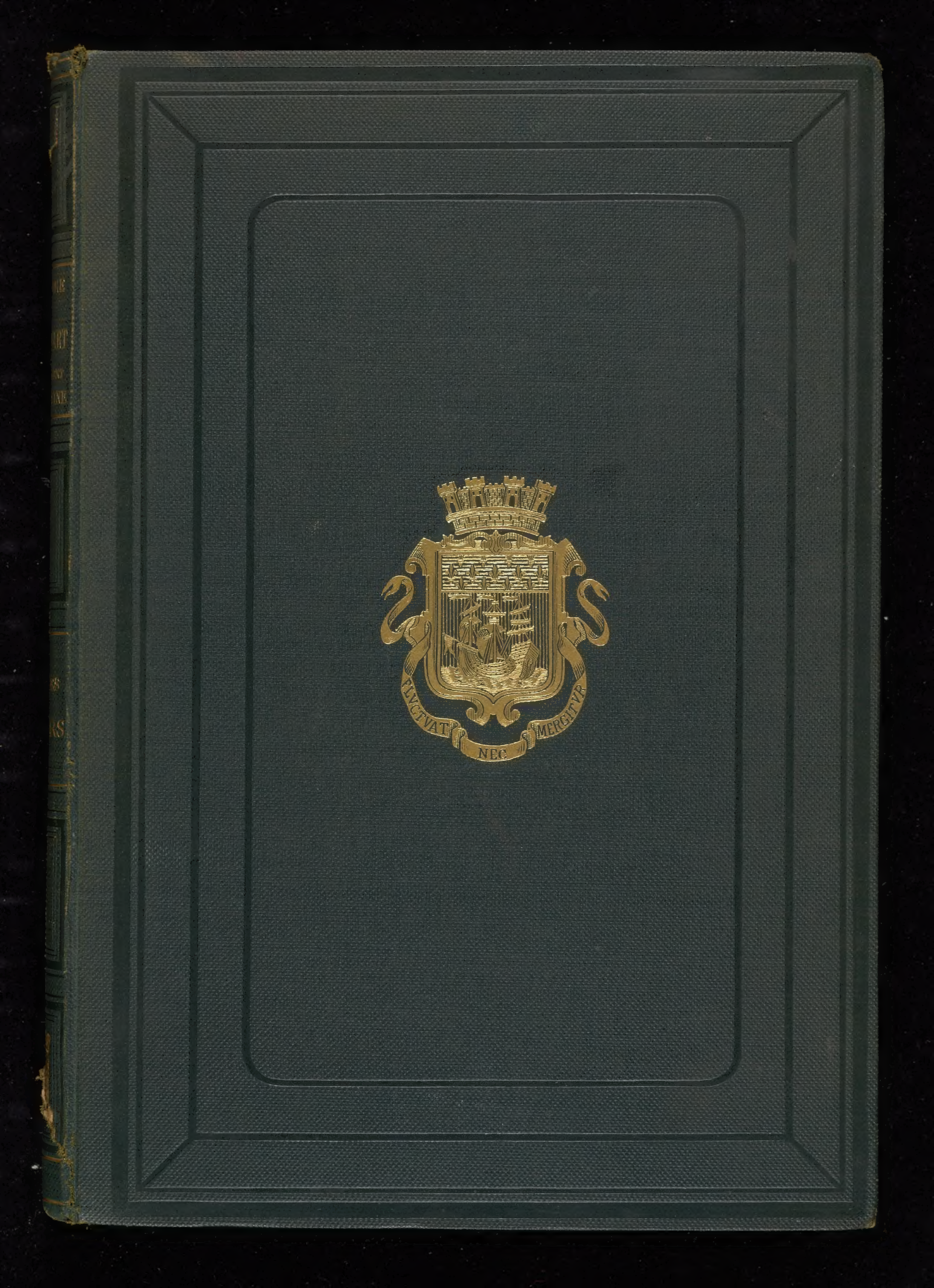

FLVCTVAT
NEC
MERGITVR

INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

ŒUVRES D'ART

DÉCORANT LES ÉDIFICES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DIRECTION DES TRAVAUX

INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

ŒUVRES D'ART

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DRESSÉ PAR LE SERVICE DES BEAUX-ARTS

TOME TROISIÈME

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX DANS PARIS

ET HORS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE



PARIS

IMPRIMERIE CHAIX

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

SOCIÉTÉ ANONYME

Rue Bergère, 20, près du boulevard Montmartre

1883

PRÉFECTURE DE LA SEINE

MM.

L. OUSTRY, C ❋, I ✪, Préfet du département de la Seine, Membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts ;

J.-G. VERGNIAUD, O ❋, A ✪, Secrétaire général ;

ALPHAND, G O ❋, I ✪, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux de Paris.

NOTA. — Ce volume termine, quant à présent, la partie de l'Inventaire relative aux œuvres d'art et aux richesses artistiques du département de la Seine.

L'installation prochaine du Groupe allégorique de la défense de Paris, au rond-point de Courbevoie, celle de la statue de Bernard-Palissy, à Boulogne-sur-Seine, ainsi que la décoration de la Mairie de Saint-Maur-les-Fossés, actuellement au concours, feront sans doute, avec les travaux qui pourront être ultérieurement exécutés pour le compte du Département, l'objet d'une publication complémentaire ; mais, faute d'éléments en nombre suffisant, il ne saurait être songé à cette publication avant plusieurs années.

Le présent volume, dressé par les soins du service des Beaux-Arts, a été revu, au point de vue architectural, par M. MONNIER, architecte, commissaire voyer-adjoint de la Ville de Paris.

L'Inspecteur en chef des Beaux-Arts et des Travaux Historiques,

ARMAND RENAUD.

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX

INVENTAIRE GÉNÉRAL

DES

ŒUVRES D'ART

DÉCORANT LES

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX

PALAIS DE JUSTICE

PALAIS DE JUSTICE

NOTICE

ÉPOQUE PRÉCÉDANT SAINT-LOUIS

L'emplacement actuel du Palais de Justice, et plus anciennement du *Palais*, aurait été, d'après l'abbé Lebœuf et Bonamy, occupé par les bâtiments servant de résidence, sous l'empire romain, au gouvernement de la province dont Lutèce était la principale cité.

Des ruines considérables de ce vaste Palais furent découvertes, en 1847, au midi de la Sainte Chapelle. Des colonnes, de nombreuses sculptures, des panneaux peints dans le goût de Pompéi formaient la décoration de cet édifice. M. Albert Lenoir a donné avec soin, dans la *Statistique monumentale de Paris*, les dessins de fragments importants de cet ancien monument.

Les monnaies de bronze trouvées dans ces fouilles permettent d'attribuer les constructions dont il s'agit à Constance, père de Constantin (292-306).

Après la chute de l'empire romain, la royauté franque essaya de continuer en Gaule l'autorité impériale; les rois de la première race habitèrent le palais de la cité, non à demeure fixe, mais pour se reposer de la chasse ou de la guerre.

Les Carlovingiens ne paraissent pas avoir habité le Palais; aucun document du moins ne l'établit; toutefois, plusieurs arches d'un pont, construit par Charles le Chauve, ont été retrouvées au-dessous du Châtelet. Ce pont devait correspondre à l'entrée principale du Palais, placée vraisemblablement près de la porte de la Conciergerie, ou peut-être entre les deux tours qui lui servaient de défense.

Lorsque les Normands, étendant leurs incursions, atteignirent Paris, Eudes, comte de France, construisit un château et un donjon afin de mettre la cité à l'abri de leurs pillages. Les substructions d'une partie de la façade de cette résidence, du côté de la pointe de l'île, ont été mises au jour à l'époque de la démolition de la cour de Harlay. Quant au donjon, appelé *tour de Montgommery* après la captivité du meurtrier involontaire de Henri II, il fut démoli en 1778; on en a retrouvé les fondations au-dessous de la cour de la Conciergerie des femmes.

Sous les Capétiens, le Palais fut la résidence ordinaire du souverain; les premiers rois de cette race y firent peu ou point de travaux, et se contentèrent des anciens corps de logis. L'époque des agrandissements importants et des grands embellis-

sements du Palais commence avec Philippe Auguste, et se continue avec saint Louis et Philippe le Bel. Une grande partie des constructions élevées par ces princes subsiste d'ailleurs et sera l'objet de descriptions au cours de ce travail.

Philippe le Bel éleva les corps de logis nécessaires aux sessions du Parlement.

Charles V cessa d'habiter le Palais qui resta le domaine exclusif de la Justice. A partir du règne de ce prince, les rois ne se montrèrent plus au Palais qu'à de rares intervalles et seulement pour tenir leurs lits de justice ou pour les réceptions des souverains étrangers. La *Grand'Salle,* par ses immenses proportions, se prêtait merveilleusement à ces solennités ainsi qu'aux festins d'apparat.

Le Palais de Justice occupe aujourd'hui un polygone irrégulier, limité à l'est par le boulevard du Palais, au nord par le quai de l'Horloge, à l'ouest par la rue de Harlay, au sud par le quai des Orfèvres et la rue de la Sainte-Chapelle.

Il comprend deux grandes divisions principales : au rez-de-chaussée, les services des différents dépôts de prévenus ou accusés et le tribunel de simple police; au premier étage et aux étages supérieurs, les services des tribunaux : Tribunal de 1re instance, Cour d'appel et Cour de cassation.

Le premier étage, le plus important au point de vue décoratif, a deux grandes artères de circulation allant du boulevard du Palais à la rue de Harlay, la *galerie des Prisonniers* et la *galerie de la Sainte-Chapelle.* Ces deux galeries divisent le Palais en trois parties principales :

1° Du quai de l'Horloge à la galerie des Prisonniers, nous trouvons la *salle des Pas-Perdus,* le *Tribunal civil* et la *cour de la Conciergerie,* la *galerie saint Louis* et la *Cour de cassation;*

2° De la galerie des Prisonniers à la galerie de la Sainte-Chapelle, la *cour du mai,* la *Cour d'appel,* la *cour saint Martin,* la *cour du préau,* les deux *salles des assises* et les services annexes, enfin le *vestibule de Harlay* précédé de son perron monumental;

3° De la galerie de la Sainte-Chapelle au quai et à la rue de la Sainte-Chapelle, nous avons le *Parquet du Procureur de la République,* les *Chambres de la police correctionnelle,* le *Parquet du Procureur général,* et enfin la *Sainte-Chapelle.* Le reste n'est pas encore terminé et n'a pas encore reçu de destination bien arrêtée.

SALLE DES PAS-PERDUS

La *salle des Pas-Perdus* occupe exactement l'emplacement de l'ancienne *Grand'Salle* du Palais, construite sous Philippe le Bel, par Enguerrand de Marigny, comte de Longueville, et qui s'étendait depuis la rue Saint-Barthélemy jusqu'à la cour de la Conciergerie. Elle n'avait pas moins, affirme Guillebert de Metz, de « *six vingt pieds* »

de longueur sur cinquante de large. Ce qu'on y admirait, disent les chroniques du temps, « *c'était les deux berceaux de charpente à poutres et montants dorés se détachant sur le fond azur du lambris et s'appuyant d'une part aux murs latéraux, d'autre part aux huit pilliers qui partageaient la Grand'Salle en deux.* »

Corrozet « édition de 1585 », décrit aussi avec beaucoup de détails la série des statues des rois de France, appuyées à chacun de ces piliers et commençant à Pharamond pour finir à Louis XII. Là était la fameuse table de marbre qui « *point ne se bougeait* » et sur laquelle se donnaient les festins royaux. Elle servait aussi de tribunal à trois juridictions, dont une, celle des Eaux et Forêts, prit le nom de juridiction de la *Table de marbre*. Aux jours de réjouissances publiques, c'était aussi sur cette table que se dressait le théâtre où les clercs de la basoche jouaient leurs soties ou leurs mystères.

La *Grand'Salle*, qui faisait l'admiration des visiteurs étrangers et l'orgueil du peuple parisien, fut détruite le 7 mars 1618 par un incendie dont les causes sont restées inconnues. On dut procéder à sa reconstruction; Salomon DE BROSSE[1], chargé des travaux, les mena avec une étonnante rapidité, car ils étaient terminés en 1620. La salle actuelle reproduit les dispositions essentielles de la salle de Salomon DE BROSSE.

Aujourd'hui la *Grand'Salle* n'est plus que la *salle des Pas-Perdus*. Elle comprend deux grandes nefs plein-cintre juxtaposées dont les berceaux s'appuient d'une part aux murs latéraux et, d'autre part, à une arcature plein-cintre qui divise la salle en deux parties égales.

Les deux nefs sont éclairées aux extrémités par des demi-roses garnies de meneaux rayonnants et par des œils-de-bœuf faisant pénétration dans les voûtes.

Décorée d'une grande ordonnance dorique à arcades, la salle des Pas-Perdus présente neuf travées dans le sens de la longueur et quatre dans la largeur. Les travées sont séparées par des piliers composés chacun d'un pilastre dorique très saillant, flanqué de deux contre-pilastres de même ordre, mais moins accusés et enfin des piedroits sur lesquels reposent les archivoltes des arcs dont on a déjà parlé. Cet ordre est couronné par un entablement avec triglyphes et denticules qui contourne, au-dessus de l'arcature, chacune des deux nefs en se profilant au droit des pilastres et reçoit les sommiers des voûtes supérieures. Les berceaux sont décorés d'arcs doubleaux correspondant aux points d'appui et de compartiments peu accusés et entaillés dans la masse.

Les arcatures des murs latéraux sont aveugles et renferment alternativement, soit des tableaux saillants soutenus sur des mufles de lion et couronnés de frontons, soit des portes accusées par de puissants chambranles à crossettes surmontés d'un entablement et d'un fronton et épaulés latéralement de pilastres doriques. Ces portes, au nombre de neuf, donnent accès dans différentes chambres ou ser-

[1] BROSSE OU DE BROSSE (Salomon), né à Verneuil-sur-Oise. — Ingénieur et architecte des bâtiments royaux. — Mort en 1626.

vices; nous les désignerons par les inscriptions placées dans la frise et en commençant par la droite :

5e *Chambre, Chambres civiles :* cette porte est placée à droite d'un escalier monumental en pierre à double révolution, avec balustrades en pierres découpées à jour; — *Chambre des Référés, 1re Chambre* (ancienne *Grand'Chambre*); *7e Chambre, Chambre des criées, Escalier du greffe des criées, Chambre des avoués.*

En avant de la *salle des Pas-Perdus*, du côté du boulevard du Palais, une petite galerie, ouverte sur la salle par les quatre arcades déjà mentionnées, accuse un escalier droit en pierre qui conduit au boulevard. Quatre fenêtres plein-cintre, correspondant aux arcades de la galerie, s'ouvrent sur le boulevard du Palais et éclairent la *Grand'Salle.*

On accède encore à la *salle des Pas-Perdus* par la porte placée dans l'axe de la *galerie marchande*; cette porte est surmontée d'un arc surbaissé dont les sommiers reposent sur deux colonnes doriques cannelées. Au-dessus de l'archivolte, les tympans sont décorés des figures de Lecomte, *le Commerce* et *la Vigilance*, qui accompagnent une clef, décorée elle-même d'un faisceau de licteur et d'un bouclier sur lequel se détachent la balance et les tables de la loi. Ces sculptures, détruites par l'incendie de 1871, ont été restituées par M. Schœnewerk, en 1877.

La porte de la *Chambre des référés* est couronnée par un fronton interrompu, sur les rampants duquel s'appuient deux figures d'enfants, de M. Mathurin Moreau. Ces deux figures soutiennent un cadran d'horloge.

Deux monuments ont été élevés dans la *salle des Pas-Perdus* pour perpétuer le souvenir du magistrat Malesherbes et de l'avocat Berryer.

Le monument de Malesherbes. érigé en 1821, sur les dessins d'H. Lebas [1], comprend, comme motif central, la statue en marbre blanc de ce magistrat. Cette statue est élevée sur un haut soubassement, décoré d'un bas-relief en marbre dans lequel Cortot a figuré la présentation à Louis XVI des avocats de Sèze et Tronchet, chargés de le défendre à la barre de la Convention. Deux autres piédestaux, placés de chaque côté du motif central, portent deux figures en marbre symbolisant la *France* et la *Fidélité*, par Bosio.

La statue de Malesherbes est de Dumont (Jacques-Edme); elle se détache sur le fond d'une niche plein-cintre, encadrée par deux colonnes ioniques surmontées d'un fronton triangulaire.

Le soubassement de ce monument porte l'inscription suivante, composée par Louis XVIII.

STRENUE SEMPER FIDELIS REGI
SUO IN SOLIO VERITATEM PRÆSIDIUM
IN CARCERE ATTULIT.

Le second monument est dû au ciseau de M. Chapu et comprend la statue de Berryer, en marbre blanc. L'artiste a représenté Berryer prononçant un de ses élo-

---

[1] Lebas (Louis-Hippolyte), né à Paris en 1782; — élève de Vaudoyer, de Percier et de Fontaine; — 2e grand prix de Rome, 1806; — ✻, 1836; — O ✻, 1847. — Mort en 1867.

quents plaidoyers. Debout, drapé dans sa robe d'avocat, la main gauche appuyée sur la barre, l'illustre avocat se frappe la poitrine, dans un grand geste oratoire. Cette statue repose sur un haut piédestal accompagné de deux figures de jeunes femmes assises et symbolisant la *Fidélité* et l'*Éloquence*. La première tient l'écusson royal, la seconde tient un rouleau de papyrus et pose le pied sur une tortue.

Ces différentes figures se détachent d'un motif architectural, composé de deux pilastres doriques supportant un fronton interrompu par un dé correspondant à une urne funéraire, de laquelle s'échappe une guirlande de fleurs. Sur la frise est gravée la devise de Berryer: FORUM ET JUS.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

TRIBUNAL CIVIL

Le Tribunal de première instance et les services annexes sont desservis par la *salle des Pas-Perdus*, et occupent la partie du Palais limitée par le quai de l'Horloge, la galerie des Prisonniers, le boulevard du Palais et la cour du préau de la Conciergerie. Il comprend les sept *Chambres civiles* et la *Chambre des référés*, la *Chambre des criées* et la *Chambre des avoués*.

Six de ces Chambres sont groupées autour d'une cour vitrée qu'on pourrait assimiler à l'*atrium* antique et auquel on accède par la porte placée au-dessous du grand escalier de pierre en saillie dans la *salle des Pas-Perdus*. Cet atrium, de forme rectangulaire, offre cinq travées dans le sens de la longueur et trois dans le sens de la largeur; il est placé au-dessus des *cuisines* dites *de Saint-Louis* et comprend deux étages importants: l'étage correspondant au sol de la salle des Pas-Perdus, et un premier étage desservi par une passerelle aboutissant par quelques marches au palier supérieur du grand escalier en pierre dont il est parlé ci-dessus.

Au rez-de-chaussée, les travées sont séparées par des pilastres doriques couronnés d'un entablement interrompu, dont la frise est décorée de triglyphes. La corniche est surmontée d'une balustrade en pierre découpée fermant les intervalles laissés libres entre les piédestaux qui portent des colonnes d'ordre ionique. Au premier étage, les colonnes qui occupent les grands côtés de l'atrium sont libres et accusent deux portiques; celles des petits côtés sont engagées dans les murs latéraux. Cet ordre ionique est couronné par un entablement complet. La corniche repose sur des consoles qui interrompent la frise et se termine par un

chéneau en fonte ornée présentant des antéfixes en fer décorées d'un mufle de lion, et sur lesquelles s'appuient les fermettes en fer du toit vitré.

Au niveau de la *salle des Pas-Perdus*, l'atrium est précédé d'un vestibule, sur lequel s'ouvre la *salle des Avocats* et la *Bibliothèque;* le côté opposé est ouvert en portique et précède la sixième Chambre. Cette galerie dessert la cinquième Chambre et la salle des référés, qui occupent les deux autres côtés de la cour, et se prolonge parallèlement au quai jusqu'à la première et la septième Chambre.

La porte au-dessous de l'escalier en pierre est surmontée d'une plaque commémorative sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

L'AN 1853
SOUS LE RÈGNE DE NAPOLÉON III
EMPEREUR DES FRANÇAIS
CE BATIMENT FUT RECONSTRUIT
M. HAUSSMANN ÉTANT PRÉFET
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

La porte qui correspond au palier supérieur et qui donne accès au premier étage, est également surmontée d'une inscription dont voici le texte :

DANS CE BATIMENT
SOUS LE RÈGNE DE NAPOLÉON III
EMPEREUR DES FRANÇAIS
L'AN 1853
LE TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE FUT INAUGURÉ
M. DE BELLEYME ÉTANT PRÉSIDENT

Les deux portiques, dont nous avons parlé, et la passerelle qui les réunit, desservent, à cet étage, la quatrième, la troisième et la deuxième Chambre. Dans le portique d'arrivée de l'escalier, la partie du mur opposée à la colonnade est décorée de huit gaînes dont six servent de piédestaux aux bustes en pierre d'anciens présidents du Tribunal civil.

Ce sont les bustes des présidents *Berthereau, Try* et *Moreau*, et des Lieutenants Civils *Lecamus, d'Argouges de Fleury* et *Angran d'Alleray*. Les deux gaînes extrêmes n'ont pas encore leurs bustes.

La décoration, très simple d'ailleurs, des Chambres placées autour de l'atrium est à peu près identique, il suffira donc de donner la description de l'une d'elles ; nous décrirons la seconde Chambre.

La salle d'audience de la deuxième Chambre est éclairée par trois fenêtres interrompant un lambris en chêne qui forme soubassement tout autour. Ce lambris, dans lequel s'ouvrent également les portes de service, se compose d'une suite de panneaux séparés par des petits pilastres composites dont la base s'appuie sur une cimaise et dont le chapiteau porte une légère corniche. Au droit du prétoire le soubassement est surhaussé, et le siège du président est accusé par un panneau décoré d'attributs sculptés, encadré de deux colonnettes composites et couronné par un fronton circulaire.

Un papier de tenture tapisse la muraille au-dessus du lambris et s'arrête sur une grosse torsade de feuillages dorés. La corniche de couronnement, décorée de canaux interrompus par des feuilles d'acanthe formant console, supporte un plafond à compartiments encadrés d'oves et de rais de cœur. Ce plafond présente, aux angles, quatre grands motifs décoratifs composés chacun d'un bouclier sur lequel se détachent les attributs de la justice, et de deux cornes d'abondance. Dans les autres salles, ce motif est quelquefois remplacé par un flambeau tenu par deux Génies se terminant en rinceaux.

Ces plafonds sont blancs, et les moulures ou les motifs qui les décorent sont rehaussés d'or.

Un tableau représentant le Christ en croix est placé sur la muraille au-dessus du tribunal, et, sur les faces latérales, deux motifs sculptés sur chêne accompagnent, d'un côté le buste de la République, de l'autre un cadran d'horloge. Chacun de ces motifs se compose d'un médaillon ovale ou circulaire placé au milieu d'un double cadre rectangulaire à crossettes, appuyé sur une console et couronné par un fronton circulaire sur le tympan duquel se détachent, entremêlées de branches de chêne et de laurier, les initiales R. F.

Les dépendances de chacune de ces Chambres comprennent une salle des délibérations et un cabinet pour le président. Ces pièces ne comportent aucune description.

PREMIÈRE CHAMBRE DU TRIBUNAL CIVIL

(*Ancienne Grand'Chambre.*)

La *première Chambre* du Tribunal civil occupe l'emplacement de la Chambre des « *pletz* ». Cette salle, située entre les deux tours jumelles, était celle que Joinville appelait *Chambre des pletz de l'intérieur*, pour l'opposer aux *pletz de la porte.* La *Chambre des pletz*, qu'on appela plus tard *Grand'Chambre*, servait au contraire aux grandes causes dans lesquelles se trouvaient appelés les comtes, les barons et les évêques.

En 1464, cette chambre était dans un tel état de délabrement et de ruines qu'on dut défendre d'y plaider et, dit le continuateur de Monstrelet, « *ne plaida-t-on plus dans cette chambre jusqu'à temps qu'elle fut bien refaite et rasseurée* ». Louis XII en entreprit la restauration ou, pour mieux dire, la reconstruction ; il la fit si splendide qu'on ne l'appela plus que la *Chambre dorée.* Les murs étaient tendus de velours bleu brodé de fleurs de lis d'or avec frange d'or massif. Duchesne parle de la voûte « *lambrissée de culs-de-lampe et vermillonnée avec un artifice singulier* » ;

il parle aussi « *de la devise du porc-épic, qui était celle du roi, sculptée sur bois* ».

Corrozet (édition de 1585) complète cette description et dit qu'on avait placé « *au chef, un riche tableau avec sentence de l'écriture sur le crucifix* ». Cette peinture est celle que M. de Guilhermy attribue à Van-Eyck, de Bruges.

La décoration de la *Grand'Chambre* était due à Fra Giovanni-Giocondo [1] que Louis XII avait ramené de l'Italie. Les boiseries et le plafond avaient été exécutés par le maître des œuvres de menuiserie du Hansy.

Le plafond était composé d'une suite de petites voûtes d'arête formant quatre travées dans le sens de la largeur et portées sur les murs latéraux par des consoles et, au milieu, par des poinçons ou clefs pendantes correspondant à la rencontre des poutres et terminées par des culs-de-lampe.

Le Tribunal de cassation, créé en 1791, s'établit dans l'ancienne *Grand'Chambre* jusqu'au 10 mars 1793, époque où le Tribunal révolutionnaire prit à son tour possession de cette salle et en changea le nom en celui de *salle de l'Égalité*.

Réintégré dans son ancien local, le 23 juin 1795, le Tribunal de cassation ne devait plus le quitter qu'en 1871. La *Grand'Chambre* fut détruite de fond en comble par l'incendie de 1871, et son emplacement a servi à l'agrandissement du Tribunal de première instance. En reconstruisant cette Chambre, pour y installer la première Chambre du tribunal civil, MM. Duc [2] et Daumet [3] ont reproduit la décoration de l'ancienne salle. Une suite de petits arcs plein-cintres reposant sur un bandeau interrompu par de légères consoles occupent la partie supérieure des murs et rappellent les petites voûtes d'arête de la salle de Louis XII. Le plafond est divisé en compartiments carrés par des poutres apparentes, et les culs-de-lampe placés aux intersections correspondent aux clefs pendantes de la disposition ancienne. Une poutre maîtresse partage le plafond en deux parties dans le sens de la longueur, et deux poutres transversales forment avec la première six grands compartiments divisés à leur tour en quatre parties carrées par de petits arcs très surbaissés qui s'appuient sur un cul-de-lampe central et sur les grosses poutres. Les petits caissons qui décorent ce plafond se détachent sur un fond bleu ; les encadrements sont formés par des nervures rehaussées d'or, et sur les fonds courent des arabesques dorées.

Les tympans des arcs plein-cintre supérieurs sont décorés de motifs peints, au centre desquels se détachent, accompagnés de centaures et de sirènes, des écussons représentant alternativement les armes de France et le porc-épic, emblème de Louis XII.

La *première Chambre* est éclairée par trois grandes fenêtres sur la cour de la maison de justice (Conciergerie). Un lambris en chêne, interrompu par les fenêtres et composé d'une suite de panneaux séparés par des balustres composites, forme soubasse-

[1] Giocondo (Fra Giovanni), religieux dominicain, architecte et littérateur, né à Vérone (Italie), vers 1445. — Mort en 1525.

[2] Duc (Joseph-Louis), architecte, né à Paris en 1802 ; — élève de Châtillon ; — 1er grand prix, 1825 ; — ✻, 1840 ; O ✻, 1862 ; — membre de l'Institut, 1866 ; — C ✻, 1870. — Mort en 1879.

[3] Daumet (Pierre-Jérôme-Honoré), architecte, né à Paris ; — élève de Blouet et Gilbert ; — 1er gd prix de Rome, 1855 ; — ✻, 1865 ; — méd. 3e cl., 1867 (E. U.) ; méd. 3e cl., 1878 (E. U.).

ment tout autour de la salle. Les balustres reposent sur une cimaise saillante et portent un petit entablement dont la frise est décorée d'entrelacs. Au droit du prétoire, ce soubassement est plus élevé, l'entablement est ressautant et surmonté, au-dessus des panneaux, de frontons triangulaires terminés par des fleurons ; les balustres sont remplacés par des pilastres composites appuyés sur des consoles interrompant la cimaise. Derrière le prétoire, deux portes donnent accès à la Chambre du Conseil. Elles sont surmontées de larges frises décoratives sculptées sur bois ; chacune d'elles se compose d'un camée au milieu d'un médaillon circulaire tenu par deux génies et accompagné de deux cornes d'abondance.

Au-dessus du lambris et jusqu'au bandeau supérieur, la muraille est tapissée par une toile fond bleu semée de fleurons d'or de forme archaïque et encadrée d'une large bordure chamois sur laquelle courent des chimères et des rinceaux.

Deux appliques, très riches, accrochées aux murs latéraux, servent de fond à un cadran d'horloge et au buste de la République. L'horloge comprend un cadran encadré de deux petits pilastres renaissance, accostés de deux gaînes à tête de femme supportant un petit entablement décoré de rinceaux et un fronton circulaire terminé par un acrotère surmonté de trois vases enflammés. Le tympan de ce petit fronton est occupé par une coquille. Ce petit ensemble repose sur un stylobate qui, lui-même, se termine par un amortissement composé d'une tête de chérubin accompagnée de feuilles d'acanthe et de deux culs-de-lampe au-dessous des pilastres.

Le motif du buste de la République est à peu près semblable ; le tympan est occupé par les initiales R. F., entrelacées de branches de chêne et de laurier. Ces deux motifs sont entièrement dorés.

Le tableau en trois compartiments, attribué à VAN-EICK de Bruges, autrefois placé dans la *première Chambre*, décore maintenant la première Chambre de la Cour d'Appel.

La *Chambre du Conseil* de la *première Chambre* est située directement en prolongement de la salle et se trouve éclairée sur le quai par la grande fenêtre ogivale placée entre les tours jumelles ; deux meneaux à colonnettes occupent la partie rectangulaire de la baie, et le tympan de l'ogive supérieure est occupé par trois arcs ogives plus petits et deux roses à quatre lobes. La salle est entourée d'un grand soubassement en chêne poli, composé de panneaux séparés par des pilastres renaissance et couronné par une frise décorée de godrons et d'entrelacs sculptés. Les deux portes de la première Chambre sont accusées par des chambranles en chêne formés de deux pilastres superposés et terminés par deux consoles décorées de godrons qui supportent une frise et un fronton triangulaire.

Sur la frise se détache un motif décoratif composé de deux génies à cheval sur des cornes d'abondance enroulées de rinceaux accompagnant une couronne de chêne, au milieu de laquelle le mot JUS est sculpté sur un petit écusson.

Le fronton est terminé par un acrotère et par trois vases enflammés.

Au milieu de l'espace laissé libre entre les deux portes, une crédence en chêne interrompt le soubassement. Ce meuble, dont les différents rayons sont portés sur des balustres et des consoles, est couronné par une grande frise décorée d'un courant de rinceaux sculptés.

Le soubassement en chêne est, en retour, interrompu par une cheminée monumen-

tale en pierre à deux corps superposés. Deux pilastres encadrent des carreaux en terre cuite incrustée de dessins blancs et limitent le corps inférieur. Le corps supérieur forme une large frise de couronnement décorée de panneaux de marbre et d'une plaque de cuivre sur laquelle on a gravé une balance avec le mot LEX.

Au-dessus du lambris, les murs sont tendus d'une tapisserie renaissance, composée de génies, de chimères et d'oiseaux jouant au milieu d'un entrelacement de rinceaux et de guirlandes de fleurs ou de fruits.

Une grande frise peinte, interrompue par les corbeaux qui reçoivent les poutres apparentes du plafond, borde la partie supérieure de la tenture et se compose d'une suite de motifs séparés par des flambeaux et ressortant sur un fond bleu.

Ces motifs comprennent des écussons tenus par deux chimères enroulées de rinceaux et sur lesquels on lit alternativement les mots LEX et JUS.

Le plafond, peint en couleur chêne, est divisé en trois parties par deux poutres maîtresses portant, comme nous l'avons dit, sur des corbeaux. Ces supports sont amortis par des culs-de-lampe décorés de feuilles d'acanthe, retenant un écusson peint en bleu avec la balance détachée en blanc.

Chacune des grandes divisions du plafond est elle-même divisée en six caissons, desquels s'échappent des rosaces ou des culs-de-lampe. Les moulures et autres ornements sont rehaussés de filets dorés.

De la Chambre du Conseil, on pénètre dans le cabinet du président du Tribunal de première instance, grande pièce très simple, éclairée par deux fenêtres situées à côté de la tour de César.

Le plafond, à compartiments et à caissons fleuronnés, repose sur une corniche décorée de godrons. Sur les murs de cette salle sont placés cinq tableaux-portraits d'anciens présidents du tribunal: MM. Berthereau (an VIII-1811), de Try (1811-1821), Moreau (1821-1829), de Belleyme (1829-1856) et Benoist-Champy.

A la suite de la *première Chambre* et éclairées par la cour du préau de la Conciergerie, nous trouvons la *septième Chambre* et, en retour, la *Chambre des criées*, dans lesquelles il n'y a rien à relater.

La *Chambre des avoués*, placée dans le prolongement de la *galerie des Prisonniers*, au-dessus de l'escalier conduisant au boulevard du Palais avec porte d'entrée sur la *salle des Pas-Perdus*, comprend deux salles de réunion et une bibliothèque. Ces différentes salles sont très simples et ne comportent pas de description.

On remarque dans la salle du Conseil de la *Chambre des avoués*, les portraits de MM. Glandaz, Masson, de Belleyme (1837-1839), Denormandie père (1853), Moulin (1862), Guédon (1865), Picard (1876), Denormandie fils (1879), Berthereau et Moreau, anciens présidents de la Chambre.

Dans la même salle se trouve également le buste en bronze de M. Moreau et, dans la bibliothèque, le buste en marbre blanc de M. de Belleyme, avec l'inscription:

HOMMAGE DES CLERCS D'AVOUÉS DE PREMIÈRE INSTANCE
PARIS, LE XXX DÉCEMBRE MDCCCLXI

COUR DE CASSATION

La Cour de cassation occupe la partie du Palais comprise entre le quai de l'Horloge et la galerie des Prisonniers, d'une part, la galerie Saint-Louis et la rue de Harlay d'autre part. Les magistrats entrent par le quai de l'Horloge ; un escalier monumental aboutit au premier étage, dans une galerie parallèle au quai, desservant les différents services de la Cour.

Les salles d'audience, *Chambre civile*, *Chambre des requêtes* et *Chambre criminelle* sont desservies par le vestibule de Harlay et la galerie des Prisonniers.

Cette partie du monument n'appartient pas au Département ; nous n'en parlerons donc pas dans cette notice ; nous nous bornerons à décrire la galerie Saint-Louis, qui relie la Cour de cassation au reste du Palais.

GALERIE SAINT LOUIS

Vers le milieu de la galerie des Prisonniers, trois baies rectangulaires fermées par des portes en fer poli, donnent accès dans un vestibule de forme irrégulière qui précède la *galerie Saint Louis*. Cette galerie, célèbre dans l'histoire du Palais, avait été élevée par Louis XII, au-dessus du portique de Philippe le Bel, pour réunir le logis du roi dit « *Palais de Saint Louis* » à la salle du même nom, laquelle prenait jour sur le quai et était contiguë à la dernière tour ou tournelle Saint-Louis. La salle Saint-Louis s'appela aussi, à cause du voisinage de la tour, *Chambre de la Tournelle*. Fra Giovanni GIOCONDO [1] en avait dirigé les travaux, et les boiseries qui revêtaient les murailles avaient été exécutées par le maître des œuvres de menuiserie de HANSY.

Détruite pendant la révolution, la *galerie Saint Louis* fut reconstruite en 1833 par DE GISORS [2] et démolie en 1866 par DUC [3], pour satisfaire à des exigences de service.

---

[1] GIOCONDO (fra Giovanni), voir page 20.

[2] DE GISORS (Henri-Alphonse-Guy), architecte, né en 1797 ; — élève d'Alexandre de Gisors et de Percier ; — 2e gd prix de Rome, 1823 ; — membre de l'Académie des Beaux-Arts, 1854. — Mort en 1866.

[3] DUC, voir page 20.

La galerie actuelle, construite avec des proportions différentes de celles de la galerie ancienne, comprend huit travées dans le sens de la longueur. Les piles qui les séparent sont composées d'une colonne composite engagée sur le nu d'un piédroit et couronnée d'une corniche architravée sur laquelle s'appuient les sommiers des arcs supérieurs. Les colonnes correspondent à des arcs doubleaux très saillants, et les piédroits reçoivent des arcs formerets adossés aux murs latéraux, formant une suite d'arcades dans lesquelles s'ouvrent des fenêtres ou des portes.

Du côté de la cour du préau de la Conciergerie, les fenêtres sont garnies de verrières en grisaille, décorées d'arabesques et de fleurs de lis bleues et divisées en trois parties par des colonnettes sur lesquelles s'appuient de petits arcs plein-cintre. La face opposée à ces travées extrêmes est occupée par deux portes donnant accès dans la salle d'audience de la *Chambre criminelle* et dans la salle des délibérations ; trois autres travées sont occupées par des fenêtres à meneaux éclairant en second jour la salle d'audience. Les trois travées suivantes encadrent deux tableaux de M. MERSON, représentant des scènes de la vie de saint Louis et la statue de ce roi.

Cette statue, due au ciseau de M. GUILLAUME, est polychrome et représente le roi assis et rendant la justice sous un chêne, dont les rameaux tapissent le fond de l'arcade.

Les extrémités de cette galerie sont fermées par des portes ; la première est encadrée d'un chambranle à crossettes interrompu par une tête de femme et deux cornes d'abondance formant clé, et couronnée par une corniche surmontée d'un groupe de génies présentant, sur un écusson, les attributs de la Justice. La seconde, plus large, est accompagnée de deux pilastres composites sur lesquels s'appuie un arc en anse de panier, ouvert dans le tympan d'un arc plein-cintre.

Dans l'intervalle compris entre ces deux arcs, deux figures d'anges supportent un écu fleurdelisé et timbré de la couronne royale.

L'ensemble de la galerie est rehaussé d'une décoration polychrome exécutée par M. LAMEIRE[1]. Les piles se détachent en ocre jaune, ton clair, sur le fond plus soutenu des murs latéraux. Des bandes imitant des tapisseries anciennes encadrent les tableaux, les fenêtres et les tympans des arcs ; les allèges des fenêtres sont décorées de zones, avec bandes de tapisserie ornées alternativement de petites rosaces et de tours qui rappellent la mémoire de Blanche de Castille, mère de saint Louis.

Les triangles laissés entre les arcs et les parties droites des murs et du plafond portent un médaillon circulaire sur le fond chamois duquel se détache en bleu la fleur de lis héraldique ou la lettre L fleurdelisée.

Des caissons que séparent des moulures rehaussées de filets dorés occupent les huit parties carrées du plafond. Ces compartiments sont décorés de fleurs de lis, d'arabesques et de fleurons dorés ou bleus ressortant sur des fonds or ou azur.

Au-dessus des tableaux et de la statue, les tympans des arcs sont semés de fleurs de lis d'or et de médaillons azur, encadrant soit une croix latine accompagnée de fleurs de lis, sot le monogramme fleurdelisé de saint Louis.

---

[1] LAMEIRE (Charles-Joseph), peintre décorateur, né à Paris ; — élève de Denuelle ; — méd., 1866 ; — méd. 1re cl., 1867 (E. U.) ; — ✻, 1867.

VESTIBULE DE LA COUR DU MAI

GALERIE MERCIÈRE OU MARCHANDE

On ne sait pas exactement à quelle époque fut construite cette galerie. Quelques-uns des historiens du Palais croient devoir en attribuer la construction à saint Louis, en s'appuyant sur ce fait que la puissante corporation des merciers qui tenaient boutiques en cet endroit, avait choisi saint Louis comme patron, laissant croire ainsi qu'ils tenaient de ce roi leur droit d'établissement au Palais.

Quoi qu'il en soit, il est longuement parlé de cette salle dans le procès d'Enguerrand de Marigny, qui eut lieu peu après la mort de Philippe le Bel.

Détruite par l'incendie de 1776, avec tous les bâtiments qui entouraient la *cour du Mai*, la *salle aux Merciers* fut reconstruite à cette époque par Desmaisons [1]; aujourd'hui on la désigne au Palais sous le nom de *galerie Mercière*, et elle demeurera intacte malgré la démolition des bâtiments contre lesquels elle est adossée.

La galerie comprend, dans le sens de la longueur, neuf arcades plein-cintre faisant pénétration dans la voûte en anse de panier qui la recouvre, et dans laquelle les travées s'accusent par des arcs doubleaux très plats décorés de caissons et de rosaces. Ces travées sont ajourées du côté de la cour par des fenêtres et par les trois portes du grand perron qui donne accès à ce côté du Palais.

La face opposée présente une suite de niches et, dans son axe, une porte rectangulaire encadrée de deux colonnes ioniques et couronnée d'une corniche architravée, au-dessus de laquelle sont placés les attributs de la Justice : une sphère, un miroir et un sceptre enguirlandés de branches de chêne et de laurier. Cette porte précède l'escalier de la Cour d'appel. Les extrémités de la *galerie Mercière* sont accusées par deux colonnes doriques prolongées par une corniche architravée recevant les sommiers d'un arc en anse de panier, et débouchent à droite dans la *galerie des Prisonniers*, à gauche dans la *galerie de la Sainte-Chapelle*.

GALERIE DES PRISONNIERS

Sur l'emplacement actuel de la *galerie des Prisonniers*, Philippe le Bel avait fait construire une galerie allant de son logis à la rue de la Barillerie, en longeant la

[1] Desmaisons, membre de l'Académie royale d'architecture en 1762 ; — architecte du Palais de Justice. — Mort en 1803.

cour de la Conciergerie et la *Grand'Salle*, la chapelle du Palais et la cour du comte Eudes; ce passage partait de l'emplacement actuel du vestibule de la *galerie Saint-Louis* et aboutissait à un vaste escalier situé dans l'aile droite et qui arrivait à la *cour du Mai*.

Cette antique galerie fut détruite une première fois par l'incendie de 1618, et reconstruite en même temps que la *Grand'Salle*, par Salomon DE BROSSE [1]. Après l'incendie de 1776, DESMAISONS [2] et COUTURE [3] furent chargés de sa reconstruction.

La *galerie des Prisonniers* fut prolongée jusqu'à la rue de Harlay, après arrêt du Conseil de 1671, par le premier président de Lamoignon. On appela cette nouvelle galerie la *salle Neuve*, et les fenêtres qui l'éclairaient s'ouvraient à droite sur la *cour Lamoignon*, à gauche sur la *cour Neuve*, qui s'appela aussi *cour de Harlay*, et dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par la *cour Saint-Martin*, *les Assises et le Vestibule de Harlay*.

Vers la même époque, la partie de la galerie longeant la *cour du Mai* reçut le nom de *Salle Dauphine*.

Actuellement, la *galerie des Prisonniers* s'étend jusqu'à la *Salle de Harlay* et comprend seize travées anciennes, séparées par une ordonnance dorique à pilastres ou à colonnes cannelées, couronnée par un entablement sur lequel reposent les sommiers d'une voûte en anse de panier, décorée de caissons et de rosaces. Elle comprend également vingt travées nouvelles, construites par DUC [4], et prolongeant l'ordonnance dorique de DESMAISONS, mais avec des pilastres plus simples. La corniche architravée est interrompue par les baies intermédiaires et se profile au droit de chacun des pilastres, pour servir d'assise élargie aux sommiers des arcs doubleaux en anse de panier sur lesquels s'appuie la voûte de la galerie. Cette voûte se compose d'une série de voûtains appuyés sur les doubleaux et ayant à l'intrados la forme d'une zone sphérique interrompue au milieu par une petite calotte sphérique. La disposition nouvelle, plus heureuse que celle adoptée par DESMAISONS et COUTURE, donne plus de légèreté à la voûte, tout en permettant d'agrandir les fenêtres, et, par suite, de donner plus de lumière et plus d'air à la galerie. Les murs latéraux sont décorés, dans les arrière-corps correspondant aux fenêtres, de tables couronnées de frontons triangulaires. Nous avons dit que la *galerie Saint-Louis*, la *Chambre criminelle* et la *Chambre des requêtes* étaient desservies par la *galerie des Prisonniers*; les vestibules qui précèdent ces différentes salles sont fermés par des portes en fer forgé et poli.

Un grand escalier en pierre prolonge la *galerie des Prisonniers* et aboutit, en même temps que l'escalier de la *salle des Pas-Perdus*, à un vestibule ouvert sur le boulevard du Palais et sur la *cour du Mai*.

---

[1] DE BROSSE, voir page 15.

[2] DESMAISONS, voir page 25.

[3] COUTURE (Guillaume Martin), architecte, né à Rouen en 1732; — membre de l'Académie royale d'architecture en 1773 ; — Chevalier de Saint-Michel en 1788. — Mort en 1799.

[4] DUC, voir page 20.

GALERIE DE LA SAINTE-CHAPELLE

La *galerie de la Sainte-Chapelle* n'est pas encore achevée; elle aura les mêmes dispositions architecturales que la galerie que nous venons de décrire et ira du boulevard du Palais au *vestibule de Harlay.*

Cette galerie existe déjà sur deux points : le premier tronçon, du côté de la *cour du Mai*, a été construit par Desmaisons[1], après l'incendie de 1776, sur l'emplacement du *Trésor des chartes ;* le second, aboutissant au *vestibule de Harlay*, a été construit par Duc[2] en même temps que les Cours d'assises.

---

[1] Demaisons, voir page 25.
[2] Duc, voir page 20.

COUR D'APPEL

La partie du Palais située entre les deux grandes galeries *des Prisonniers* et de la *Sainte-Chapelle,* et s'étendant de la *galerie Mercière* à la *cour Saint-Martin,* était, au temps de saint Louis, une vaste cour dans le milieu de laquelle s'élevait le donjon du comte Eudes.

Le côté ouest était limité par le Palais, dit de Saint-Louis, dont les substructions ont été mises à jour au moment de la démolition de la cour de Harlay. Ce corps-de-logis avait sa façade principale ouverte sur le *vergier royal* par quatre grandes arcades plein-cintre séparées par de puissants contreforts; il était flanqué par deux grandes tours carrées qui limitaient les treilles dont parle Joinville et sous lesquelles saint Louis aimait à recevoir *sa gente* pour lui rendre justice. Les fondations de ces bâtiments semblaient remonter à une époque antérieure à saint Louis, peut-être à l'époque du comte Eudes. Une chapelle à deux étages s'appuyait à ce Palais du côté de la cour : c'était l'*oratoire de Saint-Nicolas* qui, selon une charte de la Sainte-Chapelle, aurait existé depuis le successeur du comte Eudes. Louis-le-Jeune, d'après Sauval, avait élevé au-dessus de l'oratoire de Saint-Nicolas une petite chapelle qu'il dédia à la Vierge. Du temps de Sauval, ces deux petits sanctuaires s'appelaient : la chapelle basse, *Chapelle de la Conciergerie;* la chapelle haute, *Chapelle de la Chancellerie.*

En face de ce Palais, de l'autre côté de la cour, s'élevait la *salle aux Merciers* et le portail de la Sainte-Chapelle. Au nord, Philippe le Bel fera élever la galerie qui amènera à sa grand'salle, et plus tard, au commencement du seizième siècle, Louis XII chargera Fra Giovanni GIOCONDO[1] de construire les loges de la Cour des Comptes, qui fermeront cette cour du côté du midi.

Ce quadrilatère était occupé, avant 1871, par les services de la Cour d'appel et de la Bibliothèque des avocats. Les étages supérieurs servaient aux archives.

On ne décrira pas ces différentes salles, dont la démolition est décidée.

[1] GIOCONDO (Fra Giovani), voir page 20.

M. Daumet[1] élèvera dans cet espace de vastes corps de bâtiments pour établir les services de la Cour d'appel considérablement augmentés.

Il ne sera pas réservé de place dans le nouveau projet pour la Bibliothèque des Avocats, elle est déjà transférée dans l'emplacement qui lui est assigné, c'est-à-dire au premier étage de l'aile gauche du Palais, à l'angle de la rue de Harlay, près du quai des Orfèvres.

[1] Daumet, voir page 20.

COUR D'ASSISES

Le service des assises occupe la partie du Palais comprise entre la *cour Saint Martin*, le *vestibule de Harlay*, les *galeries de la Sainte-Chapelle et des Prisonniers*. Il a été établi par MM. Duc [1] et Dommey [2]. Les deux salles d'assises sont placées parallèlement aux deux galeries et sont desservies par les deux grands escaliers du *vestibule de Harlay*. Les salles des témoins sont placées perpendiculairement aux salles des séances et soutenues, au-dessus de la cour du dépôt, par des colonnes en fonte.

De nombreux escaliers permettent aux magistrats, aux avocats et aux jurés de se rendre aux salles d'assises, aux salles de délibérations et aux cabinets des juges.

Un escalier, placé dans une tourelle apparente donnant sur la cour du Dépôt, conduit le prisonnier à la Maison de justice par un passage souterrain traversant la cour Saint-Martin.

Le rez-de-chaussée, occupé par le service du Dépôt, près la Préfecture de police, présente deux grandes divisions : le quartier des hommes et le quartier des femmes. Chacun de ces quartiers, dans lequel on a appliqué le système cellulaire à un ou deux étages superposés, renferme des cours ou promenoirs, des salles et communs, une chapelle, des infirmeries, etc., etc.

L'étage supérieur seul appartient, par ses services, au Palais de Justice. Il comprend le *vestibule de Harlay* et les salles d'audiences avec leurs dépendances.

VESTIBULE DE HARLAY

Le *salle de Harlay* est une grande nef rectangulaire, ayant neuf travées dans le sens de la longueur et trois dans le sens de la largeur. Les piles qui séparent les travées sont composées d'un pilastre terminé par une console tenant lieu de chapiteau

[1] Duc, voir p. 20.

[2] Dommey (Etienne-Théodore), architecte, né de parents français, à Altona (Danemark), en 1801. — Mort en 1872.

et de deux contre-pilastres. Un puissant entablement couronne cette ordonnance architecturale en se profilant au droit des pilastres et des contre-pilastres pour servir d'assise élargie, soit aux sommiers d'arcs doubleaux plein-cintre qui prolongent les pilastres dans la voûte, soit à des piédroits qui s'appuient latéralement sur l'arc doubleau et reçoivent la retombée d'arcs formerets très plats. Les arcs doubleaux qui divisent la voûte servent d'assises aux sommiers de voûtains bandés de l'un à l'autre et affectant la forme de zones sphériques. Ces parties de voûte sont elles-mêmes interrompues par des calottes sphériques, inscrites dans des carrés formés par les grands doubleaux, et par les petits doubleaux parallèles au grand axe de la salle.

Les consoles qui forment le chapiteau des pilastres sont composées d'une tête de femme surmontée d'une sorte de corbeille rectangulaire, dont les angles sont décorés de volutes et le centre d'une feuille d'acanthe derrière laquelle monte la tige d'une fleur qui s'épanouit sur le tailloir.

De grandes baies fermées par des verrières occupent, du côté de la rue de Harlay, les travées que l'on vient de décrire. Ces ouvertures éclairent le vestibule et prennent jour au-dessus d'un haut soubassement décoré d'un appareil à refends et bossages et couronné par une frise à triglyphes et par une balustrade aveugle. Dans ce soubassement s'ouvrent trois portes en bronze encadrées de chambranles à crossettes inclinés à la grecque et surmontés de corniches.

La porte du milieu est plus importante que les deux autres, mais présente les mêmes dispositions.

La face opposée comprend, en son axe, une grande baie rectangulaire ouverte sur les escaliers des salles d'audience des assises. Cette baie est accusée par un motif architectural très important, composé de deux colonnes ioniques portant un riche entablement et couronnées par deux cariatides appuyées sur les tables de la Loi. Elles supportent un fronton triangulaire dont les rampants sont décorés de volutes accompagnant une urne. Au-dessous du fronton, et placée au devant d'une niche circulaire, une grande figure assise due à feu Perraud, symbolise la Justice protectrice.

Ce motif s'élève au-dessus de six degrés limités à droite et à gauche par une balustrade venant buter sur deux griffons à tête de lion.

Les trois travées à droite et à gauche accusent, dans leur soubassement, les rampes des grands escaliers et sont divisées en deux par une colonne monolithe en pierre, recevant les retombées de deux petits arcs très plats qui s'appuient d'autre part sur deux petits pilastres adossés aux piles maîtresses.

Au-dessous des escaliers s'ouvrent les portes donnant accès aux salles des témoins. Les deux travées extrêmes de cette face du vestibule débouchent sur les deux grandes galeries du Palais.

Les deux autres parois comprennent trois travées inégales ; celle de l'axe est occupée par une porte en bronze encadrée de chambranles grecs couronnés par une corniche et un fronton triangulaire, sur les rampants duquel courent des espèces de *postes* venant soutenir une palmette de couronnement, d'où se détache un flambeau. Des deux côtés de cette porte et au-dessus du soubassement déjà décrit, les piles sont accostées de deux colonnes engagées, recevant les petits arcs dont nous

avons parlé ; ce petit ensemble accompagne des niches rectangulaires dans lesquelles on a placé les statues des rois législateurs : *Charlemagne*, *Saint Louis*, *Philippe-Auguste* et *Napoléon I*[er], par LEMAIRE.

Si l'on monte les quelques degrés qui précèdent la porte monumentale des assises, on a devant soi une statue debout, symbolisant la Loi, tenant d'une main un sceptre et appuyée de l'autre sur les tables de la Loi. Cette statue, la dernière œuvre de DURET, est placée au devant d'une niche cylindrique et accompagnée d'un motif architectural, composé de deux pilastres composites couronnés d'un petit entablement et d'un fronton triangulaire.

Deux escaliers aboutissent chacun à un vestibule rectangulaire, précédé d'un péristyle sur lequel s'ouvre la porte d'une des salles d'assises. Cette porte monumentale comprend un chambranle d'encadrement et un contre-chambranle surmontés d'une corniche et d'un attique couronné par un fronton triangulaire. L'attique est interrompu par une plaque de marbre noir portant l'inscription : COUR D'ASSISES. Sur les angles du fronton sont assises deux figures de jeunes femmes tenant les attributs de la Justice, et exécutées par GUMERY.

Ces vestibules sont contournés par un banc en pierre au-dessus duquel s'étend une suite de petits pilastres doriques, couronnés d'un entablement très plat, dont la frise est décorée de triglyphes et de métopes ornées; les entre-colonnements sont occupés par des tables de marbre de différentes couleurs.

SALLE DES ASSISES

Les deux salles d'Assises sont semblables de forme ; l'une, celle du nord, a été décorée par M. BONNAT ; l'autre, celle du sud, par feu LEHMANN. Les incendies de 1871 ont détruit cette dernière salle qui n'est pas encore restaurée.

La salle des Assises nord est divisée en deux parties par une balustrade en chêne ; en avant se trouve l'enceinte réservée au public, au delà la partie réservée à la cour, au jury, aux avocats, etc.; sept grandes fenêtres éclairent la salle et prennent leur jour au-dessus de la *galerie des Prisonniers*.

Cette salle est entourée d'un lambris en chêne formant soubassement, dans lequel s'ouvrent les différentes portes de service. Ce lambris est plus élevé dans le prétoire et présente une suite de panneaux séparés par des colonnettes composites et couronnés, au-dessus d'une corniche posée sur consoles, par des frontons triangulaires. Derrière le siège du président, le panneau d'axe porte un grand motif décoratif composé d'un médaillon ovale accosté de

deux griffons et encadrant la balance et le glaive de Justice, enguirlandés de branchages de chêne et d'olivier.

Une porte monumentale, encadrée d'un chambranle en pierre, que décore une guirlande de feuilles de chêne, s'ouvre à l'extrémité de la face droite ; on lit sur la frise l'indication : CHAMBRE DU CONSEIL. La corniche est couronnée par un motif sculpté présentant en son milieu une tête de Némésis accompagnée de deux lions couchés, œuvre de M. HAYON, sculpteur ornemaniste.

Au-dessus de ces hauts lambris, les murs latéraux sont revêtus de toiles marouflées à fond bleu semé de fleurons d'or et encadrées d'un courant de rinceaux chamois sur fond rouge. Derrière la Cour, les tentures sont interrompues par les trois toiles exécutées par M. BONNAT : un grand *Christ en croix* et deux grisailles représentant deux niches sphériques, en avant desquelles se tiennent deux figures debout : ROBVR — JUSTITIA.

Dans l'enceinte réservée au public, les tentures sont décorées de dessins mosaïques encadrant les attributs de la Justice et terminées en haut et en bas par de grandes frises dans lesquelles courent des rinceaux interrompus par des médaillons sur lesquels on lit les mots : JUS ET LEX.. Au devant de la tribune du jury et au-dessous du cadran de l'horloge, on lit l'inscription suivante :

JUDICIS HUMANI LEGES POSUERE TRIBUNAL
EST DEUS ET SONTI CONSCIA MENS SCELERIS

Le plafond, très riche, est porté sur une corniche à consoles et divisé, comme la salle, en deux parties. La première, au-dessus des sièges de la Cour, présente des compartiments décorés des compositions de M. BONNAT. Dans l'axe, un grand médaillon ovale encadre la Justice entre le Crime et l'Innocence : une grande figure assise étend son bras protecteur au-dessus d'une femme agenouillée qui implore et présente un glaive au-dessus d'un criminel enchaîné. Cette composition centrale est accompagnée de quatre compartiments encadrant des enfants qui tiennent des écussons portant cette devise : LEX ET JUS, ou les attributs de la Justice, la balance et le glaive.

La seconde partie du plafond est divisée, par des poutres transversales, en cinq grands compartiments comprenant eux-mêmes une suite de caissons de différentes grandeurs. Deux couronnes de lumière, en bronze, sont suspendues aux poutres. Les bureaux des magistrats sont circulaires et reposent sur des griffons à tête de lion.

Les différentes portes, dont nous avons parlé, donnent accès dans la Chambre du Conseil, les cabinets des présidents et procureurs et, enfin, au premier étage, dans la Chambre des délibérations du Jury.

La salle du Conseil des assises nord est rectangulaire et éclairée par trois fenêtres sur la *cour Saint-Martin*. Un grand lambris en chêne poli forme le soubassement de cette salle et s'interrompt au droit d'une cheminée monumentale en marbre rouge. Cette cheminée est surmontée d'un motif décoratif sculpté sur pierre, comprenant deux griffons placés de profil, et portant un petit entablement et un fronton triangulaire interrompu par un écusson sur lequel se détache le flambeau de la Vérité. Au milieu, un médaillon ovoïde, encadré d'une couronne de fruits, sert de fond au buste en marbre blanc du président DE HARLAY, par M. CHATROUSSE.

Une suite de panneaux d'étoffe de soie brochée de feuillages et de fleurs, limités par des cadres dorés avec oves et perles, recouvrent les murs latéraux.

Les deux portes de cette salle sont encadrées de chambranles en pierre couronnés chacun d'une corniche. Le plafond est divisé en compartiments irréguliers ; celui du centre sert de cadre à un tableau ayant pour sujet la *Justice* appuyée sur la *Loi*, par Charles LEFEBVRE. La figure symbolique de la Justice est assise et entourée de génies tenant chacun un de ses attributs : la balance en équilibre, le glaive et le flambeau allumé. Les quatre angles du plafond sont occupés par des écussons représentant les mêmes attributs, et les compartiments latéraux portent une tête de Némésis accompagnée de cornes d'abondance.

La salle des délibérations des jurés, placée au-dessus, est très simple ; elle est entourée d'un lambris en chêne poli, interrompu par une cheminée surmontée d'un médaillon encadré de couronnes de chêne, au devant duquel on a placé le buste de Mathieu MOLÉ, par LAFRANCE.

COUR DE LA SAINTE-CHAPELLE

La *cour de la Sainte-Chapelle,* de forme rectangulaire, est située à gauche de la galerie à laquelle elle a donné son nom. La Sainte-Chapelle occupe l'un des côtés. Le second côté, parallèle au portail de cet édifice, était occupé par le bâtiment de la Cour des Comptes, devenu, en 1843, l'hôtel du Préfet de police et détruit en 1871. Le bâtiment des quatre chambres correctionnelles forme le troisième côté, et le quatrième est formé par le bâtiment de l'instruction des prévenus ou du parquet du procureur de la République, tous deux construits sous la direction de MM. DUC[1] et DOMMEY[2], en 1854, et réédifiés par MM. DUC et DAUMET[3] après l'incendie de 1871.

SAINTE-CHAPELLE

La Sainte-Chapelle, appartenant à l'Etat, ne devrait pas entrer dans le cadre de ce travail; mais son histoire est tellement liée à celle du Palais qu'il a paru difficile de n'en pas donner également une courte notice.

Construite par Pierre de MONTREUIL[4], de 1245 à 1248, la Sainte-Chapelle était destinée à conserver les reliques cédées à Louis IX par Baudoin de Constantinople. Le 26 avril 1248, le premier dimanche après Pâques, la Sainte-Chapelle fut consacrée dans une double cérémonie; l'évêque de Tusculum fit la dédicace de la chapelle haute à la Sainte-Croix, et l'archevêque de Bourges dédia la chapelle basse à la Vierge. La dépense avait été considérable, elle s'était élevée, d'après l'enquête de la canonisation de saint Louis, à quarante mille livres tournois, qui feraient un peu plus d'un million d'aujourd'hui.

Charles VIII fit une restauration de la Sainte-Chapelle; il reconstruisit la grande rose par laquelle le roi montrait la couronne d'épine au peuple assemblé dans la cour du Palais. Il refit également les deux clochetons du pignon. C'est à cette époque,

[1] DUC, voir page 20.

[2] DOMMEY, voir page 30.

[3] DAUMET, voir page 20.

[4] MONTREUIL (Pierre de), dit aussi de MONTREAU, architecte; — né vers la fin du XII[e] siècle. — Mort en 1264.

vers 1494, qu'on plaça par ordre du roi les premières grandes orgues dans la chapelle haute.

Henri II avait fait construire un jubé de marbre auquel s'adossaient deux autels dont les retables étaient décorés des émaux splendides de Léonard LIMOSIN, représentant les portraits de Henri II, de la reine Catherine et ceux de François I[er] et de sa seconde femme Éléonore d'Autriche. Le retable a été supprimé et les quatre émaux sont aujourd'hui au musée du Louvre.

En 1630, un incendie consuma toute la partie haute de la Sainte-Chapelle et la flèche que Robert RICHIEU avait construite sous le règne de Charles VI. On répara la toiture et on refit un clocher, mais si haut et si lourd qu'il menaçait ruine en 1791 et qu'on dut procéder à sa démolition.

La Révolution transforma la Sainte-Chapelle en magasin à farine; le Consulat en fit un dépôt des archives.

En 1837, on décida de restaurer le monument; DUBAN[1] et LASSUS[2] en furent chargés. Lassus refit la flèche en 1852, dans le style du xv[e] siècle, et M. BŒSWILLWALD[3] termina cette importante restauration. On confia à M. GEOFFROY-DECHAUME, ainsi qu'à MM. PERREY, DELARUE et PASCAL, la restauration des statues des douze apôtres. La statue de l'ange saint Michel, placée au-dessus du toit de l'abside, est aussi l'œuvre de M. DECHAUME.

M. de GUILHERMY s'occupa du classement des vitraux.

ANCIENNE COUR DES COMPTES

Le côté parallèle au portail de la Sainte-Chapelle était occupé anciennement par le gracieux monument de la *Cour des Comptes,* pour la construction duquel Louis XII avait amené d'Italie le moine artiste, connu sous le nom de Fra Giovanni GIOCONDO[4].

Ce monument, terminé en 1508, fut détruit par l'incendie qui éclata le 27 octobre 1737. GABRIEL[5], architecte du roi, fut chargé de la réédification de cette partie du Palais, et trois ans après, en 1740, les magistrats en prenaient possession. Un siècle

[1] DUBAN (Louis-Jacques-Félix), architecte, né à Paris en 1797; — élève de Debret; — grand prix de Rome en 1823; — ✻ en 1836; — O. ✻ en 1851; — membre de l'Institut en 1854; — méd. d'honneur, 1855 (E. U.); — C. ✻, 1868. — Mort en 1870.

[2] LASSUS (Jean-Baptiste-Antoine), architecte, né à Paris en 1807; — élève de Lebas et de Labrouste; — méd. de 2[e] cl. en 1835; — Mort en 1857.

[3] BŒSWILLWALD (Émile), architecte, né à Strasbourg; — méd. de 2[e] cl., 1849; — ✻, 1853; — méd. de 1[re] cl., 1855 (E. U.); — O. ✻, 1865; — C. ✻, 1880.

[4] GIOCONDO (Giovanni), voir page 20.

[5] GABRIEL (Jacques-Jules), premier architecte du roi, né à Paris en 1667. — Mort en 1742.

plus tard, en 1841, la cour abandonnait ce bâtiment qui devint l'hôtel de la Préfecture de police. Détruit par les incendies de 1871, il ne reste plus rien de l'œuvre de Gabriel, dont la porte d'honneur, encadrée de doubles colonnes, était ornée de deux statues d'Adam le cadet, la *Justice* et la *Prudence*. Avant la démolition de ces vestiges, l'administration municipale avait eu l'intention de faire enlever les deux statues pour les transporter au musée de l'hôtel Carnavalet, mais leur état de dégradation n'a pas permis de les conserver.

CHAMBRES CORRECTIONNELLES

DEPOT DES PRÉVENUS

Les Chambres correctionnelles, au nombre de quatre, occupent deux étages; on y accède par un escalier monumental en pierre qui, avec les vestibules d'arrivée aux différents étages, divise le corps de bâtiment en deux parties égales. On pénètre dans le vestibule du rez-de-chaussée par trois portes rectangulaires ouvertes dans l'axe de la façade de la cour. A l'intérieur, ces trois portes occupent toute la longueur du vestibule; elles sont séparées par des antes très saillantes qui se répètent sur la face opposée entre deux niches et une grande baie rectangulaire, où commence l'escalier. Les antes sont prolongées par deux grosses consoles faisant saillie sur le nu de la frise de couronnement et reçoivent deux poutres apparentes composées d'une armature en fer forgé revêtue de joncs en fonte sur lesquels courent une délicate ornementation de rinceaux.

Les deux autres faces sont divisées en trois parties par deux colonnes engagées d'ordre ionique élevées sur deux dés en pierre. Les intervalles entre les colonnes sont décorés d'un appareil régulier à refends et bossages couronné aux quatre-cinquièmes de sa hauteur, par un léger bandeau. Une architrave et une frise règnent tout autour de ce vestibule, et le plafond, dans les intervalles des poutres que nous avons décrites, est divisé en compartiments réguliers par des solives appuyées sur les murs latéraux et sur les poutres maîtresses. Les solives composées, comme les poutres, d'une armature en fer forgé et de joncs en fonte ornée, portent une suite de caissons en pierre taillés dans une seule dalle.

Le grand escalier est droit et se développe, jusqu'à hauteur de deux étages, dans une cage rectangulaire; il comprend, pour chaque étage, une volée au départ et deux en retour, aboutissant aux vestibules sur lesquels s'ouvrent les portes des Chambres correctionnelles. Les marches de cet escalier portent limon et viennent

s'appuyer sur des paliers intermédiaires en liais formés d'un seul morceau. Les rampes, qui limitent chacune des volées, sont formées de claustras en pierre dans le goût des barrières antiques et s'amortissent sur des griffons à tête de lion.

Aux deux étages, le vestibule d'arrivée est de forme rectangulaire et comprend cinq travées, séparées par des pilastres cannelés élevés sur des piédestaux et dont les chapiteaux portent des consoles. Le système de plafond est le même que celui décrit au rez-de-chaussée.

Cinq fenêtres rectangulaires à meneaux, ouvertes sur la *cour de la Sainte-Chapelle*, éclairent ces vestibules. La face opposée présente trois ouvertures correspondant aux rampes de l'escalier, et les travées extrêmes sont occupées chacune par une porte surmontée d'une fenêtre d'attique. Les portes et les fenêtres s'ouvrent sur des couloirs de dégagement longeant les chambres et desservant les cabinets des magistrats, les salles de délibération, les salles des témoins, etc.

Dans l'axe des deux autres faces s'ouvre une porte monumentale accusée par un chambranle décoré de feuilles et de rosaces et couronnée par une corniche sur consoles. Un tableau interrompt le chambranle et porte indication de la chambre.

Le plafond au-dessus de l'escalier rappelle les mêmes dispositions que ceux des vestibules.

Les quatre chambres de la police correctionnelle sont semblables comme disposition et décoration, il suffira donc de décrire l'une d'elles.

La porte principale s'ouvre sur un petit vestibule de forme rectangulaire au fond duquel une seconde porte donne accès dans la salle. La décoration, quoique sobre, n'exclut pas un aspect monumental.

Trois grandes fenêtres éclairent la salle qui est revêtue d'un lambris en chêne divisé en panneaux réguliers et dans lequel s'ouvrent les différentes portes de service. Au fond, le lambris s'élève sur le prétoire pour servir de cadre au bureau des magistrats, et présente cinq panneaux séparés par de petits pilastres doriques couronnés d'une légère corniche. Le panneau central, couronné d'un fronton triangulaire, encadre les attributs de la Justice sculptés en bas-relief; au-dessus est placé le *Christ en croix*. Le plafond, d'où descendent des couronnes de lumière en bronze, est complètement en bois et décoré de caissons et de culs-de-lampe. Les salles de délibération ou les cabinets des magistrats n'ont aucune décoration qui mérite d'être relatée dans la présente notice.

Le Dépôt occupe l'étage inférieur du bâtiment; on y pénètre par une porte plein-cintre en tôle, s'ouvrant sur un espace couvert en forme de porche sous lequel entrent les voitures cellulaires qui servent au transport des prévenus.

Ce Dépôt renferme deux étages de cellules destinées à recevoir, pendant la journée, les détenus appelés devant le Juge d'instruction ou cités comme prévenus aux audiences du tribunal de police correctionnelle.

PARQUET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Ce bâtiment qui occupe le quatrième côté de la *cour de la Sainte-Chapelle*, a été construit sur l'ancienne muraille du Palais, élevée par Philippe le Bel au moment des agrandissements et embellissements du Palais de la Cité, vers 1311-1313.

La porte actuelle de la *cour de la Sainte-Chapelle* s'élève presque sur l'emplacement de celle construite par Philippe le Bel, dans l'axe de la rue Saint-Michel de la Calandre. Cette porte était flanquée de deux tournelles dont on a retrouvé les substructions à l'époque de la construction du corps de bâtiment édifié en 1854.

Cette partie du palais est occupée, au premier étage, par les services du parquet du procureur de la République, et aux étages supérieurs par les cabinets des juges d'instruction. Les intérieurs sont très simples et ne comportent aucune description. Une longue galerie, commençant à l'extrémité de la *galerie de la Sainte-Chapelle*, met en communication le cabinet du procureur et de ses substituts avec les services du palais et avec les salles d'audience de la police correctionnellee. Des galeries semblables desservent les cabinets des juges d'instruction.

De cette façon, le Dépôt des prévenus se trouve établi à proximité des cabinets des juges chargés de l'instruction, et des salles d'audience où les accusés doivent comparaître.

Le rez-de-chaussée et l'entresol sont occupés par les services du Procureur de la République et par un corps-de-garde.

FAÇADES

FAÇADE DE LA COUR DE LA SAINTE-CHAPELLE

Le bâtiment des chambres de la police correctionnelle comprend trois étages principaux divisés en dix-sept travées.

Le rez-de-chaussée est ajouré de fenêtres rectangulaires à barreaux; il présente, à ses deux extrémités, deux passages et, dans l'axe, les trois portes par lesquelles on accède dans le vestibule que nous avons décrit. Ces dernières sont rectangulaires, encadrées de chambranles à crossettes, et comprises dans un léger avant-corps limité par deux antes.

Un bandeau sépare le rez-de-chaussée du premier étage. Le premier étage a son axe ajouré par les cinq fenêtres à meneaux croisés dont nous avons parlé et qui éclairent le premier vestibule. Ces baies sont séparées par des colonnes doriques engagées. Une travée aveugle, limitée par deux pilastres de même ordre, sépare du reste de la façade ce motif architectural qui accuse le vestibule. Les autres baies sont rectangulaires et encadrées de chambranles à crossettes. Un entablement très sobre. dont la frise est décorée de triglyphes, couronne le premier étage.

Le second étage présente les mêmes dispositions générales; cependant toutes les baies sont séparées par des pilastres composites. Les cinq fenêtres du vestibule occupent tout l'entre-colonnement jusqu'au-dessous de l'architrave, et les autres fenêtres, à droite et à gauche, sont encadrées de chambranles à doubles crossettes. L'entablement supérieur, dont la corniche est à modillons, se termine par un chéneau en pierre sur lequel se détache un courant d'ornements très délicats.

La façade en retour ou façade du Parquet, comprend onze travées dans le sens de la longueur et continue les principales lignes de la façade précédemment décrite. Elle présente, dans sa hauteur, un rez-de-chaussée, un premier étage, un attique et un étage de comble. Au rez-de-chaussée s'ouvre une porte plein-cintre donnant accès sous le porche qui amène au boulevard du Palais. Les autres travées sont accusées par des fenêtres rectangulaires encadrées de chambranles à crossettes ou par des portes rectangulaires dont le chambranle est couronné d'une corniche sur consoles. La porte plein-cintre est accompagnée de deux pilastres qui limitent un léger avant-corps. Les fenêtres du premier étage sont divisées en deux, dans le sens de la hauteur, par une large frise qui correspond à un plancher intermédiaire, elles sont à meneaux et encadrées par deux antes très plates. La baie qui correspond à la grande porte présente, en plus, deux colonnes doriques engagées correspondant à la saillie inférieure. L'entablement à triglyphe qui couronne ce double étage se profile au droit des deux colonnes.

L'attique est ajouré de fenêtres carrées séparées par des pilastres d'attique et couronné par un léger chéneau qui ressaute au droit de l'avant-corps.

Sur le toit se détache une suite de lucarnes en fonte flanquées de pilastres latéraux et couronnées de frontons triangulaires.

La partie du Palais comprise entre la *cour de la Sainte-Chapelle,* la rue de Harlay, la *galerie de la Sainte-Chapelle* et le quai des Orfèvres, est construite en partie et comprendra, au rez-de-chaussée, l'agrandissement du Dépôt près la Préfecture; aux étages supérieurs, la Cour d'appel et les divers services.

BOULEVARD DU PALAIS

Façade de la cour du Mai.

La *cour du Mai,* de forme quadrangulaire, s'ouvre à peu près dans l'axe de la suite des façades du boulevard du Palais; elle est accusée par deux pavillons d'ordre dorique et fermée d'un côté par une grille en fer forgé et doré. Le côté opposé à la grille est occupé par le *grand perron* et la *galerie Mercière*, les deux autres par les façades des galeries prolongées de la *Sainte-Chapelle* et des *Prisonniers.*

Cette cour doit son nom à l'usage que les clercs de la Basoche pratiquèrent, jusqu'à l'époque de la Révolution, de planter, à droite du grand perron, un grand arbre décoré de fleurs et de panonceaux qu'on appelait *le Mai*, à cause du mois pendant lequel cette cérémonie avait ordinairement lieu.

Au XVIe siècle, les différents monuments gothiques qui entouraient cette cour faisaient l'admiration des visiteurs étrangers. « *En entrant par la porte donnant sur la rue de la Barillerie, la cour du Mai,* dit VIOLLET-LE-DUC[1], *présentait une réunion d'édifices plantés de la manière la plus pittoresque. Le grand perron, qui donnait au premier étage de la galerie d'Enguerrand ; celui de droite, qui montait sur la terrasse, communiquant à la grand'salle ; les parois de celle-ci avec ses fenêtres à meneaux ; le gros donjon de Montgommery, dont la toiture paraissait au-dessus des combles de la grande galerie ; la Sainte-Chapelle, avec son trésor, formaient réellement un bel ensemble, quoique peu symétrique. Si l'on tournait à gauche, vers la chapelle Saint-Michel, on découvrait la façade élégante de la Chambre des Comptes avec son gracieux escalier couvert, puis l'escalier de la Sainte-Chapelle bâti par Louis XII, puis le gros donjon*

[1] *Dictionnaire de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, par M. VIOLLET-LE-DUC. (Au mot Palais.)

relegue au fond de la cour. En longeant la Chambre des Comptes, on passait dans les jardins du Palais, et l'on voyait se développer la face mouvementée du logis, dont il reste encore aujourd'hui toute une portion. A chaque pas, c'était un aspect nouveau, une surprise.... »

Après l'incendie de 1776, DESMAISON[1], architecte du roi, fut chargé de fournir les plans nécessaires à la reconstruction des bâtiments de la *cour du Mai ;* il s'adjoignit pour la direction des travaux trois de ses collègues de l'Académie d'architecture : MOREAU[2], COUTURE[3] et ANTOINE[4].

Les échoppes de la rue de là Barillerie, qui masquaient l'entrée monumentale du Palais, furent démolies, ainsi que le trésor des chartes, pour satisfaire à un vain goût de symétrie.

La grille, exécutée, en 1872, d'après les dessins d'Antoine, a été restaurée en 1878 par MM. DUC[5] et DAUMET[6] avec la plus scrupuleuse exactitude ; elle a quarante mètres de développement et est interrompue par trois portes. La porte de l'axe s'ouvre entre deux pilastres ioniques formés par des fers carrés et portant un linteau décoré de rinceaux et de fleurs dorés. Au-dessus de la corniche et de l'acrotère qui surmontent cette porte, on a placé un couronnement composé d'une sphère sur laquelle se détachent trois fleurs de lis d'or. Cette sphère, entourée du collier de l'ordre du Saint-Esprit, porte en chef la couronne royale et est accompagnée de deux rinceaux en forme de consoles renversées, auxquels s'accroche une guirlande de fleurs et de fruits. Les panneaux de la porte sont décorés d'un grand médaillon doré entourant le glaive de la justice entrelacé par deux L dorés. Les deux autres portes sont simplement encadrées de pilastres desquels s'échappent des faisceaux de licteur, et couronnées par des fleurs de lis dorées et à quatre faces.

Les deux pavillons qui limitent la grille comprennent, au-dessus d'un haut soubassement accusé par des refends et des bossages, un ordre dorique composé de quatre colonnes, d'un encadrement dont la frise est décorée de triglyphes et d'une balustrade formant acrotère. Le soubassement est ajouré par trois baies plein-cintre et les colonnes franchissent la hauteur de deux étages indiquée par des baies rectangulaires.

Les façades qui prolongent les pavillons des deux autres côtés de la *cour du Mai* se développent sur douze travées et se terminent par deux avant-corps. Le soubassement est à refends et bossages et compte douze baies plein-cintre. Le premier étage présente huit fenêtres rectangulaires et quatre plein-cintre, deux dans chaque avant-corps. Ces baies éclairent à droite le prolongement de la *galerie des Prisonniers* et le grand escalier droit qui la termine, à gauche le prolongement de la *galerie de la Sainte-Chapelle.*

---

[1] DESMAISON, voir page 25.

[2] MOREAU-DESPROUX (Pierre-Louis), architecte ; — élève de Beausire et de l'École de Rome en 1754 ; — membre de l'Académie royale d'Architecture en 1762. — Mort en 1793.

[3] COUTURE, voir page 26.

[4] ANTOINE (Jacques-Denis), architecte, né à Paris en 1733 ; — membre de l'Académie royale d'Architecture en 1776; — membre de l'Institut. — Mort en 1801.

[5] DUC, voir page 20.

[6] DAUMET, voir page 20.

La façade qui fait face a la grille comprend un pavillon central, accusé par un grand ordre dorique placé au-dessus d'un perron monumental de six mètres de hauteur et de vingt mètres de largeur à sa base. Les degrés sont flanqués de deux grandes arcades plein-cintre ; celle de droite aboutit à un escalier par lequel on descendait à la *Conciergerie*, ce passage est fermé aujourd'hui ; celle de gauche conduit au tribunal de simple police.

L'ordonnance dorique se divise en trois travées et embrasse la hauteur de deux grands étages : le premier étage a trois portes plein-cintre qui s'ouvrent sur la *galerie Mercière;* le second est ajouré par trois baies rectangulaires. Les deux ailes qui flanquent ce pavillon sont ajourées chacune : au premier étage de deux baies plein-cintre, et au second d'un nombre égal de baies rectangulaires. Le puissant entablement qui couronne cet ensemble se profile au droit du motif central et porte dans sa frise une suite de triglyphes.

Une balustrade en pierre se découpe sur le toit ou sur un attique qui surmonte e grand pavillon. Les quatre colonnes sont prolongées et couronnées, au-dessus de la balustrade, par quatre statues en pierre :

La Force et *l'Abondance*, par BERRUER.

La Justice et *la Prudence,* par LECOMTE.

Le centre de l'attique est occupé par un cadran d'horloge ; au-dessus, deux génies ailés soutiennent un écusson portant autrefois les armes de France et que décorent aujourd'hui les attributs de la Justice. Ce motif décoratif est dû à PAJOU.

Un dôme quadrangulaire couronné par un lanternon termine le pavillon central.

Tribunal de simple police.

En partant du porche plein-cintre qui met en communication les deux cours *du Mai* et de la *Sainte-Chapelle,* le rez-de-chaussée qui règne au-dessous de la *galerie de la Sainte-Chapelle* et se prolonge sous la *galerie Mercière* jusqu'au grand perron du *pavillon de l'Horloge,* est occupé par le tribunal de simple police ; les différentes salles qui le composent sont très simples, sans aucune décoration et ne comportent, par suite, aucune description. On pénètre dans le tribunal en descendant les quelques marches placées au-dessous de l'arcade plein-cintre, à gauche du grand perron, par une porte placée à droite dans la cour et qui donne accès au vestibule de la salle d'audience.

Façade de la salle des Pas-Perdus.

A droite du pavillon dorique dont on vient de parler, commence la façade de la *salle des Pas-Perdus* avec ses trois étages. Le soubassement, prolongeant celui que nous avons décrit dans la façade des pavillons, est percé de quatre baies plein-cintre, dont le jour éclaire insuffisamment le *grand vestibule du Palais de Philippe le Bel.* Au premier étage quatre fenêtres plein-cintre, séparées par des groupes de pilastres doriques couronnés d'un entablement ressautant avec frise à triglyphes, éclairent la galerie extrême de la *salle des Pas-Perdus.* Une balustrade borde la terrasse qui recouvre le petit portique. Le troisième étage, élevé en second plan derrière la terrasse, est ajouré de deux demi-roses inscrites dans les arcades plein-cintre qui accusent en façade les deux nefs juxtaposées de la *Salle des Pas-Perdus;* cet étage est limité par deux gros piliers carrés que prolongent des tourelles circulaires occupées par des escaliers. L'intervalle compris entre les lanternons supérieurs des tourelles est occupé par deux consoles renversées, partant des tourelles et appuyées sur un attique divisé en trois travées par des pilastres composites. La travée de l'axe comprend, au-dessus du groupe de piédroits correspondant aux piles centrales de la grande salle, un motif décoratif de deux figures de femmes debout, accostant un grand écusson aux attributs de la Justice. Ce groupe, dû à M. Toussaint, est terminé par un dé cubique sur lequel on lit la date des réfections successives de la *salle des Pas-Perdus.* Les deux travées latérales sont percées de deux roses qui éclairent les combles et sont couronnées de deux frontons circulaires.

La *salle des Gardes de Philippe le Bel* s'étend au-dessous de la grande salle dont il occupe toute la surface. Cette salle obscure, conservée jusqu'à notre époque, malgré tant de ruines successives, fait penser à une vaste crypte souterraine. Quatre rangées d'arcades ogivales forment neuf travées dans le sens de la longueur et reposent sur des piliers trapus; l'entrecroisement de ces voûtes aux puissantes nervures, qui se perdent dans l'ombre, donne à l'ensemble de cette partie du monument un aspect saisissant. Les piliers offrent plusieurs dispositions différentes : ceux des deux rangées latérales présentent la forme de grosses colonnes trapues terminées par des chapiteaux à feuillages enlacés; ceux de la rangée du milieu sont formés par la réunion de quatre de ces colonnes; enfin, les piliers engagés dans les murs latéraux sont une moitié de la pile qui se répète au centre. Quatre cheminées de grandes dimensions sont adossées à ces murs.

La restauration de cette salle, commencée en 1868, a été interrompue par l'incendie de 1871. Elle a été reprise en 1876. Une travée qui en avait été distraite et grossièrement dénaturée, y a été remise par M. Daumet. La restauration de la salle basse a été achevée par cet architecte, en 1880.

Façade du Tribunal de première instance.

La façade qui s'étend de la *salle des Pas-Perdus* à la *tour de l'Horloge* présente quatre étages. Le rez-de-chaussée, terminé par un glacis très accentué, est ajouré de quatre fenêtres et de deux portes ogivales, éclairant le poste des gardes du Palais de Justice et y donnant accès. Au-dessus s'élèvent de puissants contreforts qui divisent la partie supérieure de la façade en six travées et viennent s'amortir à la hauteur de la corniche de couronnement. Les contreforts franchissent deux étages percés de fenêtres à meneaux et encadrés de fines colonnettes et de moulures. Un chéneau en pierre s'appuie sur la corniche au-dessus de laquelle s'élèvent des lucarnes en pierre accostées de petits pinacles fleuronnés et couronnées par des galbes décorés de trèfles aveugles et terminés par des fleurons. Le toit, très-accusé à la manière gothique, se termine par une crête en plomb repoussé.

A l'angle du Palais, sur le quai de l'Horloge, se trouve *la Tour de l'Horloge*. Cette tour, qui paraît avoir été construite par saint Louis, sur d'anciennes substructions de l'époque gallo-romaine, s'élève sur un plan rectangulaire et comprend cinq étages couronnés par un étage de créneaux couverts par une toiture pyramidale, de laquelle se détache un petit beffroi octogonal, ouvert sur ses huit faces par des arcades trilobées. Les arcades sont fermées en bas par une petite balustrade à jour, et le beffroi se termine par une flèche au-dessous de laquelle on aperçoit la cloche.

Cette tour servit à abriter la première grosse horloge qu'on vit à Paris. Cette antique horloge, établie par les soins de Philippe le Bel, fit place, en 1370, à une autre machine exécutée par l'allemand Henri de Vic, à qui Charles V l'avait commandée.

Le premier cadran de cette horloge était doré; on lui substitua, sous le règne de Henri III, un cadran splendide, dont la décoration avait été confiée à Germain Pilon. L'éminent artiste termina son travail en février 1589. Cette œuvre charmante représente une colombe, symbole du Saint-Esprit, déployant ses ailes au-dessus du double écusson de France et de Pologne entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit, création de Henri III. Deux figures de terre cuite peintes accostent ce cadran et représentent, l'une *la Piété* tenant un livre ouvert où se lit la sentence suivante :

SACRA DEI
CELEBRARE PIUS
REGALE TIME
JUS

l'autre, *la Justice* portant ses attributs. Au-dessous du cadran on lit cette inscription :

MACHINA QUÆ BIS SEX
TAM JUSTE DIVIDIT HORAS
JUSTITIAM SERVARE MONET
LEGES QUE TUERI

Une restauration scrupuleuse, entreprise sous la direction de MM. DUC[1], DOMMEY[2] et ALBERT LENOIR[3], a été achevée en 1852. Des consoles très plates avec têtes de faune ou de bélier, semblent porter ces différentes décorations ; les deux figures de *la Piété* et de la *Justice* sont drapées dans des tuniques argentées et ressortent sur des plaques de marbre rouge formant pilastres d'encadrement. L'inscription inférieure est gravée sur une table de marbre noir, qui sert de soubassement à ce gracieux ensemble, et le cadran est surmonté d'une plaque de marbre noir portant l'inscription ci-après, composée en l'honneur de Henri III, par Passerat (1585) :

QUI DEDIT ANTE DUAS
TRIPLICEM DABIT ILLE
CORONAM

Le double écusson royal est présenté par deux anges agenouillés sur une corniche qui couronne deux petites tables de marbre, sur lesquelles on a gravé deux monogrammes entrelacés. Ces différentes décorations se détachent sur un champ d'azur semé de fleurs de lis d'or.

Un auvent plein-cintre en bois, soutenu sur deux consoles en forme de gaîne, abrite ce motif.

QUAI DE L'HORLOGE

Façade du Tribunal de première instance.

La façade du Palais qui réunit la *tour de l'Horloge* à la *tour de César*, est en tout point semblable à celle qui a été décrite plus haut. Le soubassement est percé irrégulièrement de baies rectangulaires et d'une porte ogivale qui donne accès dans la *Maison de justice.* Du glacis qui le termine partent des contreforts qui franchissent deux étages pour venir s'amortir à la corniche supérieure; des lucarnes se détachent sur le toit que termine une crête très délicate. Cette façade a onze travées dans le sens de la longueur.

Deux arcades ogivales, placées à proximité de la *tour de l'Horloge,* encadrent deux baies rectangulaires qui éclairent les cuisines dites de *saint Louis.* « *On voit encore,* dit

---

[1] DUC, voir page 20.

[2] DOMMEY, voir page 30.

[3] LENOIR (Albert), architecte, élève de Debret, né à Paris; — ✻, 1845; — membre de l'Institut, 1869.

VIOLLET-LE-DUC [1], *dans les constructions anciennes du Palais de Justice de Paris, une salle voûtée sur un quinconce de colonnes, avec quatre larges cheminées aux angles. Cette salle, qui donne sur le quai du Nord, à côté de la tour de l'Horloge, est connue sous le nom de cuisines de saint Louis. Cependant cette construction appartient à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe et est contemporaine des ouvrages élevés sous Philippe le Bel. Les manteaux des quatre cheminées forment, en projection horizontale, un angle obtus, et leur clef est contre-buttée par une façon d'étrésillon en pierre.* » Cet étrésillon vient s'appuyer sur une des colonnes qui reçoivent les retombées des nervures de la voûte ogivale. La salle est carrée et la voûte repose sur neuf colonnes centrales et sur les colonnes engagées dans les murs latéraux, trois sur chaque faît. D'après VIOLLET-LE-DUC, « *l'examen des localités fait supposer que cette cuisine avait deux étages. La cuisine basse, celle qui existe encore entière, était probablement réservée aux familiers, et la cuisine du premier étage, au service de la table du roi.* »

Façade de la Grand'Chambre.

Cette façade présente un mur pignon accosté de deux grosses tours rondes à toits coniques. La partie basse de ce mur, qui autrefois était pleine, est actuellement percée d'une fenêtre moderne ogivale à meneaux qui éclaire l'ancienne salle des gardes. Au-dessus de cette baie passe une petite galerie éclairée de fenêtres rectangulaires ; au second plan, le pignon est ajouré d'une grande fenêtre ogivale à meneaux dont on a parlé déjà dans la salle du Conseil de la première Chambre. Le tympan du pignon renferme trois baies. On peut supposer que cette salle avait son entrée latéralement et que la porte de la *Conciergerie* était, au temps de saint Louis, la porte principale du Palais ; elle était proche du pont de Charles le Chauve, dont on a retrouvé les culées au-dessous de la place du Châtelet. Ce pont en bois et pierre fut détruit par la crue de 1296 et remplacé peu après par le pont aux Changeurs qui occupait l'emplacement actuel du pont au Change, reconstruit en 1859-1860, dans l'axe du boulevard Saint-Michel. C'est par cette porte ouverte que pénétraient ceux qui venaient demander justice au roi, c'était l' « *huis ouverte* » dont parle Joinville. C'est aussi dans le préau actuel de la *Conciergerie* que saint Louis distribuait, dit-on, ses aumônes.

Ce nom de *porte de la Conciergerie* lui fut donné sous Charles V, par l'ordonnance d'établissement du « *baillage ou conciergerie* » du Palais et dont le premier titulaire fut

---

[1] *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, par VIOLLET-LE-DUC.

Philippe de Savoisy. « *Le bailli ou concierge du Palais,* y est-il dit, *a droit de haute et basse justice dedans le pourpris et appartenances d'icelui Palais, jusqu'à la rivière Seine d'un costé et d'autre, et par devant le ruissel qui est au bout du grand Pont.* » « *et,* dit encore l'ordonnance, *a et doit avoir prisons et ceps* (fers) *audit Palais.* »

Les deux tours qui accompagnent la façade que nous venons de décrire portent encore aujourd'hui les noms de *Tour de César* et de *Tour d'argent,* et semblent remonter seulement à l'époque de Philippe-Auguste. BERTY, sans rien affirmer, fait toutefois remarquer que ces tours étaient de la même hauteur et du même diamètre que celles qui défendaient les murs du Louvre de Philippe-Auguste. Quoi qu'il en soit, leur désignation actuelle indique pour la première qu'elle a été édifiée sur des substructions datant de l'époque gallo-romaine et élevées par les ordres d'un des Césars qui commandait à Lutèce ; pour la seconde, elle rappelle le trésor de Philippe le Bel qu'elle servit à abriter. Les architectes du Palais, en opérant la restauration de ces tours, se sont attachés à respecter le mode de construction ancien. La salle des gardes de saint Louis occupait le rez-de-chaussée de la *Chambre des plaids* de Joinville ; elle sert aujourd'hui de guichet à la *Conciergerie*[1]. Cette salle est rectangulaire et comprend quatre travées dans le sens de la longueur et deux dans la largeur. Une rangée de trois piliers trapus à colonnettes la partagent en deux, dans le sens de la longueur et reçoivent les retombées des voûtes ogivales à nervures qui s'appuient d'autre part aux demi-piliers engagés dans les murs latéraux. Les chapiteaux des piliers sont décorés de feuillages ou de personnages. Cette salle s'éclaire sur la *cour de la Conciergerie,* elle communiquait du côté droit avec la *cour du Palais* que Philippe le Bel entoura de portiques et dont une partie forme aujourd'hui le *préau de la Conciergerie.* Un escalier à vis pratiqué dans une tourelle placée en face, à droite de l'entrée de la salle, donnait accès dans la *Grand'Salle* et la *Grand'Chambre.* Cette tourelle, restaurée par MM. DUC[2] et DAUMET[3], aboutit actuellement dans le vestibule de la septième Chambre.

FAÇADE DE LA COUR DE CASSATION

La première partie de cette façade, limitée par la *Tour d'argent* et la *Tour saint Louis,* occupe l'emplacement des anciennes galeries que Philippe le Bel avait fait construire et que Louis XII fit restaurer. Cette façade, construite par DUC, dans le style du XIIIe siècle, pour conserver le souvenir de cette antique demeure, comprend trois

[1] La désignation de « grand guichet » de la Conciergerie est traditionnelle.
[2] DUC, voir page 20.
[3] DAUMET, voir page 20.

étages et un étage de comble. Le rez-de-chaussée, ajouré de quatre baies rectangulaires, est séparé de l'étage supérieur par un glacis très accusé, duquel partent des contreforts qui occupent, en hauteur, le premier et le deuxième étages, et viennent s'amortir à la corniche de couronnement. Ces contreforts divisent la façade en sept travées ajourées, à chacun des deux étages, par des fenêtres rectangulaires à meneaux; celles du premier étage sont encadrées dans une arcature ogivale reposant sur des colonnettes appuyées aux contreforts. La corniche porte un chéneau en pierre au-dessus duquel s'élèvent des lucarnes en pierre qui se détachent sur un toit très incliné et terminé par une crête plomb repoussé. Dans ces lucarnes s'ouvre une fenêtre rectangulaire encadrée dans une arcade ogivale et surmontée d'un trèfle aveugle. Le gâble de la lucarne est couronné par un fleuron et épaulé par deux pinacles fleuronnés. Les triangles laissés libres entre les pinacles et les gâbles sont décorés par des trèfles à jour.

La *Tour saint Louis*, qui paraît dater de Philippe-Auguste, peut avoir été restaurée par saint Louis, dont le nom lui est resté. Elle fut appelée aussi *la Tournelle*, et donna son nom au corps de logis qui la prolongeait sur le quai et dans lequel on établit, au XIVe siècle, une juridiction criminelle qu'on appelait *juridiction de la Tournelle*, à cause du voisinage de la tour. Vers cette époque, on l'appela aussi la *Tour Bon-Bec*, et c'était dans une de ses salles qu'on faisait subir la torture aux prévenus dont on voulait obtenir des aveux. Cette tour n'avait anciennement que deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, mais les constructions voisines obligèrent Duc [1] à lui ajouter un étage, tout en conservant son caractère. On dut remonter les créneaux qui la couronnaient, et prolonger les coffres de cheminées restés apparents sur les façades. Deux baies rectangulaires ajourent chacun des trois étages, et un toit conique, prolongé par une flèche, la termine.

Le reste de la façade de la *Cour de Cassation*, qui est moderne, a été commencé d'après les dessins de Lenormand [2], et après celui-ci, continué par Duc.

Après les incendies de 1871, Duc reprit les travaux en conservant les dispositions adoptées avant les événements.

Les quatre premières travées du nouvel édifice sont élevées sur l'emplacement d'un logis construit par Philippe-Auguste.

A partir de la *Tour saint Louis* jusqu'à l'angle de la rue de Harlay, la façade actuelle comprend un pavillon formant motif central et accusant l'entrée des magistrats. Ce pavillon, flanqué de deux ailes symétriques, présente deux étages élevés au-dessus d'un rez-de-chaussée formant soubassement et se termine par un toit en forme de dôme quadrangulaire.

Le rez-de-chaussée est percé de deux fenêtres et d'une porte encadrées de chambranles à crossettes. Le chambranle de la porte, disposé en avant-corps, est décoré d'entrelacs et couronné d'une tête de Minerve formant clé ; deux boucliers, portant

[1] Duc, voir page 20.

[2] Lenormand (Louis), architecte, né à Versailles en 1801 ; — élève d'Huvé ; — méd. d'or en 1846. — Mort en 1862.

les attributs de la Justice et enguirlandés de branches de chêne et de laurier, accompagnent cette clé et complètent sa décoration. L'avant-corps, dans lequel est compris la porte, est surmonté d'une corniche et d'une balustrade formant balcon à la fenêtre de l'étage supérieur.

Le premier étage est décoré d'un ordre composite à colonnes engagées, couronné par un entablement dont la frise porte l'inscription : COUR DE CASSATION. Les fenêtres qui ajourent ces entre-colonnements sont de formes différentes. Celle de l'axe est encadrée dans un motif composé de deux pilastres composites portant une corniche architravée et un fronton circulaire interrompu par un écusson que présentent deux génies. Les deux autres fenêtres sont encadrées de chambranles à crossettes surmontés d'œils-de-bœuf ouverts au milieu d'une couronne de laurier.

L'étage d'attique est décoré de pilastres composites au devant desquels sont placées quatre statues symbolisant les attributs de la Justice et séparant trois fenêtres rectangulaires. L'entablement supérieur est décoré de guirlandes et couronné par un fronton circulaire dans le tympan duquel on a placé l'écusson impérial accosté de deux figures assises : d'un côté, la *Loi protectrice* appuyée sur les tables, tend la main à l'*Innocence* qui l'implore ; de l'autre, la *Justice vengeresse* s'appuie sur son glaive et garde devant elle le coupable enchaîné.

Moins élevées que le pavillon, ces deux ailes latérales ont chacune cinq travées séparées par des pilastres composites dont la base s'appuie au bandeau couronnant un rez-de-chaussée ajouré de quatre fenêtres et d'une porte plein-cintre. Les pilastres s'élevant à la hauteur de deux étages, séparent des baies rectangulaires décorées, au premier étage seulement, de chambranles surmontés de corniches et de frontons triangulaires. L'entablement continue celui du pavillon central, et l'étage d'attique est décoré de pilastres séparant des fenêtres rectangulaires. La corniche supérieure porte un chéneau en pierre, décoré d'antéfixes et de mufles de lion, qui vient buter contre le pavillon central.

La partie importante de l'emplacement de la *Cour de Cassation* a été élevée sur les maisons construites par le président de Lamoignon, au moment où il prolongea la *galerie des Prisonniers* par la *Salle neuve*, en 1671. Ces maisons s'étendaient des logis de la *Tournelle* à la rue de Harlay, et s'éclairaient latéralement sur la *cour Lamoignon* et sur le quai *des Morfondus*.

RUE DE HARLAY

Façade de la Cour de Cassation.

Des façades de la rue de Harlay[1], construites par Duc [2], la première appartient à la *Cour de Cassation;* le motif central est occupé par la façade de la salle de *Harlay* et le reste, jusqu'au quai des Orfèvres, appartient aux nouvelles constructions destinées d'abord à la Préfecture de police et depuis réservées à la Cour d'appel.

La façade de la *Cour de Cassation* s'étend de ce côté depuis le quai jusqu'au grand perron du vestibule des assises et comprend sept travées continuant l'ordonnance architecturale que l'on a décrite en parlant des ailes du pavillon central de la *Cour de Cassation*; elle forme, sur la rue, une des ailes accompagnant la façade de la salle de *Harlay*. L'aile droite, dont la destination n'est pas encore arrêtée, a aussi sept travées identiques. Ces deux façades sont limitées, à droite et à gauche, par des antes surmontées chacune, dans l'attique, d'un médaillon dans lequel on a sculpté en camées les figures de Napoléon 1er et de Justinien avec les inscriptions *Code Napoléon* et *Pandectes*.

Façade principale.

Cette façade, d'une grande vigueur de lignes, est élevée au-dessus d'un très haut soubassement sur lequel s'appuie un triple escalier à balustres qui aboutit aux trois portes d'accès du grand vestibule que l'on a décrit et qui repose sur un palier général.

---

[1] La rue de Harlay date de l'époque de la construction de la place Dauphine sur les terrains du jardin royal, de la maison des étuves et des îles aux vaches et aux Taureaux. On trouve, en effet, dans une lettre patente signée de Henri IV et datée du 28 mars 1607, la concession faite au président de Harlay des terrains que nous venons de désigner, pour y construire, sous la direction du duc de Sully, grand voyer de France, une place qui affectait la forme d'un trapèze et qui serait ouverte, par son petit côté, sur le terre-plein du Pont-Neuf, et par son grand côté, sur une rue qui porterait le nom du président de Harlay. Cette concession était faite moyennant la rente d'un sol tournoi par toise carrée de construction.

[2] Duc, voir page 20.

Une partie de ce palier, de chaque côté du perron central, est à claire-voie et fermée par des clautras en bronze qui permettent l'éclairage des caves des salles communes du Dépôt de la Préfecture de police. Le soubassement, dans les intervalles des rampes du perron, est percé de six baies rectangulaires à meneaux et grillées qui éclairent les salles communes.

Au-dessus du soubassement, règne un grand ordre monumental, inspiré de celui de la *Tour des vents* et comprenant neuf travées séparées par des colonnes cannelées engagées dans le mur de face. La base repose directement sur le soubassement et les chapiteaux supportent un entablement particulier, dont l'architrave et la frise ressautent au droit de la colonne. Sur le ressaut de la frise s'applique une console cannelée terminée par une tête de femme et sur laquelle repose une corniche très saillante couronnée par un chéneau en pierre décoré d'entrelacs, de mufles de lion et de petits balustres faisant une très légère saillie sur le nu de la dalle. Ce grand ordre est arrêté, à droite et à gauche, par deux puissants pilastres couronnés, au-dessus de la corniche, de deux piédestaux supportant des aigles. Les travées sont ajourées, à la partie supérieure, par les fenêtres à meneaux déjà décrites, et les parties inférieures sont occupées par les trois portes en bronze, dont les chambranles, inclinés à la grecque, sont couronnés de corniches. La porte centrale, plus élevée que les deux autres, est couronnée d'une frise portant l'inscription PALAIS DE JUSTICE et d'une corniche reposant sur deux consoles amorties par des rosaces. Les autres allèges des fenêtres sont décorées de grandes figures debout symbolisant les attributs de la Justice. Ces figures en ronde bosse et taillées en pleine masse, se détachent sur un cadre à forte moulure qui arrête un appareil à refends et bossages irréguliers.

Ces figures sont :

La Prudence et *la Vérité*, par M. DUMONT (Augustin-Alexandre).

Le Châtiment et *la Protection*, par JOUFFROY.

La Force et *l'Équité*, par JALEY.

Les métopes laissées entre les consoles de la frise sont décorées de divers attributs maintenus par un bouclier.

Au-dessus du premier palier, deux grands lions couchés en pierre, œuvre de M. ISIDORE BONHEUR, reposent sur les deux piédestaux qui accompagnent le perron de la porte d'honneur.

Les Salles communes du Dépôt, près la Préfecture de police, occupent, comme on l'a dit, tout le rez-de-chaussée du vestibule des assises. Elles occupent une grande pièce divisée par deux rangs de colonnes monolithes formant sept travées dans la longueur et trois dans la largeur. Les chapiteaux supportent la retombée d'arcs doubleaux et de voûtes plein-cintre, sur lesquels s'appuie le sol du grand vestibule.

Avant d'avoir été l'objet de divisions nécessitées par le service du Dépôt, la salle avait un aspect très monumental ; mais aujourd'hui les trois cloisons qu'on a dû y établir pour séparer le quartier des femmes du quartier des hommes, empêchent de juger les grandes lignes. Ces salles sont éclairées par les baies ouvertes dans le soubassement du *vestibule de Harlay* et par les quelques ouvertures de la cour du préau.

Cette cour comprend dix travées dans le sens de la longueur et trois dans la largeur; toutes ces divisions sont séparées, dans la longueur, par des piliers carrés qui embrassent deux étages de cellules et reçoivent la retombée de petits arcs très surbaissés. Au troisième étage, les travées sont séparées par de grosses consoles supportant des arcs également très surbaissés, sur lesquels s'appuient les passages de service des deux salles d'assises, et auxquels aboutissent les escaliers placés dans deux tourelles portées en encorbellement. Ces passages desservent aussi les salles des témoins qui traversent la cour portées sur quatre rangées de hautes colonnes en fonte. Au-dessus de ces passages et, en second plan, des pilastres réunis par de petits arcs surbaissés accusent les salles d'audience des cours d'assises.

La façade, du côté des *salles communes*, comprend trois étages, divisés en trois travées par des contreforts qui viennent s'amortir au chéneau supérieur. Le rez-de-chaussée est occupé par un portique ouvert sur la cour et dans lequel l'entrée des salles est accusée par deux colonnes. Le deuxième étage est ajouré d'un œil-de-bœuf et de deux baies rectangulaires éclairant le premier palier de l'escalier des assises *(salle de Harlay)*.

La face opposée, qui est occupée à son centre par la tourelle de l'escalier des accusés, présente cinq étages percés de fenêtres éclairant les services de la cour d'assises ou du Dépôt. Au rez-de-chaussée, les fenêtres éclairent une vaste salle appelée *le Guichet*. Cette salle, dont le vestibule s'ouvre sur la *cour Saint-Martin*, est divisée dans le sens de la longueur par quatre colonnes supportant des voûtes plein-cintre. Elle donne accès au cabinet du Directeur, au greffe, et dessert le quartier des femmes, le quartier des hommes et les différents services du Dépôt.

QUAI DES ORFÈVRES ET RUE DE LA SAINTE-CHAPELLE

Façade des nouveaux bâtiments de la Cour d'appel.

La première partie allant de la rue de Harlay à la rue de la Sainte-Chapelle fut construite par MM. GILBERT[1] et DIET[2], pour installer les services de la Préfecture de police. Après les événements de 1871 et après plusieurs rapports établissant l'insuffisance des emplacements laissés aux architectes pour loger les services du Palais de Justice et plus particulièrement le Dépôt près la Préfecture de police, il fut

[1] GILBERT (Jacques-Émile), architecte, né à Paris en 1793; — élève de l'école des Beaux-Arts; — 1er gd prix de Rome, 1822; — membre de l'Académie des Beaux-Arts, 1853; — ✻, 1860. — Mort en 1874.

[2] DIET (Arthur-Stanislas), né à Amboise (Indre-et-Loire); — élève de Duban et Blouet; — prix de Rome, 1853; — ✻, 1867.

décidé qu'on transporterait la Préfecture de police dans les locaux de la caserne de la Cité et qu'on consacrerait tout l'édifice nouvellement construit à l'agrandissement du Palais.

Les nouvelles constructions ont remplacé les annexes de l'ancienne Cour des comptes et l'hôtel du Bailliage élevé ou plutôt reconstruit par les premiers présidents de Harlay et de Verdun, de 1607 à 1611. Cet hôtel était parvenu jusqu'à nous et avait été la Préfecture de police.

La cour intérieure était entourée, au rez-de-chaussée, de portiques formés par une arcature en anse de panier reposant sur des piédroits, et l'ornementation des façades intérieures consistait en médaillons en pierre, symbolisant les hautes juridictions du Palais par les portraits des personnages célèbres ayant appartenu à chacune de ces juridictions :

La Connétablie était rappelée par les portraits de DUGUESCLIN et du DUC DE BOURBON ; *la Cour des Maréchaux,* par BLAISE DE MONTLUC et HENRI DE CONDÉ ; *la Grande Chancellerie,* par le cardinal DUPRAT, MICHEL DE L'HÔPITAL et CHIVERNY.

Plusieurs grandes salles étaient remarquables, notamment la *salle Saint-Martin,* ainsi appelée parce que tous les ans, à la Saint-Martin, le premier président réunissait dans cette salle les membres de la magistrature et leur offrait un repas de galas, pour célébrer la rentrée en session. La salle de la Bibliothèque était aussi très belle.

La première partie de la façade du nouvel édifice, s'étendant de la rue de Harlay à la rue de la Sainte-Chapelle, comprend, aux extrémités, deux arrière-corps qui terminent les façades en retour sur la rue de Harlay et sur la rue de la Sainte-Chapelle ; les deux autres parties ont chacune une travée et sont un peu moins élevées que le reste de la façade.

La partie importante de cette façade est élevée de quatre étages et flanquée, à droite et à gauche, de deux avant-corps ayant chacun trois travées. Le rez-de-chaussée accusé par un appareil de refends et de bossages, est percé de trois fenêtres plein-cintre. Les baies du premier étage sont encadrées de chambranles couronnés par une corniche et un fronton triangulaire appuyés sur deux consoles ; les fenêtres du second sont encadrées de moulures. Le dernier étage, ou étage d'attique, s'élève au-dessus d'une corniche à modillons et denticules; les baies qui l'ajourent sont ornées de chambranles à double crossettes et s'ouvrent dans l'axe de travées séparées par des pilastres composites cannelés. Deux antes limitent les avant-corps. Le milieu de la açade, entre les avant-corps, comprend onze travées accusées, au rez-de-chaussée, par des colonnes doriques engagées séparant une suite d'arcades plein-cintre dont les archivoltes reposent sur des piédroits. Les trois arcades de l'axe sont ouvertes et donnent accès dans un grand vestibule, les autres encadrent des fenêtres. Les colonnes sont élevées au-dessus de piédestaux dont les intervalles sont occupés par un stylobate en pierre. Les trois étages au-dessus sont ajourés de fenêtres semblables à celles des avant-corps. A l'étage d'attique, de petites colonnes composites engagées séparent les fenêtres et sont couronnées par une corniche qui se prolonge au-dessus des avant-corps. La base des colonnes repose sur la corniche à modillon dont il a déjà été parlé. Un chéneau de pierre, décoré d'entrelacs, couronne cette façade.

La façade en retour sur la rue de la Sainte-Chapelle, faisant angle droit avec le quai, comprend quatre étages dans lesquels s'ouvrent des baies décorées de chambranles semblables à ceux de la façade du quai.

Façade du bâtiment de la Police correctionnelle (sur la rue de la Sainte-Chapelle).

Le bâtiment de la police correctionnelle est construit sur l'emplacement de la muraille du palais de saint Louis, et sa façade, qui se développe jusqu'au boulevard du Palais, est accusée par une ordonnance dorique traitée dans un style sobre et sévère. Cette façade, élevée de quatre étages, comprend trois parties distinctes : celle de l'axe, la plus importante, présente dix-sept travées et est accusée par un léger avant-corps ; celles des extrémités ne comptent chacune que deux travées. L'extrémité de la façade, à l'angle du boulevard, présente un rez-de-chaussée décoré d'un appareil à refends et bossages, ajouré par deux baies rectangulaires. Le premier et le deuxième étage n'offrent aucune ligne séparative, et les chambranles qui encadrent les fenêtres embrassent dans leur hauteur les baies des deux étages ; le troisième étage, traité en attique, est limité par deux antes. Cette partie de la façade est reproduite avec tous ses détails à l'autre extrémité de la rue de la Sainte-Chapelle, et forme encadrement à la partie centrale, de beaucoup la plus importante. Celle-ci présente un rez-de-chaussée ajouré de petites fenêtres rectangulaires et de barbacanes qui ventilent les cellules du Dépôt judiciaire ; aux extrémités se trouvent deux baies plein-cintre, fermées par des portes en fer; la première donne accès à un porche sur lequel s'ouvre la *souricière* et les services des accusés amenés pour l'Instruction ; la seconde sert de passage entre la rue et la *cour de la Sainte-Chapelle*. Ce rez-de-chaussée, qui ne présente aucune trace de moulure, sert de soubassement à l'ordre dorique dont les colonnes sont engagées et embrassent deux étages.

Les extrémités de l'avant-corps sont accusées, au second étage, par des antes fleuronnées, et l'ordre est terminé par un entablement dont la frise est décorée de triglyphes. Les baies ajourant les dix-sept travées de cette portion de la façade sont, dans cette partie, encadrées de chambranles au premier et au second étage. Les trois fenêtres de l'axe, qui correspondent à l'escalier, sont surmontées, au second étage, de guirlandes de fruits accompagnant un gros fleuron, et de moulures qui occupent l'emplacement de la baie des autres travées. L'attique est accusé par un petit ordre de pilastres composites élevés sur piédestal. La hauteur du piédestal est ajourée de petites baies et, dans l'entrecolonnement, les fenêtres sont encadrées de chambranles. La corniche de couronnement est architravée et le chéneau en pierre est décoré de mufles de lions et d'entrelacs. Les deux corniches se prolongent dans toute la longueur de la façade en se profilant au droit de l'avant-corps.

Façade en retour sur le boulevard du Palais.

La façade, qui s'étend de la rue de la Sainte-Chapelle au pavillon limitant à gauche la *cour du Mai*, continue l'ordonnance dorique et les lignes architecturales du bâtiment des chambres de la police correctionnelle que nous venons de décrire. La façade comprend un rez-de-chaussée et quatre étages divisés en quinze travées. Les baies du rez-de-chaussée sont encadrées dans une arcade plein-cintre; dans l'axe s'ouvre une large porte plein-cintre dont la clef est décorée d'une tête symbolique et qui est accusée par une légère saillie. C'est la porte principale de la *cour de la Sainte-Chapelle* dont on a parlé en décrivant les monuments qui entourent ce vaste parallélogramme.

Le rez-de-chaussée sert de soubassement à des pilastres doriques grecs de la plus grande simplicité. Cette ordonnance, comme dans la façade de la rue de la Sainte-Chapelle, franchit deux étages qui sont ajourés chacun par des fenêtres rectangulaires encadrées deux par deux dans un chambranle. L'entablement qui termine cet ordre a sa frise décorée de triglyphes. Les deux étages supérieurs forment un grand attique couronné d'une corniche architravée.

RÉCAPITULATION

Terminons ce travail en récapitulant, par ordre, les époques des différentes constructions ou restaurations qui ont amené le Palais de Justice en l'état actuel.

C'est seulement en 1835, et après de nombreuses réclamations de la Cour royale, de la Cour de Cassation et du tribunal de première instance, que le Conseil général de la Seine décida qu'il y avait lieu de préparer un projet général d'isolement, d'agrandissement, en un mot, de transformation du Palais de Justice. Le premier projet fut présenté par M. Huyot[1], membre de l'Institut, mais le Conseil général rejeta ce travail comme insuffisant. M. Huyot se remit à l'œuvre et présenta un second projet plus important et qui fut accepté le 18 août 1836. La réalisation de ce plan devait donner lieu à une dépense de 3,591,617 francs.

---

[1] Huyot (Jean-Nicolas), architecte, né à Paris en 1780; — élève de Peyre; — grand prix de Rome en 1807; — membre de l'Institut en 1823. — Mort en 1840.

Ce second projet, après avoir été augmenté par les différentes commissions chargées de le juger, fut enfin soumis, le 11 mars 1837, au Conseil général, qui lui donna son approbation. Le projet définitif de M. Huyot a servi d'ailleurs de point de départ aux dispositions suivies après lui. Une expertise de 1838 détermina quelle serait la part contributive de l'Etat et du département de la Seine dans les dépenses à effectuer.

L'ordonnance royale, qui autorisa l'exécution des travaux, est du 26 mai 1840 ; et le 3 août de la même année, M. Huyot mourait, avant d'avoir vu commencer l'exécution de son œuvre; MM. Duc [1] et Dommey [2] lui succédèrent.

Les travaux commencent alors avec une certaine activité ; interrompus par intervalles, ils sont repris après que les questions complexes, auxquelles ils donnent lieu, ont été résolues; dans l'intervalle de dix années, de 1843 à 1853, la *tour de l'Horloge* est reprise en sous-œuvre, les étages supérieurs consolidés et le cadran restauré.

En 1845, restauration du monument de Malesherbes.

De 1847 à 1854, construction des bâtiments de l'instruction et des archives de l'état civil, du bâtiment des Chambres de la police correctionnelle, de la galerie entre la *cour du Mai* et la Sainte-Chapelle ; installation du Tribunal de simple police, de la Chambre des avoués ; restauration de la *cour du Mai* et du pignon *est* de la *salle des Pas-Perdus*.

De 1848 à 1856, construction des Chambres civiles du tribunal de première instance.

En 1854, on commence la construction des salles d'assises et de la maison de Dépôt près la Préfecture de police.

En 1855, une commission spéciale est chargée d'examiner les différentes propositions relatives aux travaux du Palais. Cette commission prend connaissance de deux avant-projets dressés l'un par M. Lenormand [3], architecte de l'Etat, chargé de la Cour de cassation ; l'autre par MM. Duc et Dommey, architectes du Département, chargés du Palais de Justice, et par M. Gilbert [4], architecte de la Ville, chargé de la Préfecture de police. Elle approuve le dernier projet, dont les dispositions concluent :

1° A étendre le Palais de Justice sur le quai des Orfèvres, pour faire l'installation de la Préfecture de police ; 2° A limiter la Cour de Cassation par le quai de l'Horloge, la rue de Harlay, la *galerie des Prisonniers* et la *cour de la Conciergerie*.

Après cette décision, les travaux se continuent ainsi :

De 1856 à 1867. construction de la Cour de Cassation, du bâtiment des assises et de celui de la Préfecture de police ;

De 1860 à 1866, construction de la Chambre des criées, reconstruction du vestibule du greffe des criées.

---

[1] Duc, voir page 20.
[2] Dommey, voir page 30.
[3] Lenormand (Louis), architecte, né à Versailles en 1801 ; — élève d'Huvé ; — médaille d'or en 1846. — Mort en 1862.
[4] Gilbert, voir page 53.

Restauration du pignon ouest de la *salle des Pas-Perdus;* restauration des *cuisines de Saint-Louis* et de la salle de *la Tour de l'Horloge.*

Raccordement des bâtiments de la Cour impériale, des assises et de la *Conciergerie,* restauration complète de la *salle des Pas-Perdus*, et enfin, construction de la *galerie des Prisonniers*. En 1870, il ne reste plus, pour terminer ces travaux, que la construction des bâtiments de la Cour d'appel et du quartier des femmes à la Conciergerie, ainsi qu'à compléter les opérations en cours d'exécution.

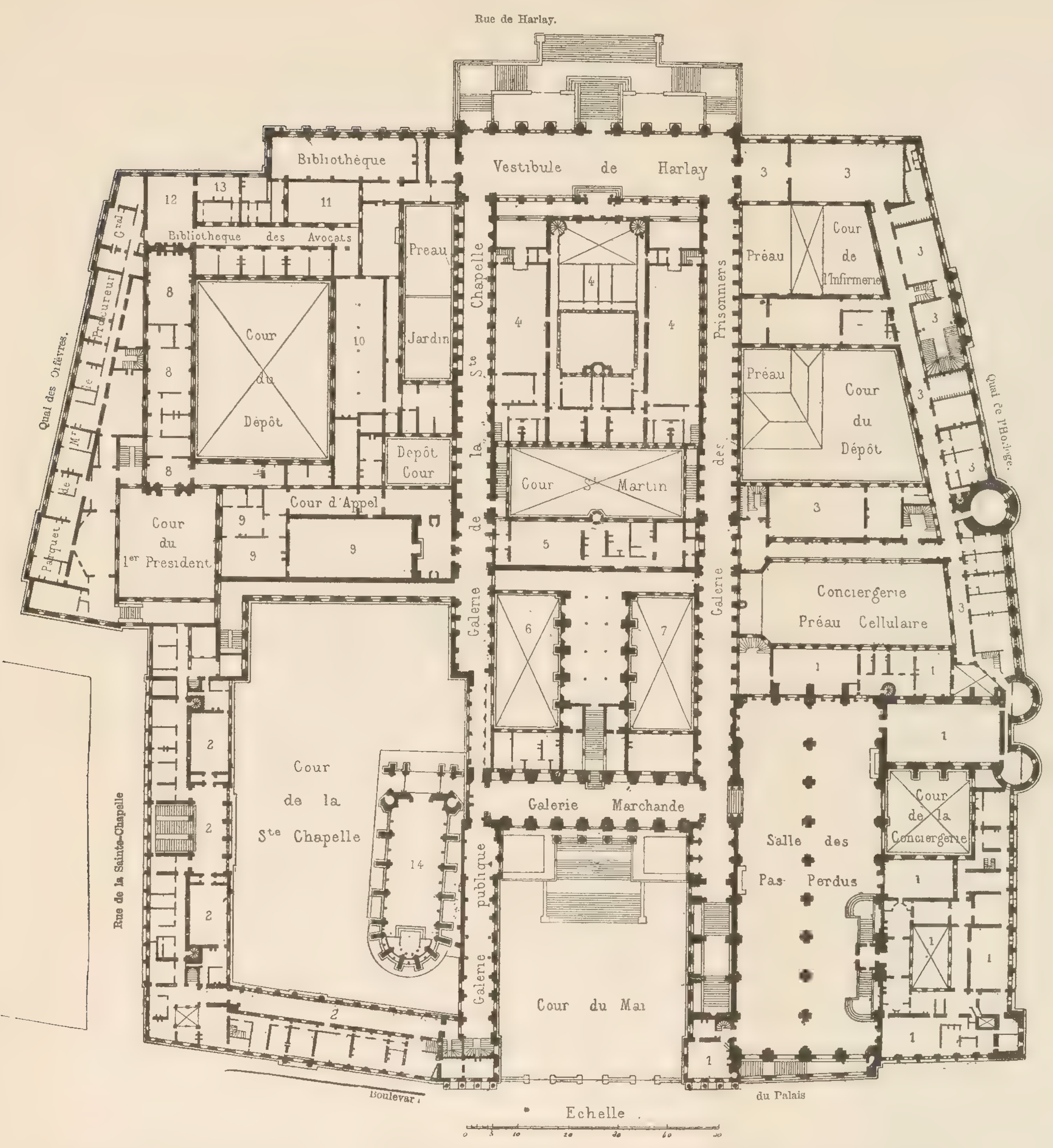
Mais les incendies de 1871 viennent tout remettre en question. Les travaux, repris dès 1872, sont menés rapidement, en commençant par les restaurations urgentes.

En 1879, la mort enlève Duc aux travaux du Palais de Justice, auxquels il avait consacré trente-huit années. Il est remplacé par M. Daumet[1], son collaborateur. Aujourd'hui, il reste encore, pour achever la réalisation de cet immense projet, à construire, entre la *galerie Mercière,* celle de la *Sainte-Chapelle,* le quai des Orfèvres et la *cour Saint-Martin,* les bâtiments de la Cour d'appel, en y adjoignant ceux de la Préfecture de police, affectés désormais aux services du parquet du procureur général; enfin, à terminer la *galerie de la Sainte-Chapelle.*

Jusqu'à ce jour, les dépenses occasionnées par ces travaux d'agrandissement et d'isolement du Palais de Justice peuvent être évalués à la somme de 29.560.000 fr. Une dépense de quatorze millions est encore nécessaire pour l'achèvement de ce vaste édifice.

---

[1] Daumet, voir page 20.



1 Tribunal de 1re instance. Six Chambres civiles.
2 Tribunal de 1re instance. Police correctionnelle.
3 Cour de Cassation.
4 Cour d'Assises.
5 Chambre des Appels en correctionnelle.
6 Conciergerie. Cour des femmes.
7 Conciergerie. Cour des cochers.
8 Chambre des mises en accusation.
9 Cour d'Appel.
10 Vestiaire des Avocats.
11 Bibliothèque des Avocats. Parloir.
12 Id. Id. Salle du Conseil.
13 Bibliothèque des Avocats. Bâtonnier.
14 Sainte-Chapelle.

PALAIS DE JUSTICE

—

ÉTAT N° 1

—

TRAVAUX D'ART

COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

1° PEINTURE

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1805	PRUD'HON (Pierre), né à Cluny en 1758; — élève de Desvoges; — ✻, 1808; — membre de l'Inst., 1816. — Mort à Paris en 1823.	Toile.	La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime.
1817	DROLLING (Michel-Martin), né à Paris en 1786; — élève de son père et de David; — grand prix de Rome, 1810; — méd. d'or, 1819; — membre de l'Inst., 1833. — Mort en 1851.	Id.	La reine Marie-Antoinette communiant dans sa prison.
1817	PAJOU (Jacques-Augustin-Catherine), né à Paris en 1766; — fils du sculpteur Pajou; — élève de Vincent; — méd. d'or, 1812. — Mort en 1828.	Id.	La reine Marie-Antoinette séparée de sa famille au Temple, pour être conduite à la Conciergerie.
1817	SIMON (Louis-André), né à Paris en 1764.	Id.	La reine Marie-Antoinette dans l'attitude de la douleur.
1853	LENEPVEU (Jules-Eugène), né à Angers; — élève de M. Picot; — prix de Rome, 1847; — méd. 2e cl., 1855; — rappel, 1861; — ✻, 1862; — membre de l'Inst., 1869.	Id.	Le Christ en croix.
1853	KWIATKOWSKI (Théophile-Antoine), né à Pustuck (Pologne); — élève de Léon Cogniet.	Id.	Id.
1853	BRUNEL-ROCQUE (Léon), né à Paris en 1822; — élève de M. Amaury-Duval.	Id.	Id.
1853	HANSMANN, né à Cologne; — élève d'Ingres et de Couder.	Id.	Id.
1853	SERRUR (Henri-Auguste-César), né à Lambersart (près Lille) en 1794; — élève de Regnault; — méd. 3e cl., 1836; — 2e cl., 1837. — Mort en 1865.	Id.	Id.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS		OBSERVATIONS
		TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	
H. 2m,43. L. 2m,92	Ancienne salle *de la Cour d'assises.*	15.000 »	» »	*Ce tableau, exposé aux Salons de 1808 et de 1814, a été cédé en 1826 au Musée du Louvre, en échange de quatre peintures représentant le Christ en croix. (Voir page 85.)*
H. 1m,45. L. 1m,25	*Conciergerie :* — Ancien cachot de la reine, transformé en chapelle sous la Restauration.	1.600 »	» »	
Id.	Id.	1.600 »	» »	*Salon de 1817.*
H. 1m,05. L. 0m,90	*Conciergerie :* — Petite salle communiquant avec le cachot de la reine et servant actuellement de *Sacristie.*	1.200 »	» »	*Salon de 1817.*
H. 1m,90. L. 1m,40	Première chambre du *Tribunal de première instance.*	1.500 »	» »	
Id.	Deuxième chambre du *Tribunal de première instance.*	1.500 »	» »	
Id.	Troisième chambre du *Tribunal de première instance.*	1.500 »	» »	
Id.	Quatrième chambre du *Tribunal de première instance.*	1.500 »	» »	
Id.	Cinquième chambre du *Tribunal de première instance.*	1.500 »	» »	
	A reporter.........	26.900 »	» »	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1853	BESSON (Faustin), né à Dôle; — élève de Decamps, de Brune et de J. Gigoux; — ✻, 1865. — Mort en 1882.	Toile.	Le Christ en croix.
1853	BOUTERWECK (Frédéric), né à Tarnowitz (Prusse); — élève de Paul Delaroche et d'Horace Vernet; — méd. 3e cl., 1837; — 2e cl., 1838; — 1re cl., 1841. — Mort en 1863.	Id.	Id.
1853	ARMAND-DUMARESCQ (Charles-Édouard), né à Paris; — élève de Couture; — méd. 3e cl., 1861; — rappel, 1863; — ✻, 1867; — O ✻, 1881.	Id.	Id.
1857	CRONEAU (Alphonse), né à Bordeaux en 1818; — élève de Paul Delaroche et de Drolling.	Id.	Id.
1863	VIGER-DUVIGNEAU (Hector-Jean-Louis), né à Argenton; — élève de Drolling, de Paul Delaroche et de Lehmann. — Mort en 1878.	Id.	Id.
1865	VIBERT (Jules), né à Lyon; — élève de Paul Delaroche.	Id.	La Mère de Douleurs.
1866 1873	BONNAT (Léon-Joseph-Florentin), né à Bayonne; — élève de Léon Cogniet; — méd. 2e cl., 1861; — rappel, 1863; — méd. 2e cl., 1867 (E. U.); — ✻, 1867; — méd. d'hon., 1869; — O. ✻, 1874; — C. ✻, 1882.	Id.	La Justice protégeant l'Innocence. (Peinture ovale.)
		Id.	Groupe de deux Génies portant des cartouches sur lesquels est inscrit : *Jus et Lex* (deux sujets séparés).
		Id.	Deux Génies tenant les attributs de la Force et de la Justice (deux sujets séparés).
		Id.	La Force. (Peinture grisaille).
		Id.	La Justice. (Id.).
		Id.	Le Christ en croix.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS TRAVAUX D'ART	PRIX ALLOUÉS TRAVAUX ACCESSOIRES	OBSERVATIONS
	Report.	26.900 »	» »	
1^{m},90. L. 1^{m},40	Sixième chambre du *Tribunal de première instance.*	1.500 »	» »	
Id.	Chambre des *Référés.*	1.500 »	» »	
Id.	Huitième chambre *de la Police correctionnelle.*	1.500 »	» »	
Id.	Id.	1.500 »	» »	
Id.	*Tribunal de simple Police.*	1.500 »	» »	
. . . .	Chapelle des *Sœurs*, maison de dépôt près la Préfecture de police;— quartier des femmes.	1.200 »	113 »	
1^{m},95. L. 2^{m},70	Plafond de la Cour *d'Assises*, salle nord ; — sujet central de la décoration.			*La décoration du plafond de la Salle d'assises nord avait été commandée à M.* Bonnat, *en 1866, moyennant la somme de 11,000 francs. Ces peintures ayant été détruites dans l'incendie du Palais de Justice, en 1871, l'Administration municipale en confia la réfection à M.* Bonnat, *aux mêmes conditions. L'artiste reçut en outre une somme de 3,500 francs pour l'exécution du Christ en croix qui n'était pas compris dans la commande primitive, soit au total 14,500 francs pour l'ensemble du second travail.*
1^{m},45. L. 1^{m},45 Id.	Plafond de la Cour *d'Assises*, salle nord;— panneaux d'angle du plafond.	11.000 »	» »	
. . . .	Cour *d'Assises*, salle nord ; — de chaque côté du Christ en croix.	14.500 »	» »	
1^{m},90. L. 1^{m},40	Cour *d'Assises*, salle nord ; — placé au-dessus du Tribunal.			
	A reporter.	61.100	113 »	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1866 1873	LEFEBVRE (Charles), né à Paris; — élève de Gros et d'Abel de Pujol; — méd. 2e cl., 1833; — 1re cl., 1845; — 3e cl., 1855; — ✻, 1859.	Toile circulaire.	La Justice tenant de la main gauche une table de la loi; derrière elle un génie montrant le ciel; à sa gauche, un enfant tenant un glaive; à sa droite, un enfant portant une balance.
1866	LEHMANN (Charles-Ernest-Rodolphe-Henri), né à Kiel (duché de Holstein), naturalisé Français; — élève d'Ingres; — méd. 2e cl., 1835; — 1re cl., 1840; — ✻, 1846; — méd. 1re cl., 1848; — — O. ✻, 1853; — méd. 1re cl., 1855 (E. U.); — membre de l'Inst., 1864. — Mort en 1882.	Toile ovale.	La Justice démasque le Mensonge, punit le Crime et protège l'Innocence (sujet central).
		Toile oblongue.	Le Juge méditant. Le Juge incorruptible. La Vindicte publique. La Concorde (quatre peintures en forme de cartouche accompagnant le sujet central).
		Toile.	Le Christ en croix.
		Camaïeux sur toile cintrée dans le haut.	La Religion, La Philosophie, } Peintures placées à gauche et à droite du Christ en croix.
1866	ULMANN (Benjamin), né à Blotzheim (Alsace); — élève de Drolling et de Picot; — prix de Rome, 1859; — méd. 3e cl., 1859; — méd., 1866; — 2e cl., 1872; — ✻, 1872.	Toile circulaire.	L'Équité démasquant le Crime.
1866 1871	RICHOMME (Jules), né à Paris; — élève de Drolling; — méd. 3e cl., 1840; — 2e cl., 1842; — rappels, 1861 et 1863; — ✻, 1867.	Id.	Le Christ en croix.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS		OBSERVATIONS
		TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	
	Report.	61.100 »	113 »	
Diamètre, 1m,78	Plafond de la salle du Conseil de la Cour *d'Assises*. salle nord.	2.000 » 2.000 »	» » » »	*Ce plafond ayant été détruit dans l'incendie de 1871, la réfection en fut commandée, en 1873, à* M. CH. LEFEBVRE, *moyennant une nouvelle somme de 2,000 francs.*
H. 1m,80. L. 2m,40 H. 0m,92. L. 2m,99 Id. Id. Id.	Décoration du plafond de la Cour *d'Assises*, salle sud.	20.000 »	» »	*Ces peintures ont été détruites dans l'incendie du Palais de Justice, en 1871.*
H. 2m,80. L. 2m,00 H. 2m,70. L. 1m,30 Id.	Décoration du prétoire de la Cour d'*Assises*, salle sud.			
Diamètre, 1m,78	Plafond de la salle du Conseil de la Cour *d'Assises*, salle sud.	2.000 »	» »	*Détruit dans l'incendie du Palais de Justice, en 1871.*
H. 1m,90. L. 1m,40	Commandé primitivement pour la Cour *d'assises*, salle nord. — Placé actuellement dans la deuxième Chambre *de la Police correctionnelle.*	2.000 » 2.000 »	» » » »	*Le Christ de* M. RICHOMME *ayant été détruit en 1871, l'Administration municipale demanda à l'artiste une répétition de son tableau, moyennant une seconde somme de 2,000 fr. Cette toile a été remplacée dans la Salle d'assises nord par le Christ de* M. BONNAT.
	A reporter. . . .	91.100 »	113 »	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1866	DENUELLE (Alexandre-Dominique), né à Paris; — élève de Paul Delaroche et de Duban; — méd. 3e cl., 1844; — méd. 2e cl., 1849 et 1855; — rappel., 1859; — ✻, 1859; — O. ✻, 1875. — Mort en 1879.	Peinture murale.	Décoration d'ensemble.
1871	GAMBART, élève de Paul Delaroche; — 2e gd prix de Rome.	Toile.	Le Christ en croix.
1871	DOUILLARD (Alexis-Marie-Louis), né à Nantes; — élève d'H. Flandrin, de Gleyre et de M. Gérôme; — méd. 3e cl., 1878.	Id.	Id.
1871	GUÉRIE (Paul-Félix), né à Paris; — élève de Drolling.	Id.	Id.
1871	CAMBON (Armand), né à Montauban; — élève de Paul Delaroche et d'Ingres; — méd. 3e cl., 1863; — 2e cl., 1873.	Id.	Id.
1873	MAILLOT (Charles), né à Paris; — élève de Léon Cogniet; — ✻, 1872.	Id.	Copie d'un plafond de Bon Boullongne; *sujet principal:* la Justice, accompagnée de la Force, de la Modération et de la Prudence, assise et tenant la balance levée, à ses pieds, Hercule chasse la Discorde et la Calomnie et deux petits génies montrent le miroir de la Vérité. Dans le haut de la composition, trois déesses tressent des couronnes pour animer les arts personnifiés par des génies placés dans les deux grands demi-cercles. *Aux angles*: Deux figures en grisaille, assises sur des boucliers décorés de naïades et de tritons peints en rehaussé d'or, supportent quatre médaillons en grisaille représentant: 1° la Femme adultère; 2° le Jugement de Salomon; 3° le Denier de César; 4° Daniel défendant Suzanne. *Demi-cercle, partie supérieure:* l'Abondance, accompagnée de Cérès, Flore, Pomone, et Vertumne, verse sa corne sur la terre. *Demi-cercle, partie inférieure:* La Concorde, accompagnée de l'Innocence et de la Force, brûle des armes, des livres et des liasses de procès. *Dans les demi-cercles des grands côtés:* 1° la Sculpture, la Peinture, la Musique, personnifiées par des génies; 2° l'Architecture, l'Astronomie, l'Etude et la Déclamation, etc., etc.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS		OBSERVATIONS
		TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	
	Report.	91.100 »	113 »	
. . . .	Peintures décoratives exécutées dans les deux salles *de la Cour d'assises* et dans les deux salles *du Conseil.*	70.058 »	» »	*Travail détruit dans l'incendie de 1871.*
H. 1m,90. L. 1m,40	Septième Chambre du *Tribunal de première instance.*	2.000 »	.	
Id.	Neuvième Chambre *de la Police correctionnelle.*	2.000 »	» »	
Id.	Chambre provisoire *des Assises.*	2.000 »	» »	
Id.	Dixième Chambre *de la Police correctionnelle.*	2.000 »	» »	
H. 1m,30. L. 1m,11	Salle *de la Cour d'assises* (avant l'incendie du Palais de justice).	2.000 »	» »	*Cette copie avait été exécutée par* M. MAILLOT, *chargé de l'enlèvement d'un plafond peint par* BON BOULLONGNE *dans l'ancienne salle de la Cour des Aides qui devait disparaître dans les travaux d'agrandissement du Palais de Justice. Le plafond de* BON BOULLONGNE *ayant été détruit dans l'incendie, avant sa dépose, en 1871, l'Administration acquit la copie de* M. MAILLOT, *pour conserver le souvenir d'un ensemble décoratif offrant un très intéressant spécimen de l'ancienne école française. Cette toile est déposée à l'hôtel Carnavalet.*
	A reporter. . . .	171.158 »	113 »	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1873	DUPUIS (Pierre), né à Orléans; — élève de H. Vernet et de Léon Cogniet.	Toile.	Le Christ en croix.
1873	GIACOMOTTI (Félix-Henri), né à Quingey (Doubs); — élève de M. Picot; — prix de Rome, 1854; — méd., 1864, 1865 et 1866; — ✻, 1867.	Id.	Portrait du chancelier d'Aguesseau.
1875	PRIOU (Louis), né à Toulouse; — élève de l'École municipale de Toulouse et de M. Cabanel; — méd., 1869; — méd. 1re cl., 1874.	Id.	Portrait d'Omer Talon.
1875	DURANGEL (Léopold-Victor), né à Marseille; — élève de Wachsmuth et de H. Vernet.	Id.	Portrait du chancelier d'Argenson.
1878	DELAUNAY (Jules-Élie), né à Nantes; — élève d'H. Flandrin et de Lamothe; — prix de Rome, 1856; — méd. 3e cl., 1859; — 2e cl., 1863; — méd., 1865; — méd. 2e cl., 1867 (E. U.); ✻, 1867; — méd. 1re cl., 1878 (E. U.); — O. ✻, 1878; — membre de l'Inst., 1879.	Id.	Le Christ en croix accompagné de deux figures symboliques : la Prudence et la Sagesse. (Peintures encadrées séparément dans la boiserie et disposées en forme de tryptique).

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS		OBSERVATIONS
		TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	
	Report.	171.158 »	113 »	
H. 1m,20. L. 0m,75	Chambre *des Criées.*	2.000 »	» »	
H. 1m,07. L. 0m,80	Cabinet du *procureur de la République.*	2.000 »	» »	*Ce portrait avait été commandé primitivement à* M. Henner.
H. 0m,86. L. 0m,65	Id.	2.000 »	» »	
H. 0m,88. L. 0m,68	Id.	2.000 »	» »	
L. 1m,59. H. 2m,44	Première Chambre du *Tribunal civil.*	10.000 »	» »	
	Totaux.	189.158 »	113 »	

2° SCULPTURE

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			Monument élevé à la mémoire de Malesherbes:
1825	BOSIO (François-Joseph, baron), né à Monaco en 1769; — élève de Pajou, ✱; — membre de l'Inst., 1816; — O. ✱. — Mort en 1845.	Statue debout en marbre.	La France.
		Id.	La Fidélité.
1825	DUMONT (Jacques-Edme), né à Paris en 1761; — élève de Pajou; — 1er gd prix de Rome, 1788. — Mort en 1844.	Id.	Statue en pied de Lamoignon de Malesherbes.
1825	CORTOT (Jean-Pierre), né à Paris en 1787; — élève de Bridan jeune; — 1er gd prix de Rome, 1807; — ✱, 1824 et O. ✱, 1824; — membre de l'Inst., 1825. — C. ✱, 1841. — Mort en 1843.	Bas-relief en marbre.	Le roi Louis XVI visité dans la prison du Temple par ses trois défenseurs, de Sèze, Malesherbes et Tronchet.
1851	TOUSSAINT (François-Christophe-Armand), né à Paris en 1806; — élève de David d'Angers; — 2e gd prix, 1832; — méd. 3e cl., 1839; — méd. 2e cl., 1840. — Mort en 1862.	Bas-reliefs en pierre de Tonnerre	Deux statues debout représentant la Loi et la Justice.
		Id.	Deux figures d'enfant assises.
1853	DESBŒUFS (Antoine), né à Paris en 1793; — élève de Cartellier; — gd prix de Rome, 1814; — méd. 2e cl., 1833; — méd. 1re cl., 1843; — ✱, 1851. — Mort en 1862.	Bustes en pierre.	Sept bustes de l'empereur Napoléon III.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS TRAVAUX D'ART	PRIX ALLOUÉS TRAVAUX ACCESSOIRES	OBSERVATIONS
H. 2m,00	Salle *des Pas-Perdus;* — à gauche du monument.	25.800 »	48.000 »	*Ce monument a été érigé au moyen d'une souscription publique, sous la direction de la Commission des Beaux-Arts de la Préfecture de la Seine. Le marbre des deux statues de* BOSIO *et du bas-relief de* CORTOT, *a été donné par l'État. Le roi Louis XVIII a donné la statue en marbre de Malesherbes. Le dessin du monument est dû à l'architecte* HIPPOLYTE LEBAS, *qui a été chargé de l'exécution des travaux.*
Id.	Id., à droite du monument.	25.000 »		
H. 2m.30.	Id., partie centrale du monument.	12.000 »		
H. 0m,98. L. 2m,95	Id., partie centrale, au-dessous de la statue de Malesherbes.	10.000 »		
H. 1m.80.	Ces deux figures accompagnent le cadran de l'horloge, *boulevard du Palais.*	43.436 »	» »	*Cette horloge a été exécutée en 1585, par* GERMAIN PILON, *pour remplacer celle qui avait été établie dans cette tour en 1370, par ordre de Charles V, et exécutée par un artiste allemand nommé* HENRI DE VIC. *La tour de l'horloge a été complètement restaurée en 1852 par les soins de MM.* DUC *et* DOMMEY. *Elle a recouvré son cadran, ses armoiries et l'inscription que Henri III y avait fait apposer. M.* TOUSSAINT *a été chargé de remplacer les statues allégoriques de* PILON, *dont il ne restait plus que des fragments. La dépense totale de cette restauration s'est élevée à la somme de 43,436 fr. Nouvelle restauration en 1882.*
H. 1m,10.	Fronton du même cadran.			
. . . .	Commandés pour chacune des sept Chambres du *Tribunal civil.*	2.100 »	» »	*Actuellement en magasin.*
	A reporter.	118.336 »	48.000 »	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1859	DUMONT (Augustin-Alexandre), né à Paris; — élève de son père et de Cartellier; — prix de Rome, 1823; — méd. 3ᵉ cl., 1831; — ✻, 1836; — membre de l'Inst., 1838; — O. ✻, 1855; — gᵈᵉ méd. d'hon., 1855; — C. ✻, 1870.	Statue en pierre. Id.	La Prudence. La Vérité.
1859	JOUFFROY (François,) né à Dijon; — élève de Ramey fils; — prix de Rome, 1832; — méd. 2ᵉ cl., 1838; — méd. 1ʳᵉ cl., 1839; — ✻, 1843; — méd. 2ᵉ cl., 1848; — membre de l'Inst., 1857; — O. ✻, 1861. — Mort en 1882.	Statue en pierre. Id.	Le Châtiment. La Protection.
1859	JALEY (Jean-Louis-Nicolas), né à Paris en 1802; — élève de Cartellier et de l'Ecole des Beaux-Arts; — 1ᵉʳ gᵈ prix de Rome, 1827; — méd. 2ᵉ cl., 1833; — méd. 1ʳᵉ cl., 1836; — ✻ 1837; — méd. 2ᵈ cl., 1848. — Mort en 1866.	Statue en pierre. Id.	La Force. L'Équité.
1859	MERLIEUX (Parfait-Louis), né à Paris en 1796; — élève de Roman et de Cartellier.	Buste en pierre.	Buste de M. Lecamus, lieutenant civil.
1859	DUBOIS (Charles-Jules), né à Rennes (Ille-et-Vilaine); — élève de Chaumont et de Logerot; — méd. 3ᵉ cl., 1842.	Id.	Buste de M. d'Argouges de Fleury, lieutenant civil.
1859	LEFÈVRE-DEUMIER (Mᵐᵉ née Marie-Louise Roulleaux-Dugage), née à Argentan en 1820; — méd. 3ᵉ cl., 1853. — Morte en 1876.	Id.	Buste de M. Angran d'Alleray, lieutenant civil.
1859	CHARDIGNY (Pierre-Joseph), né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1794; — élève de son père, de Bosio et de Cartellier. — Mort en 1866.	Id.	Buste de M. Berthereau, ancien président du Tribunal de première instance.
1859	DENECHEAU (Séraphin), né à Vihiers (Maine-et-Loire) en 1831; — élève de Rude et de David d'Angers.	Id.	Buste de M. Try, ancien président du Tribunal de première instance.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS TRAVAUX D'ART	PRIX ALLOUÉS TRAVAUX ACCESSOIRES	OBSERVATIONS
	Report.	118.336 »	48.000 »	
H. 3m,30 Id.	Nouvelle façade du *Palais de Justice*; — sur la place de Harlay.	12.000 »	» »	
H. 3m,30 Id.	Nouvelle façade du *Palais de Justice*; — sur la place de Harlay.	12.000 »	» »	
H 3m,30 Id.	Nouvelle façade du *Palais de Justice*; — sur la place de Harlay.	12.000 »	» »	
H. 1m,00	Atrium du premier étage, conduisant aux Chambres civiles.	1.300 »	» »	
Id.	Id.	1.300 »	» »	
Id.	Id.	1.300 »	» »	
Id.	Id.	1.300 »	» »	
Id.	Id.	1.300 »	»	
	A reporter.	160.836 »	48.000 »	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1859	LEQUIEN (Alexandre-Victor), né à Paris; — élève de Devaulx.	Buste en pierre	Buste de M. Moreau, ancien président du Tribunal de première instance.
1860	CAILLOUETTE (Louis-Denis), né à Paris en 1791; — élève de Cartellier et de Girodet; — 2e gd prix, 1818; — méd. 2e cl., 1822. — Mort à Paris en 1868.	Buste en marbre.	Buste de Napoléon III.
1860	OLIVA (Alexandre-Joseph), né à Saillagousse (Pyrénées-Orientales); — élève de J. B. Delestre; — méd. 3e cl., 1852 et 1855; — rappel, 1857 et 1859; — méd. 2e cl., 1861; — rappel, 1863; — ✻, 1867.	Id.	Id
1860	LEQUIEN (Alexandre) (voir ci-dessus).	Id.	Id.
1860	DENECHEAU (voir ci-dessus, page 72).	Id.	Id.
1860	DURET (Francisque-Joseph), né à Paris en 1804; — élève de Bosio; — gd prix de Rome, 1823; — méd. 1re cl., 1831; — ✻, 1833; — O. ✻, 1843; — membre de l'Inst., 1843; — gde méd. d'hon., 1855. — Mort en 1865.	Statue en pierre.	La Loi.
1860	LEMAIRE (Philippe-Henri), né à Valenciennes; — élève de Cartellier et de l'Ecole des Beaux-Arts; — prix de Rome, 1821; — méd. 1re cl., 1827; — ✻, 1834; — O. ✻, 1842; — membre de l'Inst., 1845. — Mort en 1880.	Statue en pierre. Id. Id. Id.	Charlemagne. Philippe Auguste. Saint Louis. Napoléon Ier
1860	PERRAUD (Jean-Joseph), né à Monnay (Jura) en 1819; — élève de Ramey et de Dumont; — prix de Rome, 1847; — méd. 1re cl., 1855 (E. U.); — rappel, 1857; — ✻, 1857; — méd. d'hon., 1863; — membre de l'Inst., 1865; — méd. d'hon., 1867 (E. U.); — O. ✻, 1867; — méd. d'hon., 1869. — Mort en 1876.	Décoration architecturale surmontée d'un entablement et composée d'une figure en bas-relief et de deux cariatides.	Figure de la Justice. Deux Cariatides s'appuyant sur les tables de la Loi.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS		OBSERVATIONS
		TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	
	Report	160.836 »	48.000	
H. 1m,00	Atrium du premier étage conduisant aux Chambres civiles.	3.000 »	» »	
. . . .	Grande salle *d'Audience*.	3.000 »	» »	
. . . .	Salle d'audience.	3.000 »	» »	*Ces bustes sont actuellement en magasin.*
. . . .	Salle du Conseil.	2.500 »	» »	
. . . .	Id.	2.500 »	» »	
H. 2m,65	Grande niche faisant face à l'entrée de l'escalier des Assises, salle de Harlay.	10.000 »	» »	
H. 2m,30 Id. Id. Id.	Salle de *Harlay*; — dans les deux niches de chaque extrémité.	20.000 »	» »	
H. 2m,30 H. 2m,50	Décoration de la porte d'entrée de l'escalier conduisant aux salles *de la Cour d'assises*.	12.000 »	» »	
	A reporter.	216.836 »	48.000 »	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1862	GUMERY (Charles-Alphonse), né à Paris; — élève de Toussaint; — prix de Rome, 1850; — méd. 3e cl., 1855; — méd. 2e cl., 1857; — rappels 1859 et 1863; — méd. 1re cl., 1867 (E. U.); — ✻, 1867. — Mort en 1871.	Groupe en pierre. Id.	La Clémence et la Punition. La Loi et la Justice.
1862	ISELIN (Henri-Frédéric), né à Clairegoutte (Haute-Saône); — élève de Rude; — méd. 3e cl., 1852 et 1855 (E. U.); — rappel, 1857; — méd. 2e cl., 1861; — Rappel 1863; — ✻, 1863.	Buste en marbre.	Buste de Napoléon III.
1863	LEQUIEN (voir page 74).	Id.	Id.
1866	BONHEUR (Isidore-Jules), né à Bordeaux; — Élève de Raymond Bonheur, son père; — méd., 1865 et 1869.	Sculptures en pierre.	Deux lions accroupis.
1866	OLIVA (voir page 74).	Terme en marbre	Buste de Napoléon III.
1866	LEQUIEN (voir page 74).	Id. Buste en marbre.	Id. Buste du chancelier de l'Hospital.
1873	LAFRANCE (Jules-Isidore), né à Paris; — élève de Duret et de MM. Maillet et Cavelier; — prix de Rome, 1870; — méd. 1re cl., 1874 et 1878 (E. U.); — ✻, 1878. — Mort en 1880.	Id.	Buste de Mathieu Molé.
1873	CHATROUSSE (Émile), né à Paris; — élève de Rude et d'Abel de Pujol; — méd. 3e cl., 1863; — méd., 1864 et 1865; — ✻, 1878.	Id.	Buste d'Achille de Harlay.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	OBSERVATIONS
	Report	216.836 »	48.000 »	
. . . .	A droite et à gauche des frontons, au-dessus des portes des deux salles de la *Cour d'assises*.	10.000 »	» »	*Ce travail avait été commandé primitivement à* M. Toussaint.
. . . .	Salle *des Criées*.	2.500 »	» »	*Actuellement en magasin.*
. . . .	Salle du *Tribunal de police*.	2.500 »	» »	
H. 1^m,50. L. 1^m,40 Long. 3^m,35.	Nouvelle façade du *Palais de Justice*; — sur la place de Harlay.	9.000 »	» »	*La commande de ce travail avait été faite à* M. Barye, *en 1859 ; elle a été annulée en 1866 et confiée à* M. Isidore Bonheur.
. . . .	Salle *du Jury* de la Cour d'assise.	2.500 »	» »	*Actuellement en magasin.*
. . . .	Id.	2.500 »	» »	
. . . .	Bibliothèque *du Procureur de la République*.	3.000 »	» »	*Ce travail a été commandé à* M. Lequien, *en remplacement d'un buste de Napoléon III que cet artiste devait exécuter pour la mairie du XIe arrondissement.*
H. 1^m,75	Salle *des délibérations du Jury* (Cour d'assises nord), au-dessus de la cheminée.	3.000 »	» »	
H. 0^m,85	Salle du *Conseil des magistrats* (Cour d'assises nord), au-dessus de la cheminée.	3.000 »	» »	
	A reporter	254.836 »	48.000 »	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1877	SCHŒNEWERCK (Alexandre), né à Paris; — élève de David d'Angers, de Triqueti et Jollivet; — méd. 3e cl., 1845; — méd. 1re cl., 1861; — rappel, 1863; — ✱, 1873; — méd. 1re cl., 1878 (E. U.).	Bas-relief en pierre.	Réfection d'un bas-relief de Lecomte, représentant l'Éloquence et l'Étude.
1878	MOREAU (Mathurin), né à Dijon; — élève de Ramey et de M. A. Dumont; — méd. 2e cl., 1855 (E. U.); — méd. 1re cl., 1859; — rappels, 1861 et 1863; — ✱, 1865; — méd. 2e cl., 1867 (E. U.); — méd. de 1re cl., 1878 (E. U.).	Id.	Deux figures d'enfants assis.
1878	HAYON (Désiré), sculpteur-ornemaniste.	Figures en pierre.	Deux lions.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS		OBSERVATIONS
		TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	
	Report.	254.836 »	48.000 »	
H. 1^{m},00	Tympan de la baie de communication entre *la Galerie marchande* et la salle *des Pas-Perdus*.	6.000 »	» »	
. . . .	Décoration de l'horloge de la salle *des Pas-Perdus*, au-dessus de la porte de la Chambre des référés.	7.000 »	» »	
. . . .	Salle *de la Cour d'assise* nord, accompagnant le fronton qui surmonte l'une des portes.	» »	» »	*La majeure partie de la sculpture décorative des bâtiments neufs du Palais de Justice a été exécutée par* M. HAYON.
	TOTAUX.	267.836 »	48.000 »	

PALAIS DE JUSTICE

RÉCAPITULATION DES TRAVAUX D'ART

COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

NATURE DES TRAVAUX	TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	TOTAL GÉNÉRAL
Peinture	189.158 »	113 »	189.271 »
Sculpture.	267.836 »	48.000 »	315.836 »

PALAIS DE JUSTICE

—

ÉTAT N° 2

—

TRAVAUX D'ART

NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			1° PEINTURE
1452	ÉCOLE FLAMANDE (xv[e] siècle).	Peinture sur bois, en forme de triptyque ogival.	Le Calvaire; — au centre, le Christ sur la croix; — à droite, la Vierge soutenue par deux saintes femmes; saint Jean-Baptiste et saint Louis; — à gauche, saint Jean l'Evangéliste, saint Denis, saint Charlemagne; — au-dessus du Christ est le saint Esprit et le Père Eternel. — Dans le fond, à droite, une vue du Palais de Justice; — à gauche, le Louvre et l'Hôtel de Nesle.
	ÉCOLE FRANÇAISE (xvii[e] siècle).	Toile.	Le Christ en croix; — à gauche, la Vierge, la Madeleine et saint Jean; — à droite, saint Louis offrant sa couronne, et un donataire agenouillé.
	ÉCOLE FRANÇAISE (xvii[e] siècle).	Id.	Le Christ en croix.
	ÉCOLE FRANÇAISE (xvii[e] siècle).	Id.	Id.
	RENOU (Antoine), né à Paris en 1731; — élève de Pierre et de Vien; — reçu à l'Acad., 1781. — Mort en 1806.	Peintures murales en grisaille.	Médaillons de Charlemagne et de saint Louis.
1801	SUVÉE (Joseph-Benoît), né à Bruges en 1743; — élève de Bachelier; — 2[e] g[d] prix, 1768; — reçu à l'Acad., 1779. — Mort en 1807.	Id.	La Justice, figure assise.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
H. 2m,70. L. 2m,12	Première Chambre *de la Cour d'appel.*	*Cette précieuse peinture a été exécutée de 1452 à 1455 pour la grande chambre du Parlement, au moyen du produit des amendes imposées par la Cour. Le peintre y a représenté le roi Charles VII, sous les traits de saint Louis. L'un des personnages placés près du bourreau porte, sur le collet de son pourpoint, l'inscription :* ANNES BRUG, *qui semblerait la signature incomplète de* JEAN VAN EYCK, *né à Bruges; mais cet artiste est mort en 1441.* *Sous la Révolution, ce tableau fut recueilli par* LENOIR *et exposé au Louvre sous le nom d'*ALBERT DURER; *il fut rendu en 1811 à la Cour impériale, sur la demande de M. Séguier, premier président. Il a dû à des circonstances exceptionnellement heureuses d'échapper aux nombreux incendies qui ont dévasté le Palais de Justice depuis le* XVII*e siècle jusqu'à nos jours.*
H. 2m,97. L. 2m,39	Deuxième Chambre *de la Cour d'appel.*	*Cette composition est imitée de la Descente de croix de* RUBENS; *auprès du donateur est un écu en partie effacé et qui est accompagné de l'inscription :* A CHACUN SON DROIT.
H. 2m,45. L. 1m,62	Troisième Chambre *de la Cour d'appel.*	
H. 2m,10. L. 1m,50	Chapelle *de la Conciergerie.*	
H. 0m,90	Ancienne chapelle *de la Cour des aides,* servant actuellement de salle *des Pas-Perdus* à la Cour d'appel.	*La décoration de cette chapelle avait été exécutée sur les dessins des architectes* DESMAISONS *et* ANTOINE *et peinte sous l'entreprise de* MM. WATEBLED *et* SARRAZIN.
H. 1m,80	Id.	*Peints par* SUVÉE, *en l'an* IX, *lorsque l'ancienne chapelle de la Cour des aides fut affectée au service de la Cour d'appel.*

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1826	LASSUS (Alexandre-Victor de), né à Toulouse en 1781; — élève de David.	Toile.	Le Christ en croix.
1826	TARDIEU (Jean-Charles, dit Cochin), né à Paris en 1765; — élève de Regnault; — 2e g^{d} prix de peinture, 1790. — Mort en 1844.	Id.	Id.
1826	VINCHON (Auguste-Jean-Baptiste), né à Paris en 1789; — élève de Serangeli; — 1er g^{d} prix de Rome, 1814; — ✱, 1828. — Mort en 1855.	Id.	Id.
1826	OUVRIÉ (Pierre-Justin), né à Paris en 1806; — élève de Taylor, d'Abel de Pujol et de Châtillon; — méd. 2e cl., 1831; — méd. 1re cl., 1843; — ✱, 1854; — méd. 3e cl., 1855. — Mort en 1879.	Id.	Id.
	GENEVAY (C.).	Id.	Le Couronnement d'épines, d'après Tiziano Vecelli.
	AUTEUR INCONNU.	Id.	Portrait de M. Thomas Berthereau, président du Tribunal de première instance, 1800-1811.
	Id.	Id.	Portrait de M. Bertrand Try, président du Tribunal de première instance, 1811-1821.
	Id.	Id.	Portrait de M. Jean-François Moreau, président, 1821-1829.
	Id.	Id.	Portrait de M. Berthereau.
	Id.	Id.	Portrait de M. Moreau.
1837	SCHEFFER (Henri), né à la Haye en 1878; — élève de Pierre Guérin; — méd., 1824. — Mort en 1862.	Id.	Portrait de M. Debelleyme.
1839		Id.	Portrait de M. Masson.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
. . . . .	Autrefois dans une des chambres du tribunal de 1re instance.	
. . . .	Id.	*Ces quatre tableaux ont été donnés, en 1826, au Département de la Seine, en échange du tableau de* PRUD'HON, *la Justice poursuivant le Crime, qui figure actuellement au Musée du Louvre.*
. . . .	Id.	
. . . .	Id.	
H. 3m,03. L. 1m,80	Chapelle *de la Conciergerie.*	*Donné en 1872 par le Ministère de l'intérieur.*
H. 0m,75. L. 0m,58	Cabinet du président du *Tribunal de première instance.*	*Donné par la famille à la Chambre des avoués.*
Id.	Id.	*Commandé par la Chambre des avoués.*
. . . . .	Id.	*Commandé par la Chambre des avoués.*
H. 0m,75. L. 0m,60	Antichambre de la salle *du Conseil* de la Chambre des avoués.	*Répétition des deux portraits relevés ci-dessus.*
Id.	Id.	
H. 1m,00. L. 0m,80	Salle *du Conseil* de la Chambre des avoués.	
Id.	Id.	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1853	VERNET-LECOMTE (Émile), né à Paris; — élève de Léon Cogniet; — méd. 3e cl., 1846; — rappel, 1863; — ✱, 1864.	Toile.	Portrait de M. Denormandie père.
	JALABERT (Charles-François), né à Nîmes; — élève de Paul Delaroche: — méd. 3e cl., 1847; — méd. 2e cl., 1851; — méd. 1re cl., 1853 et 1855 (E. U.); — ✱, 1855; méd. 2e cl., 1867 (E. U.); — O. ✱, 1867.	Id.	Portrait de M. Debelleyme, président, 1829-1856.
	MARANDON DE MONTYEL (Mlle NELLY); — née à Bordeaux; — élève de M. Robert Fleury.	Id.	Portrait de M. Benoit Champy, président, 1856-1872.
1854	SCHEFFER (voir page 84).	Id.	Portrait de M. Glandaz.
1862	JALABERT (voir ci-dessus).	Id.	Portrait de M. Moulin.
1864	BONNAT (voir page 62).	Id.	Portrait de M. Guedon.
1873	HENNER (Jean-Jacques), né à Bernwiller (Alsace); — élève de Drolling et de M. Picot; — prix de Rome, 1858; — méd. 3e cl., 1863; — méd., 1865 et 1866; — ✱, 1873.	Id.	Portrait de M. Ernest Picard, ancien avoué au tribunal de première instance.
1875	MERSON (Luc-Olivier), né à Paris; — élève de Pils et de M. G. Chassevent; — prix de Rome, 1869; — méd. 1re cl., 1873; — ✱, 1882.	Id.	Saint-Louis, à son avènement au trône, fait ouvrir les geôles du royaume (1226).
		Id.	Saint-Louis, malgré les supplications des nobles et des barons, condamne le sire Enguerrand de Coucy (1259).

2° SCULPTURE

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
	ÉCOLE FRANÇAISE de la Renaissance.	Bas-relief en bois doré.	Deux Génies debout accompagnant un cartouche.
1781	BERRUER (Pierre-François), né à Paris en 1733; — 2e gd prix, 1754; — reçu à l'Acad., 1764. — Mort en 1797.	Statue en pierre.	La Force.
		Id.	L'Abondance.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
H. 1m,00. L. 0m,80	Salle *du Conseil* de la Chambre des avoués.	
H. 1m,32. L. 0m,96	Cabinet du président du *Tribunal de première instance.*	*Donné au Tribunal par la Chambre des avoués. Ce portrait a été payé 6,000 francs à l'artiste.*
H. 1m,23. L. 0m,97	Id.	*Donné au Tribunal par* M. BENOIT-CHAMPY FILS.
H. 1m,13. L. 0m,85	Id.	
H. 1m,00. L. 0m,85	Id.	
H. 1m,13. L. 0m,85	Id.	*Salon de 1865.*
Id.	Id.	
Id.	Galerie de Saint-Louis.	Exposés au salon de 1877. Commande faite par le ministère des Beaux-Arts, moyennant le prix de 10,000 francs.
H. 1m,80. L. 1m,65	Musée Carnavalet.	*Ces deux panneaux proviennent de l'ancienne Salle de la police correctionnelle, sur le quai de l'Horloge. Ils ont fait partie de la décoration de la Chambre des enquêtes.*
Id.	Attique du pavillon de l'Horloge de *la cour du Mai.*	
Id.		

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1781	LE COMTE (Félix); — né à Paris en 1737; — reçu à l'Acad., 1771. — Mort en 1817.	Statue en pierre. Id.	La Justice. La Vérité.
	PAJOU (Augustin), né à Paris en 1730; — élève de Lemoine; — g^d prix de sculpture, 1748; — reçu à l'Acad., 1760; — membre de l'Inst., 1798. — Mort en 1809.	Bas-relief en pierre	Groupe de deux génies soutenant un écusson autrefois décoré des armes de France et présentant actuellement les attributs de la Justice.
	GOIS (Étienne-Pierre-Adrien), né en 1731; — élève de Jeaurat et de Michel-Ange Sloodtz; — grand prix de sculpture, 1759; — reçu à l'Acad., 1770. — Mort en 1823.	Statue en pierre.	La Justice.
	LE COMTE (Félix), né en 1737; — élève de Falconet et de Vassé; — grand prix de Rome, 1764; — reçu à l'Académie royale en 1771; — membre de l'Inst., 1816. — Mort en 1817.	Groupe en pierre.	L'Éloquence et l'Étude accompagnant un médaillon.
	ADAM (Nicolas-Sébastien), dit le cadet, né à Nancy en 1705; — élève de son frère; — reçu à l'Acad., 1762. — Mort en 1778.	Id. Id.	La Justice. La Prudence.
	BIGONNET, maître-serrurier.	Grille en fer forgé et doré et en cuivre.	Les deux ventaux sont ornés d'un motif central au milieu duquel se trouve le glaive de la Justice retenu par des nœuds. Deux chapitaux d'ordre composite soutiennent un entablement orné de consoles et la frise, ajourée et décorée de rinceaux, supporté les armes de France; la grille proprement dite est ornée de hallebardes avec fer de lance et glands dorés. Les deux portes latérales sont encadrées de faisceaux et couronnées de fleurs de lys à quatre faces.
1817	AUTEUR INCONNU.	Marbre blanc et noir.	Monument commémoratif de la captivité de la reine Marie-Antoinette à la Conciergerie. Le monument, composé de deux ordres, est surmonté d'un fronton et orné de deux torches renversées.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
H. 1m,80. L. 1m,65	Attique du pavillon de l'Horloge de *la cour du Mai.*	
Id.	Id.	
. . . .	Motif de l'Horloge du pavillon central de *la cour du Mai.*	
. . . . . .	Niche de l'escalier conduisant à la *Cour d'appel.*	*La décoration de cet escalier, desservant anciennement la Cour des Aides, a été exécutée sur les dessins des architectes du roi* DESMAISONS *et* ANTOINE.
. . . . . .	Grande salle *des Pas-Perdus*, au-dessus de la porte d'entrée de la galerie Mercière.	*Ce bas-relief, endommagé dans l'incendie de 1871, a été restauré en 1877 par* M. SCHŒNEWERCK *(voir page 78). Le médaillon central présentait originairement le portrait de Louis XVI.*
. . . .	Cour *de la Sainte Chapelle.*	*Ces deux groupes, dont les modèles ont figuré au Salon de 1739, surmontent quatre colonnes doriques qui décoraient la porte d'entrée de la Chambre des Comptes, reconstruite en 1737, sur les dessins de* GABRIEL, *architecte du roi. Ces sculptures ont été détruites en 1882, par suite de leur état de dégradation.*
. . . . . .	Id.	
. . . .	Grille d'honneur de la *cour du Mai*, sur le *boulevard du Palais.*	*Cette grille a été exécutée sur les dessins d'*ANTOINE, *architecte du roi. Elle a été restituée complètement en 1878, d'après les documents de l'époque.*
H. 2m,50. L. 1m,60	Prison *de la Conciergerie;* — ancien cachot où la reine a été détenue.	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1862	DANTAN (Jean-Pierre, dit le Jeune), né à Paris en 1800; — élève de Bosio; — méd. 2e cl., 1831; — ✻, 1841. — Mort en 1869.	Buste en bronze.	Buste de M. Moreau, président.
	PRADIER (James), né à Genève en 1774; — élève de Lemot; — 1er grand prix de Rome, 1813; — gde méd. d'or, 1819; — membre de l'Inst., 1827; — ✻, 1828; — O. ✻, 1834. — Mort en 1852.	Statuette en plâtre.	Représentant M. le président Debelleyme assis.
1879	FERRAT (Hippolyte), né à Aix; — élève de Pradier.	Buste en marbre.	Buste de M. le président Debelleyme.
1877	CHAPU (Henri-Michel), né au Mée (Seine-et-Marne); — élève de Pradier, de Duret et de Léon Cogniet; — prix de Rome, 1855; — méd. 3e cl., 1863, 1865 et 1866; — ✻, 1867; — O. ✻, 1872; — méd. d'honneur 1875 et 1877; — membre de l'Inst., 1881.		Monument élevé à la mémoire de Berryer:
		Statue en marbre.	Berryer debout et parlant à la tribune.
		Id.	L'Éloquence, figure assise.
		Id.	La Fidélité, figure assise.
	AUTEUR INCONNU.	Plaque en marbre noir.	Inscription commémorative de la connestablie maréchaussée de France au siège général de la table de marbre du Palais. Autour de cette inscription est une bordure fleurdelysée.
1817	Id.	Stèle en marbre blanc.	Médaillon représentant le profil de Mme Élisabeth.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
H. 0m,30	Salle *du Conseil* de la Chambre des avoués.	
H. 0m,40	Vestibule de la salle *du Conseil* de la Chambre des avoués.	
H. 0m,80	Chambre des avoués près le *Tribunal de première instance.*	*Ce buste, exposé au Salon de 1857, a été donné au Tribunal par* M. DEBELLEYME FILS, *en 1879; il porte cette inscription :* HOMMAGE DES CLERCS D'AVOUÉS DE PREMIÈRE INSTANCE, PARIS XXX DÉCEMBRE MDCCCLVI.
. . . . . .	Grande salle *des Pas-Perdus.*	*Ce monument a été élevé avec le produit d'une souscription faite par les amis de Berryer. La statue de Berryer a été exposée au Salon de 1877. L'ensemble du monument a figuré à l'Exposition de la Ville au Champ de Mars. L'inauguration en a été faite en janvier 1879.*
. . . .	Id.	
. . . .	Id.	
H. 0m,98. L. 1m,55	Magasin de l'agence d'architecture.	
Diamètre : 0m,50	Id.	

PALAIS DE JUSTICE

NOMS DES ARTISTES MENTIONNÉS DANS L'INVENTAIRE

Nota. — L'abréviation *arch.*, signifie architecte; — *p.*, peintre; — *sc.*, sculpteur.

PALAIS DU TRIBUNAL DE COMMERCE

PALAIS DU TRIBUNAL DE COMMERCE

NOTICE.

Cet édifice, terminé en 1865, a été construit sur la partie de l'île de la Cité comprise entre le quai Desaix, le boulevard du Palais, la rue de Constantine et la rue Aubé. Il couvre un espace de 4,125 mètres occupé jadis par les églises Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-des-Arcis.

L'architecte, M. BAILLY[1], avait reçu de l'Administration un programme dans les limites duquel il dut se renfermer strictement pour la disposition de son plan. C'était l'obligation d'élever une coupole formant point de vue dans l'axe du boulevard Sébastopol. La difficulté que présentait cette condition fut vaincue en plaçant cette coupole au droit de la façade principale et en en faisant le couronnement d'un escalier monumental desservant les plus importants services du Palais.

La façade principale, qui regarde le Palais de Justice, est élevée de quatre étages et divisée en treize travées. Les cinq travées du centre forment un léger avant-corps indiquant au rez-de-chaussée le vestibule d'entrée auquel on accède par trois portes plein-cintre. Trois larges baies, à droite et à gauche de ce vestibule, éclairent des magasins destinés à la location et indépendants du Palais. A la suite sont deux petits avant-corps dans l'axe desquels s'ouvre une fenêtre rectangulaire encadrée de moulures et surmontée d'une corniche. Les travées sont séparées par des pilastres cannelés reliés entre eux et surmontés par un entablement.

Au premier étage, les travées sont également séparées par des pilastres d'ordre composite ornés d'arabesques sculptées. Au milieu de chacune d'elles s'ouvre une fenêtre rectangulaire avec corniche et chambranle moulurés. Les deux fenêtres des avant-corps extrêmes sont surmontées de deux figures de lions couchés. Au-dessus est un étage d'attique à ouvertures rectangulaires placées dans la hauteur de l'entablement.

La corniche, qui couronne l'édifice, supporte un chéneau en pierre découpée décoré de sculptures. L'étage des combles est éclairé par des lucarnes en pierre encadrées de pilastres et de consoles s'appuyant sur la corniche. Le milieu des cinq travées centrales est occupé par un motif architectural composé de pilastres et de grandes consoles. Le milieu est occupé par une table en marbre blanc portant une inscription.

La façade latérale sur le quai présente, dans l'axe du boulevard Sébastopol, trois grandes arcades séparées par quatre colonnes monolithes cannelées dont le chapiteau

[1] BAILLY (Antoine-Nicolas), architecte, né à Paris en 1810; — élève de Debret et Duban et de l'Ecole des Beaux-Arts; — inspecteur général honoraire des Travaux d'architecture de la Ville de Paris; — ✵, 1853; O. ✵, 1868; — membre de l'Institut, 1875; — C. ✵, 1882.

composite supporte des statues. Cette partie centrale donne entrée dans un grand vestibule et est limitée par deux avant-corps semblables à ceux déjà décrits. Au-dessus de ces trois travées est placé un attique composé de pilastres et de quatre figures en pierre qui soutiennent un entablement avec fronton circulaire. Dans l'encadrement se trouve une plaque de marbre avec inscription. Les cinq autres travées du rez-de-chaussée sont occupées par des magasins loués à l'industrie privée. Le premier étage, l'attique et les combles offrent le même caractère de décoration générale que la façade du boulevard.

Celle de la rue Aubé, élevée de cinq étages, présente un motif central composé de quatre pilastres séparant une porte plein-cintre et deux fenêtres surmontées d'œils-de-bœuf. Cette disposition architecturale accuse l'entrée du Conseil des Prud'hommes. Le reste de la façade, dont les étages sont percés de fenêtres, s'harmonise et se raccorde, avec celles déjà décrites, par ses corniches et bandeaux.

La quatrième façade, longeant la rue de Constantine, est composée de deux petits avant-corps et d'un motif comprenant une grande baie divisée par des colonnettes composites formant meneaux. Au-dessus de la corniche principale, une plaque de marbre blanc portant une inscription est placée entre deux piédestaux ornés d'écussons et supportant deux groupes de génies en ronde bosse avec les attributs de la Loi et de la Justice.

La coupole s'élève sur un tambour octogonal dont les pans sont ajourés d'œils-de-bœuf encadrés de piliers composites. Ces œils-de-bœuf sont surmontés de génies couchés qui présentent des écussons portant les armes de Paris ou des lettres initiales. La coupole proprement dite est divisée par des torsades de fleurs exécutées en plomb repoussé se raccordant à un petit acrotère au-dessus duquel se trouve un poinçon ; l'un et l'autre sont également en plomb orné. Le poinçon sert de base à la tige du paratonnerre.

En pénétrant dans l'intérieur de l'édifice par la façade du boulevard du Palais, on trouve le grand vestibule dont on a déjà parlé. Dans l'axe, une porte donne accès à l'escalier monumental et est précédée d'un perron flanqué de piédestaux supportant des lions couchés. Les arcades intermédiaires sont aveugles. Les deux parois latérales sont ornées de deux tables de marbre blanc surmontées de frontons triangulaires et portant des inscriptions commémoratives de l'érection du monument. Les pilastres composites, séparant les arcades et les tables, soutiennent la corniche et le plafond dont les compartiments sont décorés de rosaces.

L'escalier est disposé dans une cage circulaire au rez-de-chaussée et octogonale à partir du premier étage. On y accède par trois baies plein-cintre correspondant aux grands axes du monument. La partie droite perpendiculaire au boulevard du Palais aboutit à une ouverture légèrement cintrée qui prend jour sur une cour vitrée.

Du premier palier, au rez-de-chaussée, partent deux volées soutenues sur un encorbellement rampant et aboutissant au premier étage. La rampe de l'escalier est formée de balustres interrompus par des dés circulaires en pierre, placés de chaque côté des paliers.

Au premier étage, quatre pans correspondent à des baies plein-cintre qui laissent apercevoir les vestibules de dégagement et la cour vitrée; les quatre autres sont

décorés de niches renfermant des statues. Au-dessus de ces niches et dans la partie supérieure de l'arcade aveugle, sont des bas-reliefs qui représentent les attributs de la figure placée au-dessous. Les angles sont décorés de pilastres composites qui supportent une corniche au-dessus de laquelle s'élève l'attique ajouré de fenêtres rectangulaires. Seize cariatides supportent l'entablement sur lequel s'appuie la coupole dont les pans sont enrichis de peintures sur fond d'or représentant les principales villes de France et les attributs du Commerce et de l'Industrie. Ces tableaux sont surmontés d'écussons et de figures d'aigles alternées qui semblent soutenir les œils-de-bœuf éclairant la voûte. Les angles rentrants de la coupole sont occupés par des torsades de fleurs et de fruits qui descendent de l'encadrement de la verrière placée au-dessous du lanternon.

Le vestibule de la façade donnant sur le quai Desaix est divisé en trois travées inscrites dans le sens de la largeur de l'édifice, tandis qu'il en présente cinq dans la direction de l'axe. Les trois travées du milieu forment un carré parfait divisé par quatre colonnes composites; elles sont séparées des deux autres travées par des arcades qui accusent les passages de dégagement. Le premier de ces passages aboutit à un escalier et le second à la cour centrale. L'autre vestibule, du côté de la rue Aubé, est carré; il dessert les services du Conseil de Préfecture et donne également accès à la cour vitrée.

Cette cour intérieure, dont la disposition rappelle l'atrium antique, est rectangulaire et entourée de trois étages de portiques présentant cinq travées dans un sens et sept dans l'autre. Les travées de ce portique, au rez-de-chaussée et au premier étage, sont séparées par des colonnes composites cannelées; les pilastres du deuxième étage sont décorés de gaînes terminées en cariatides qui soutiennent la corniche du couronnement ainsi que la charpente en fer et tôle découpée à jour et ornée de peintures. Les quatre parois du toit sont vitrées.

La disposition intérieure du premier étage est à peu près la même que celle du rez-de-chaussée : Sur le boulevard du Palais, une salle des Pas-Perdus éclairée par cinq fenêtres; à droite et à gauche du grand escalier, deux vestibules et, sur l'autre face, le portique de la cour vitrée. Ces divers dégagements desservent, du côté sud, le secrétariat de la présidence, la salle du Conseil, la salle d'audience et leurs annexes, et du côté nord, les salles des Faillites; sur le côté est se trouve le cabinet des juges-rapporteurs.

Le plafond de la salle des Pas-Perdus est soutenu par huit grandes consoles supportant des poutres apparentes entre lesquelles sont disposés des caissons décorés de rosaces. La salle du Conseil est rectangulaire et revêtue d'un soubassement en chêne. Une corniche soutient le plafond dont la partie médiane représente une balustrade sur laquelle sont jetées des draperies et des fleurs. Une cheminée monumentale en marbre rouge antique occupe la partie opposée aux fenêtres; elle est surmontée d'une glace qui a remplacé le portrait donné par Napoléon III au Tribunal de Commerce.

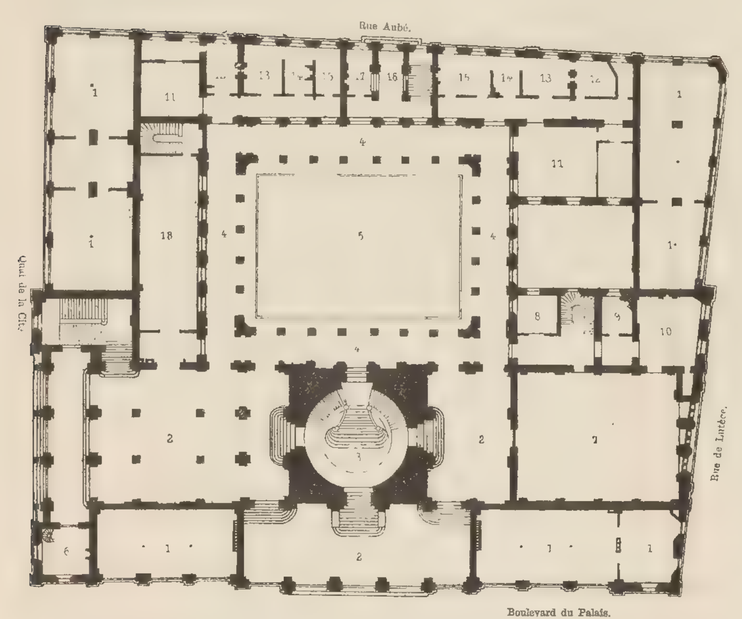
La salle d'audience forme un grand parallélogramme long de 18 mètres et large de 14 mètres; elle est décorée d'un soubassement en boiserie de chêne avec filets dorés. La corniche est portée sur des consoles reliées entre elles par des mufles de lion soutenant des guirlandes. Les quatre angles de la salle sont décorés par des

proues de vaisseau accompagnées de génies. La grande voussure encadre un plafond lumineux et présente une disposition de caissons et de panneaux relevés de peintures en camaïeu sur fond mosaïque. Quatre grands tableaux historiques sont enchâssés dans la boiserie des murs de trois des grands côtés. La quatrième paroi contre laquelle s'appuie le prétoire est garnie de lambrequins établis devant les fenêtres ; deux consoles sont disposées à droite et à gauche pour recevoir des bustes. Au deuxième étage sont installés les services ressortissant du Tribunal de Commerce, notamment le greffe et les archives, ainsi que les bureaux de l'architecte.

La construction du Palais du Tribunal de Commerce a occasionné une dépense totale de 5,437,816 fr. 72 c., dans laquelle est comprise une somme de 522,567 francs affectée aux travaux d'art : statuaire, sculpture d'ornement et peinture historique.

PALAIS DU TRIBUNAL DE COMMERCE

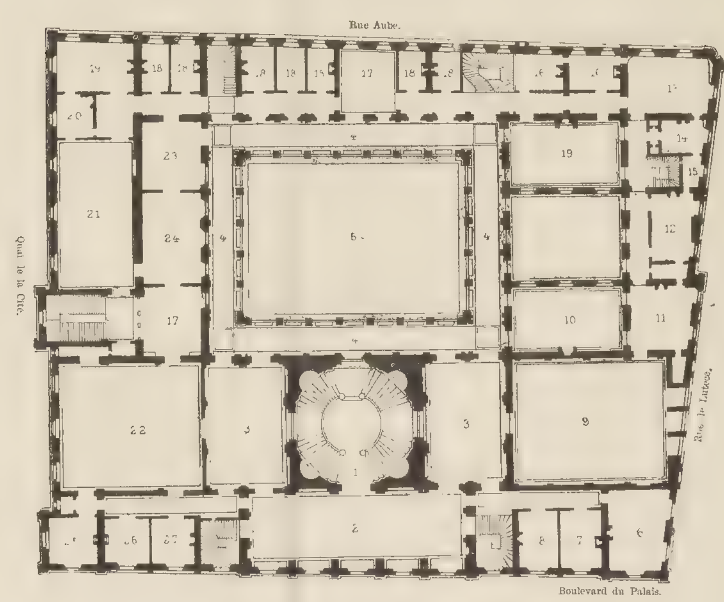
Plan du Rez-de-Chaussée.



1 Boutiques en location.
2 Vestibules.
3 Grand escalier.
4 Galeries.
5 Cour vitrée.
6 Concierge, chef des gardes.
7 Salle des Quatre Conseils.
8 Salle des Témoins.
9 Cabinet du Président.
10 Bibliothèque.
11 Salles de Conciliation.
12 Salles de Conseil.
13 Cabinet du Président.
14 Cabinet du Secrétaire.
15 Bureau des Employés.
16 Entrée des Conseils de Prud'hommes.
17 Concierge.
18 Salle des Marques de fabrique.

PALAIS DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Plan du 1er Étage.



1 Palier d'arrivée.
2 Salle des Pas-Perdus.
3 Antichambre.
4 Galeries.
5 Cour vitrée.
6 Salle des Agréés.
7 Vestiaire des Agréés.
8 Bibliothèque des Agréés.
9 Salle des Audiences.
10 Salle du Conseil.
11 Salle des Délibérés.
12 Bibliothèque.
13 Cabinet du Président.
14 Salon du Président.
15 Cabinet de toilette du Président.
16 Secrétaires du Président.
17 Antichambres.
18 Cabinet de Délibérés.
19 Salle des Commissions.
20 Cabinet du Juge des faillites.
21 Petite salle des faillites.
22 Grande salle des faillites.
23 Salle des Syndics des faillites.
24 Salle d'attente du public (faillites).
25 Cabinet des Juges.
26 Cabinet de réunion des syndics.
27 Cabinet du Greffier.

PALAIS DU TRIBUNAL DE COMMERCE

—

ÉTAT N° 1

—

TRAVAUX D'ART

COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			1° PEINTURE
1863	RONJAT (Eugène-Etienne-Antoine-Joseph), né à Vienne (Isère); — élève de Bonnefond et de M. Pirouelle.	Toile.	Copie du portrait de Napoléon III par Flandrin.
1863	CHAUVIN (Charles), né à Rome en 1820; — élève de Duban; — ✱, 1864.	Peinture décorative.	Décoration d'ensemble de la salle des Faillites.
1863	DENUELLE (Alexandre-Dominique), né à Paris; — élève de Paul Delaroche et de Duban; — méd. 3e cl., 1844; — 2e cl., 1849 et 1855; — rappel, 1859; — ✱, 1859; — O. ✱, 1875. — Mort en 1879.	Id.	Décoration d'ensemble de la salle d'Audience représentant les attributs du Commerce et de l'Industrie
1863	COLLIGNON (Ennemond), né à Paris en 1822; — élève de Granet.	Id.	Décoration du plafond de la salle du Conseil. — Quatre figures assises représentant : la Justice, la Force, la Loi et la Vérité.
1864	ROBERT-FLEURY (Joseph-Nicolas), né à Paris; — élève de Girodet, de Gros et de H. Vernet; — méd. 2e cl., 1824; — 1re cl., 1834; — ✱, 1836; — O. ✱, 1849; — membre de l'Inst., 1850; — méd. 1re cl., 1855 (E. U.) et 1867 (E. U.); — C. ✱, 1867.	Toile.	Institution des Juges-Consuls par le chancelier de l'Hôpital (1563).
		Id.	Présentation par Colbert à la signature de Louis XIV de l'Ordonnance du commerce en 1673.
		Id.	Promulgation du Code de commerce par Napoléon Ier (1807).
		Id.	Installation du nouveau Tribunal de commerce en 1865.
1874	JOBBÉ-DUVAL (Félix), né à Carhaix (Finistère); — méd. 3e cl., 1851; — rappel, 1857; — ✱, 1861.	Peintures en camaïeu sur fonds d'or.	Six médaillons ovales représentant : Les Arts, la Science, le Commerce, l'Agriculture, deux enfants tenant un cartouche.
		Id.	Quatre groupes d'enfants. La ville de Paris. La ville de Lyon. La ville de Marseille. La ville de Bordeaux.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS		OBSERVATIONS
		TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	
H. $2^m,10$. L. $1^m,35$	Salle du *Conseil*, au-dessus de la cheminée.	2.500 »	» »	*Ce tableau a été remplacé en 1865 par le portrait original d'Hippolyte Flandrin, donné par l'empereur au Tribunal de Commerce, à l'occasion de l'inauguration du monument. — Il est actuellement en magasin.*
....	Salle des *Faillites*.	» »	» »	
....	Salle *d'Audience*.	» »	» »	
H. $5^m,00$. L. $9^m,00$	Salle du *Conseil*.	» »	»	
H. $3^m,92$. L. $3^m,87$	Grande salle *d'Audience*.	44.000 »	» »	
H. $3^m,92$. L. $3^m,87$	Id.			
H. $3^m,92$. L. $6^m,10$	Id.			
H. $3^m,92$. L. $6^m,10$	Id.			
....	Caissons de la grande voussure de la salle *d'Audience*.	» »	» »	
H. $2^m,80$. L. $1^m,10$	Ces huit peintures décorent la coupole du grand escalier.	13.000 »	3.000 »	
H. $2^m,80$. L. $1^m,10$				
H. $2^m,80$. L. $1^m,10$				
H. $2^m,80$. L. $2^m,10$				
H. $2^m,80$. L. $2^m,10$	TOTAUX.........	59.500 »	3.000 »	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			2° SCULPTURE
1863	CABET (Jean-Baptiste-Paul), né à Nuits en 1815; — élève de Rude; — méd. 2e cl., 1855; — 1re cl., 1861; — ✻, 1868. — Mort en 1877.	Statue en pierre.	Le Commerce maritime (figure assise).
1863	MICHEL-PASCAL (François), né à Paris en 1815; — élève de David d'Angers; — méd. 3e cl., 1847; — 2e cl., 1848. — Mort en 1881.	Id.	L'Art industriel, id.
1863	MAINDRON (Étienne-Hippolyte), né à Champtoceaux (Maine-et-Loire); — élève de David d'Angers; — méd. 3e cl., 1858; — 2e cl., 1843 et 1848; — rappel, 1859; — ✻, 1874.	Id.	Le Commerce terrestre, id.
1863	CHAPU (Henri-Michel-Antoine), né au Mée (Seine-et-Marne); — élève de Pradier, de Duret et de Cogniet; — prix de Rome, 1855; — méd. 3e cl., 1863; — méd., 1865 et 1866; — ✻, 1867; — O. ✻, 1872; — méd. d'hon., 1875 et 1877; — membre l'Inst., 1881.	Id	L'Art mécanique, id.
1863	ROBERT (Élias-Louis-Valentin), né à Etampes en 1815; — élève de Pradier et de David d'Angers; — méd. 3e cl., 1847; — ✻, 1858. — Mort en 1874.	Id.	La Loi.
1863	EUDE (Louis-Adolphe), né à Aris (Gironde); — élève de David d'Angers; — méd. 3e cl., 1859; — méd. 1re cl., 1877.	Id. Groupes en pierre.	La Fermeté. Groupes d'enfants.
1863	CHEVALIER (Jacques-Marie-Hyacinthe), né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), en 1825; — élève de A. Toussaint.	Statue en pierre.	La Justice.
1863	SALMSON (Jules-Jean), né à Paris; — élève de Ramey, de Toussaint et de Dumont; — méd. 2e cl., 1853; — méd. 1865; — 2e cl., 1867; — ✻, 1867.	Id.	La Prudence.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS		OBSERVATIONS
		TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	
H. 2^m,10	Niche du grand escalier.	6.500 »	» »	
H. 2^m,10	Id.	6.500 »	» »	
H. 2^m,10	Id.	6.500 »	» »	
H. 2^m,10	Id.	6.500 »	» »	
H. 2^m,50	Façade du quai Desaix.	4.000	» »	
H. 2^m,50	Id.	4.000 »	» »	
I.	Façade de la rue de Constantine.	» »	» »	
H. 2^m,50	Façade du quai Desaix.	4.000 »	» »	
H. 2^m,50	Id.	4.000 »	» »	
	A reporter.	42.000 »	» »	

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1868	ISELIN (Henri-Frédéric), né à Claire-Goutte (Haute-Saône) en 1826; — élève de Rude; — méd. 3e cl., 1852 et 1855 (E. U.); — 2e cl., 1861; — ✻, 1863.	Buste en marbre.	Buste de l'empereur Napoléon III.
1868	COLONNA-CÉSARI (Joseph), né à Porto-Vecchio (Corse).	Id.	Buste de l'empereur Napoléon Ier.
1868	DEBUT (Didier), né à Moulins en 1824; — élève de David d'Angers.	Sculptures en pierre.	Seize cariatides supportant la coupole.
		Sculptures en stuc.	Le vaisseau de la Ville soutenu par des génies, en demi-ronde-bosse.
1868	ROUILLARD (Pierre-Louis), né à Paris; — élève de Cortot; — méd. 3e cl., 1842; — rappel, 1861.	Sculptures en pierre.	Deux figures de lions couchés en ronde-bosse.
1868	CARRIER-BELLEUSE (Albert-Ernest), né à Anizy-le-Château (Aisne); — élève de David d'Angers; — méd. 3e cl., 1861; — rappel, 1863; — méd., 1866; — méd. d'honneur, 1867; — ✻, 1867.	Id.	Quatre gaînes soutenant l'attique.
		Id.	Ordonnance de vingt-quatre cariatides se terminant en gaînes.
1868	CHARRIAS et HAMEL, sculpteurs-ornemanistes.	Sculpture sur pierre.	Décoration ornementale.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉS				OBSERVATIONS
		TRAVAUX D'ART		TRAVAUX ACCESSOIRES		
	Report.........	42.000	»	»	»	
H. 0m,60.	Salle *d'Audience*.	3.500	»	»	»	Ces deux bustes sont actuellement en magasin.
H. 0m,60.	Salle des *Prud'hommes*.	3.500	»	»	»	
H. 1m,80	Coupole intérieure du grand escalier.	8.600	»	»	»	
. . . .	Corniche de la salle *d'Audience* du 1er étage.	»	»	»	»	
H. 1m,80	Vestibule, au pied du grand escalier.	»	»	»	»	
H. 2m,00	Attique dominant le fronton sur la façade du quai Desaix.	12.000	»	»	»	
H. 3m,00	Cour intérieure, au-dessus des colonnes du 1er étage.	17.000	»	»	»	
. . . .	Grand escalier.	»	»	»	»	
	TOTAUX.........	86.600	»	»	»	

PALAIS DU TRIBUNAL DE COMMERCE

RÉCAPITULATION DES TRAVAUX D'ART

COMMANDÉS PAR LA VILLE DE PARIS DEPUIS 1816

NATURE DES TRAVAUX	TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	TOTAL GÉNÉRAL
Peinture	59.000 »	3.000 »	62.000 »
Sculpture.	86.600 »	» »	86.600 »
Totaux généraux	145.600 »	3.000 »	148.600 »

PALAIS DU TRIBUNAL DE COMMERCE

—

ÉTAT N° 2

—

TRAVAUX D'ART

NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
	1° PEINTURE		
	ÉCOLE FRANÇAISE (XVIIIe siècle).	Tableau.	Portrait de Guyot de Villeneuve, ancien juge-consul.
	DELAROCHE (Hippolyte, dit Paul), né à Paris en 1797; — élève de Gros; — ✻, 1828; — membre de l'Inst., 1832; — O. ✻, 1834. — Mort en 1856.	Id.	Portrait de M. Aubé, ancien président du Tribunal de Commerce.
	AUTEUR INCONNU.	Id.	Portrait de M. Vignon, ancien président du Tribunal de Commerce.
	SCHEFFER (Henri), né à La Haye en 1798; — élève de Pierre Guérin; — méd., 1824. — Mort en 1862.	Id.	Portrait de M. Ganneron, ancien président du Tribunal de Commerce.
	ROBERT-FLEURY. (Voir page 102).	Id.	Portrait de M. Devinck, ancien président du Tribunal de Commerce.
	FLANDRIN (Hippolyte-Jean), né à Lyon en 1809; — élève d'Ingres; — g^d prix de Rome, 1832; — méd. 2e cl., 1839; — 1re cl., 1837, 1848, 1855; — ✻, 1841; — O. ✻, 1853; — membre de l'Inst., 1853. — Mort en 1864.	Id.	Portrait de l'empereur Napoléon III.
	2° SCULPTURE		
	THOMAS (Émile), né à Paris; — élève de Pradier.	Buste en bronze.	Buste de M. Aubé, ancien président du Tribunal de Commerce.
1837	RICHARD (Louis-Marie-Joseph), fondeur en bronze, né à Paris en 1791. — Mort en 1879.	Id.	Buste du chancelier de l'Hôspital.
		Id.	Buste du ministre Colbert.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
H. 0m,85. L. 0m,65	Salle précédant la salle du *Conseil.*	*Offert au Tribunal par le petit-fils de ce magistrat.*
H. 1m,45. L. 1m,15	Salle du *Conseil.*	*Les frais de ce portrait ont été couverts au moyen d'une souscription du Conseil.*
H. 1m,40. L. 1m,00	Id.	*Id.*
H. 1m,30. L. 1m,00	Id.	*Id.*
H. 1m,30. L. 1m,00	Id.	*Id.*
H. 2m,10. L. 1m,35	Salle du *Conseil,* au-dessus de la cheminée.	*Donné par l'empereur Napoléon III au Tribunal de Commerce, en 1865.— Actuellement en magasin.*
H. 1m,00	Salle précédant la salle du *Conseil.*	*Répétition du buste en marbre qui figure au Musée de Versailles. — Donné par la famille de M. Aubé au Tribunal de Commerce.*
H. 0m,75	Vestibule du 1er étage, précédant la salle d'*Audience.*	*Ces bustes avaient été commandés pour l'ancien Tribunal de Commerce au Palais de la Bourse.*
H. 0m,75	Id.	

TRIBUNAL DE COMMERCE

NOMS DES ARTISTES MENTIONNÉS DANS L'INVENTAIRE

NOTA. — L'abréviation *arch.*, signifie architecte; — *p.*, peintre; — *sc.*, sculpteur.

PRISONS

DU

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

8

MAISON D'ARRÊT CELLULAIRE

(PRISON MAZAS)

MAISON D'ARRÊT CELLULAIRE

(PRISON MAZAS)

NOTICE

Cette prison, située dans le quartier des Quinze-Vingts, s'élève sur un terrain limité par le boulevard Diderot (ancien boulevard Mazas), les rues de Lyon, Traversière, l'avenue Daumesnil et la rue Legraverend ; elle a été construite sur les plans et sous la direction de MM. Gilbert[1] et Lecointe[2]. Les travaux nécessités par sa construction furent entrepris en 1845 ; un moment interrompus en 1848, ils furent bientôt repris, et le 19 mai 1850, on put inaugurer les bâtiments destinés à remplacer la prison de la Force, et qui devaient servir à faire les premiers essais du régime cellulaire en France.

Le plan a reçu la forme *panoptique* préconisée par Bentham en 1791. En avant sont les bâtiments d'administration ; en arrière, et réunis aux premiers par un passage couvert, ceux qui sont destinés aux détenus. Ces derniers consistent en six longues galeries rayonnantes qui renferment les cellules et ont, pour point de départ et de réunion, une salle centrale de forme polygonale. Les bâtiments sont séparés par des cours triangulaires, dans chacune desquelles on trouve une série de petites cours disposées également suivant la forme panoptique, et destinées aux promenades solitaires des prisonniers. Ces petites cours, séparées par des murs fort élevés, sont munies de hangars qui offrent un abri en cas de pluie, et mises en communication par un couloir. Un pavillon central de surveillance les domine.

A l'intérieur, la surveillance a son poste principal dans un petit pavillon circulaire occupant le centre de la salle polygonale : de là, la vue s'étend sur tous les bâtiments cellulaires. Ce poste central forme une rotonde portée sur huit colonnes

---

[1] Gilbert (Jacques-Emile), architecte, né à Paris en 1793 ; — élève de l'École des Beaux-Arts ; — 1er grand prix, 1882 ; — membre de l'Académie des Beaux-Arts, 1853 ; — O. ✻ 1860.

[2] Lecointe (Jean-François-Joseph), architecte, né à Abbeville en 1783 ; — élève de Bellanger. — Mort à Versailles en 1858.

doriques, couronnées par un entablement complet dont la frise porte l'inscription suivante :

GAUDIUM ERIT IN COELO SUPER UNO PECCATORE
POENITENTIAM AGENTE QUAM SUPER NONAGINTA-
NOVEM JUSTIS QUI NON INDIGENT POENITENTIAM.

Au-dessus de ce poste est une plate-forme protégée par un garde-fou en pierre qui constitue la chapelle de l'établissement. L'autel est en vue de toutes les entrées des cellules dont les portes sont entr'ouvertes dans sa direction pendant les offices religieux, mais de telle sorte qu'il soit impossible aux prisonniers d'échanger des regards.

Les bâtiments cellulaires sont composés chacun d'une grande galerie de quatre mètres de largeur occupant toute la hauteur et accompagnée de chaque côté de trois rangs de cellules superposées. On communique aux cellules des deux étages au moyen de balcons longitudinaux établis en encorbellement et reliés deux à deux aux extrémités et au milieu de la galerie. Chaque cellule a $1^{m},95$ de largeur sur $3^{m},67$ de longueur et 3 mètres de hauteur. Sur la face opposée à celle de l'entrée, et à sa partie supérieure, est ouverte la fenêtre qui l'éclaire. Les cellules sont voûtées et séparées les unes des autres par des murs pleins en maçonnerie; elles sont revêtues en stuc blanc.

Le nombre des cellules pour les détenus s'élève à 1,200. L'aile droite est plus spécialement affectée aux malades; elle renferme quelques cellules doubles en largeur, et un certain nombre de cellules ordinaires disposées pour prendre des bains.

Dans les intervalles qui séparent les passages conduisant de la salle centrale dans les bâtiments cellulaires sont les parloirs, lesquels sont divisés en petites cellules, aussi bien du côté des détenus que de celui des visiteurs. Deux cellules correspondantes sont séparées l'une de l'autre par deux grilles en fer assez espacées pour qu'il ne puisse y avoir de communication que par la vue et la parole.

Outre les pièces dont il vient d'être parlé, on trouve dans le principal corps de bâtiment: une cantine, une pharmacie, une bibliothèque, des magasins et les locaux affectés tant à l'interrogatoire des prévenus par les juges d'instruction qu'à leurs rapports avec les avocats chargés de la défense.

Les vivres sont amenés des cuisines dans les bâtiments cellulaires au moyen d'un petit chemin de fer établi au sous-sol.

Les bâtiments principaux sont entourés d'un chemin de ronde en dehors duquel se trouvent le bâtiment d'administration, le logement des fonctionnaires, les cuisines et les magasins.

Les façades ne comportent aucune décoration; elles sont construites en meulière, et les toits, couverts en tuiles, forment une grande saillie et n'ont pas de chéneaux. La porte d'entrée plein-cintre est flanquée de deux pilastres supportant une archivolte monumentale au-dessus de laquelle sont pratiquées trois barbacanes qui éclairent une galerie de service. La cour de l'Administration est entourée d'arcades pleincintre fermées par des grilles. La dépense pour la construction des bâtiments de cette prison peut être évalué à 9 millions et le prix des terrains qu'elle occupe à 10 millions environ. On trouvera, dans le tableau ci-après, le relevé des œuvres d'art contenues dans la sacristie de la chapelle.

MAISON D'ARRÊT CELLULAIRE

(PRISON MAZAS)

—

ÉTAT N° 2

—

TRAVAUX D'ART

NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT

MAISON D'ARRÊT CELLULAIRE (PRISON MAZAS). — ÉTAT N° 2

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			PEINTURE
1872	BOISJOLIN (Mlle Blanche de).	Toile.	La Sainte Famille (copie d'après Luini).
	AUTEUR INCONNU.	Id.	La Samaritaine (copie).

RAVAUX D'ART NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
H. 1m,50. L. 0m,45	Chapelle, en face du Maître-autel.	*Donnée, en 1878, par le Ministère de l'Intérieur.*
H. 1m,50. L. 1m,20	Id., au-dessus du Maître-autel.	

DÉPOT DES CONDAMNÉS

(GRANDE ROQUETTE)

DÉPOT DES CONDAMNÉS

(GRANDE ROQUETTE)

NOTICE

C'est à la *Grande Roquette* que sont renfermés les condamnés à mort, aux travaux forcés et à la réclusion qui auparavant étaient placés au quartier de la maison de Bicêtre en attendant le jour de leur exécution ou de leur transfèrement. Cette prison reçoit également les condamnés pour rupture de ban, ainsi que les repris de justice.

Elle a été construite, en 1836, sur les plans de l'architecte GAU [1] et couvre une surface de 11,809^{m}41, limitée par les rues de la Roquette, Gerbier, de la Folie-Regnault et la Vacquerie ; elle comporte trois corps de bâtiment servant d'encadrement à trois cours d'inégale grandeur et possédant chacun deux étages, sauf le bâtiment de la chapelle qui n'a qu'un étage et sépare les deux dernières cours.

Le mur d'enceinte, qui entoure l'ensemble des bâtiments, est percé, sur la rue de la Roquette, d'une vaste baie plein-cintre que flanquent deux pavillons rectangulaires élevés de deux étages et recouverts de pierres disposées par assises en forme de pyramides. Par cette porte on accède à la première cour limitée à droite et à gauche par deux bâtiments possédant chacun un étage dans lesquels sont installés les magasins.

Au milieu de la seconde cour, qui est la plus grande, est établie une fontaine en pierre ; au fond s'élève la chapelle. Celle-ci, de forme rectangulaire, est divisée en trois parties presque égales ; dans la partie du milieu est placé l'autel ; les parties de droite et de gauche, prolongées au premier étage par des tribunes, sont réservées aux détenus. Chaque tribune est divisée en trois travées ; dans l'une des travées extrêmes de la tribune gauche se trouve une cellule grillée dans laquelle les condamnés à mort entendent la messe. La chapelle est éclairée par huit baies plein-cintre et par d'autres petites fenêtres carrées correspondant à ces baies et placées au-dessous d'elles. Elle renferme deux tableaux, donnés par l'État en 1872, qui figurent dans l'état ci-après.

---

[1] GAU (François-Chrétien), architecte, né à Cologne en 1790 ; — élève de Debret et Lebas. — Mort en 1853.

Au rez-de-chaussée des bâtiments qui encadrent la grande cour sont établis les ateliers ; les deux étages supérieurs sont réservés aux cellules.

Derrière le chœur de la chapelle se trouve la troisième cour, dite cour de l'*Infirmerie.* C'est là que se promènent les malades ainsi que les prisonniers qui ont fait des révélations à la justice et que l'on tient à soustraire à la vengeance de ceux de leurs complices qu'ils ont dénoncés.

Au fond de cette dernière cour se développe une galerie composée de cinq baies plein-cintre ; dans l'axe de la baie centrale s'ouvre une porte donnant dans un vestibule par lequel on pénètre dans les trois cellules réservées aux condamnés à mort.

La prison de la Roquette peut contenir 450 condamnés, dont 245 en cellules et 205 en dortoirs ; le régime qui y est appliqué est le régime mixte : cellulaire la nuit et en commun le jour. Cet établissement possède deux chemins de ronde indépendants l'un de l'autre. Sur celui des murs du chemin de ronde extérieur de droite, qui s'étend parallèlement à la rue de la Folie-Regnault, à l'endroit même où sont tombés les otages, est scellée une table de marbre blanc portant une inscription commémorative de cet événement (24 mars 1871).

DÉPOT DES CONDAMNÉS

(GRANDE ROQUETTE)

—

ÉTAT N° 2

—

TRAVAUX D'ART

NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT

DÉPOT DES CONDAMNÉS. — ÉTAT N° 2. — TRAVAUX D'A

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			PEINTURE
1872	PELLEGRIN (Louis-Antoine-Victor), né à Toulon; — élève de son père et de M. Ch. Comte.	Toile.	Saint Jérôme et Saint Zénobe adorant l'E fant Jésus, (copie d'après Albertinelli)
1872	VAUTHIER (Mlle Louise).	Id.	La Charité, (copie d'après Andrea d Sarto).

NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS.
H. 1m,90. L. 1m,90	A gauche du Maître-autel.	*Donné par le Ministère des Beaux-Arts.*
H. 2m,00. L. 1m,50	Id.	Id.

MAISON
D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE
(JEUNES DÉTENUS)

MAISON D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

(JEUNES DÉTENUS)

NOTICE

En face du dépôt des condamnés, entre les rues de la Roquette, Merlin, Duranti et Servan, est située la *Maison d'éducation correctionnelle* destinée à recevoir les mineurs détenus par voie de correction paternelle, ainsi que ceux qui ont été acquittés par les tribunaux comme ayant agi sans discernement, mais qui, néanmoins, doivent être renfermés pendant un certain nombre d'années dans une maison de correction.

Cet établissement, où le système cellulaire est appliqué dans toute sa rigueur, occupe une surface totale de 24,768^{m},28 et peut contenir 500 jeunes détenus ; mais par suite de l'envoi successif de ceux-ci dans les colonies agricoles, sa population moyenne ne dépasse guère 250.

Les travaux occasionnés par sa construction furent commencés en 1824, sous la direction et d'après les plans de Lebas [1], et terminés en 1830 ; les premiers détenus, transférés des Madelonnettes, y furent enfermés en 1836.

Une partie des constructions qu'elle comporte a été élevée sur l'emplacement de la Folie-Regnault, maison de campagne d'un traitant du XVIIIe siècle.

Le plan de cette prison forme un hexagone régulier précédé d'un rectangle. Perpendiculairement aux six faces de l'hexagone, et dans le milieu de chacune de ces faces, s'élèvent six corps de bâtiments qui tous viennent converger au point central de l'hexagone où a été bâti, sur plan circulaire, un pavillon qui ne communique avec les constructions dont il vient d'être parlé que par des ponts à la hauteur du premier étage et du rez-de-chaussée ; car on a établi autour de ce pavillon qui se trouve ainsi isolé de toutes parts, un fossé ayant la profondeur d'un étage.

Les bâtiments qui forment le périmètre de l'hexagone possèdent trois étages ; les autres, y compris le pavillon central, n'en ont que deux. A chaque angle de l'hexagone se trouve une tour dans laquelle se développe un escalier. La maison de correction est précédée d'une cour rectangulaire encadrée de bâtiments élevés de deux étages. Cette cour, ainsi que celles qui sont formées par les ailes rayonnantes et les constructions primitives, sont ornées de fontaines en pierre.

Le bâtiment le plus rapproché de la rue de la Roquette contient les services de

---

[1] Lebas (Louis-Hippolyte) architecte, né à Paris en 1782 ; — élève de Vaudoyer, de Percier et de Fontaine ; — second grand prix, 1806 ; ✻, 1836 ; — O. ✻, 1847. — Mort en 1867.

l'Administration ; il présente un rez-de-chaussée et un premier étage; dans l'axe du rez-de chaussée est percée une grande baie donnant accès à un vestibule couvert en voûte d'arête d'où l'on pénètre dans la cour rectangulaire dont il a été parlé plus haut. Le rez-de-chaussée reçoit le jour par deux baies plein-cintre situées à droite et à gauche de la porte; sept baies rectangulaires éclairent le premier étage.

Perpendiculairement à cette construction, se trouvent deux ailes ne comprenant qu'un rez-de-chaussée et contenant le corps-de-garde et les magasins.

Ces deux ailes limitent une cour d'entrée close, sur la rue, par un mur dan lequel s'ouvre une large porte disposée entre deux petits pavillons rectangulaires, sorte de guérites en pierre.

Les bâtiments convergents sont occupés : au rez-de-chaussée par des magasins, aux étages supérieurs par les cellules.

Le pavillon central renferme les cuisines à l'étage du sous-sol et dans la hauteur du fossé, les parloirs au rez-de-chaussée et la chapelle au premier étage.

Cette chapelle, de forme circulaire, est recouverte d'un dôme orné de caissons avec rosaces en grisaille ; elle est ajourée par six baies plein-cintre placées à mi-étage. Le mur est décoré d'un appareil à refends couronné par une corniche avec modillons. Les deux tiers de la surface de la salle sont occupés par huit gradins établis en amphithéâtre. Par une disposition spéciale de *cloisons mobiles* affectées à chaque place, les détenus se trouvent isolés les uns des autres, de telle sorte que le système cellulaire est appliqué même pendant les exercices religieux. Au-dessus du dernier gradin règne une galerie de surveillance à la hauteur de laquelle est placé le maître-autel.

La chapelle sert également d'école. On y pénètre par six portes correspondant aux six sections que comporte la maison d'éducation correctionnelle.

A l'extrémité de l'établissement, à droite et à gauche, sont installés deux promenoirs ; ceux-ci sont disposés en forme d'éventail et divisés chacun en quatorze préaux rayonnant vers un point central où s'élève un poste de surveillance ; ils sont séparés également par un petit mur qui arrête les regards des détenus et les empêche de se voir les uns les autres.

On voit que, dans toutes les parties de cet établissement, le système cellulaire est appliqué avec la plus grande rigueur.

Il convient d'ajouter qu'il n'exclut que les rapports des détenus entre eux, mais leur laisse des rapports continuelles avec le personnel, de manière à atteindre le but cherché sans les inconvénients d'isolement complet qu'on a reconnus dans le système de Philadelphie.

Un chemin de ronde isole de tous côtés cette maison de correction.

MAISON D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

(JEUNES DÉTENUS)

—

ÉTAT N° 2

—

TRAVAUX D'ART

NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT

MAISON D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE (JEUNES DÉTENUS). — ÉTAT N° 2

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			PEINTURE
	AUTEUR INCONNU .	Toile.	La Vierge à la chaise (copie d'après Raphaël).
1872	DIEN (Louis-Félix-Achille), né à Paris.	Id.	Saint Paul à Éphèse (copie d'après Lesueur).

RAVAUX D'ART NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
H. 0m,80. L. 0m,80	Chapelle, au-dessus du Maître-autel.	*Donnée par M. Boullon, ancien Directeur de la prison.*
H. 4m,50. L. 3m,30	Chapelle, en face du Maître-autel.	*Donnée, en 1872, par le Ministère des Beaux-Arts.*

PRISON

DE

SAINTE-PÉLAGIE

PRISON DE SAINTE-PÉLAGIE

NOTICE

Les bâtiments qu'occupe aujourd'hui la prison dite de *Sainte-Pélagie*, furent élevés, en 1665, par Marie Bonneau, veuve d'un nommé Beauharnais de Miramion, conseiller au Parlement; connus primitivement sous le nom de *la Pitié*, ils furent destinés par leur fondatrice à servir de maison de refuge pour les filles repenties.

Cet établissement, autorisé par lettres patentes de Louis XIV, fut transformé en prison à l'époque de la Révolution. Il reçut, de 1792 à 1795, ceux qui étaient condamnés aussi bien pour crimes et délits de droit commun que pour cause politique; de 1797 à 1834, on y incarcéra les détenus pour dettes ; sous l'empire, il fut réservé plus particulièrement aux jeunes gens enfermés sur la demande des parents et aux détenus politiques; aujourd'hui il reçoit les détenus pour délits de presse et les condamnés à moins d'un an pour délits de droit commun.

La prison de Sainte-Pélagie occupe une sorte d'îlot sensiblement rectangulaire, compris entre les rues du Puits-de-l'Ermite, du Battoir, de Lacépède et de la Clef. Elle comporte trois corps de bâtiment séparés par des cours; le premier, situé au nord, a reçu le nom de pavillon de la Dette; le deuxième, à l'ouest, s'appelle le pavillon de la Préfecture, et le troisième, à l'est, pavillon des Princes.

La seule partie qui offre quelque intérêt au point de vue architectural est la chapelle qui a été bâtie, sous la Restauration, en grande partie aux frais de la duchesse de Berry.

Cette chapelle est précédée d'un porche soutenant une terrasse à laquelle on accède, de l'intérieur de la chapelle, par une porte-fenêtre surmontée d'un fronton triangulaire percé dans l'axe de la façade. Au-dessus de la porte s'ouvre une grande baie demi-circulaire; la façade est couronnée par une corniche ornée de consoles.

A l'intérieur, une tribune, de même hauteur que le porche, règne sur trois des côtés de la chapelle; le soubassement de cette tribune est plein et présente des tables saillantes dont les intervalles sont décorés, aux angles, de rosaces en bronze. Dans la voûte en berceau de la nef viennent pénétrer d'autres petites voûtes, également en berceau, placées perpendiculairement à la nef et supportées par des colonnes d'ordre ionique divisant en quatre travées la tribune que ferme une balustrade à croisillons.

Un escalier, de la hauteur du soubassement, conduit par dix-huit marches de la nef au chœur. Celui-ci est formé par un hémicycle surmonté d'une voûte à caissons ornée de rosaces. A la naissance de la voûte se développe une frise décorée d'une grecque également avec rosaces. La voûte est percée dans sa partie supérieure d'un demi-cercle par où pénètre le jour. L'autel, établi sur trois marches demi circulaires, se compose de deux colonnes doriques surmontées d'un entablement supportant lui-même deux consoles renversées. Entre ces consoles formant fronton, s'épanouit une fleur de lis, du sein de laquelle surgit un globe étoilé; sur les consoles sont assis deux petits génies en bronze florentin; un soubassement en bois règne, à hauteur d'appui, autour du chœur.

Cette prison occupe une surface de 6,580 mètres environ, dont la valeur peut être estimée approximativement à quatré millions de francs; elle doit être prochainement démolie et remplacée par une construction en ce moment à l'étude et qui sera élevée hors Paris.

PRISON

DE

SAINTE-PÉLAGIE

—

ÉTAT N° 2

—

TRAVAUX D'ART

NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			PEINTURE
	AUTEUR INCONNU.	Toile.	Christ en croix.
	Id.	Id.	L'Ensevelissement.
	Id.	Id.	La Cène.
	Id.	Id.	Sainte Pélagie.
	Id.	Id.	Mariage de la Vierge.
	Id.	Id.	Saint Joseph.
	Id.	Id.	Sainte Élisabeth de Hongrie.
	Id.	Id.	Saint Jérôme.
	Id.	Id.	Saint Pierre.
	Id.	Id.	Christ en croix.
	Id.	Id.	Saint Paul.
	Id.	Id.	Saint Augustin.
	Id.	Id.	L'Annonciation.
	Id.	Id.	La Vierge, l'Enfant Jésus et Saint Jean-Baptiste.
	Id.	Id.	La Vierge, l'Enfant Jésus et Saint Jean-Baptiste.
	Id.	Id.	Portrait de l'abbé Caille des Mares.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
H. 3^m,00. L. 1^m,40	Chapelle, Maitre-Autel.	*Donné en 1852, par l'abbé Caille des Mares, aumônier.*
H. 1^m,47. L. 2^m,05	Id. côté droit du Chœur.	
H. 1^m,55. L. 2^m,25	Id. côté gauche du Chœur.	
H. 0^m,90. L. 0^m,80	Id. Tribune de droite.	
H. 2^m,50. L. 1^m,50	Id.	
H. 1^m,00. L. 0^m,80	Id.	
H. 0^m,60. L. 1^m,20	Id.	
H. 1^m,30. L. 1^m,20	Id.	
H. 1^m,00. L. 0^m,60	Id. Tribune de face.	*Peintures sans valeur artistique appréciable.*
H. 2^m,00. L. 1^m,60	Id.	
H. 1^m,00. L. 1^m,60	Id.	
H. 1^m,30. L. 0^m,80	Id. Tribune de gauche.	
H. 2^m,80. L. 1^m,35	Id.	
H. 1^m,30. L. 0^m,80	Id.	
H. 0^m,60. L. 0^m,80	Id. Sacristie.	
H. 0^m,50. L. 0^m,35	Id.	

MAISON DE CORRECTION

DE

LA SANTÉ

MAISON DE CORRECTION

DE

LA SANTÉ

NOTICE

Cet édifice, destiné à remplacer la prison *des Madelonnettes*, démolie en 1866 pour le percement de la rue Turbigo, est situé dans le XIVe arrondissement ; il affecte la forme d'un trapèze ; sa façade principale s'élève rue de la Santé ; ses autres côtés s'étendent sur les rues Humboldt, Messier et sur le boulevard Arago. Les travaux nécessités par sa construction furent entrepris en 1864, sous la direction de M. Vaudremer, auteur du projet, et terminés trois ans plus tard.

Un bâtiment, placé parallèlement à la rue de la Santé, contient les services de l'Administration. On y pénètre par une porte monumentale plein-cintre que surmonte un attique percé de trois baies et couronné par une corniche ; deux larges pilastres supportent cet attique et encadrent la porte.

Derrière ce bâtiment se développent quatre galeries qui convergent vers une salle centrale dominant en hauteur toutes les constructions et au milieu de laquelle s'élève un pavillon contenant, au rez-de-chaussée, un poste de surveillance et, au premier étage, une chapelle. Les galeries sont séparées par quatre cours dans lesquelles sont disposés les promenoirs divisés en segments de cercle.

La maison de correction de la Santé, en plus de l'autel du pavillon central, possède une chapelle catholique et deux pièces réservées, l'une au culte protestant, l'autre au culte israélite ; la chapelle catholique, d'ailleurs dépourvue de tout intérêt artistique, comporte cinq travées et une galerie.

Les bâtiments de la prison occupent l'ancien enclos de la Charbonnerie ; ils couvrent une surface totale de 27,896^{m},15 ; ils contiennent 1,000 détenus répartis en deux quartiers : l'un destiné aux prévenus et installé suivant le système de Philadelphie (système cellulaire), l'autre réservé aux condamnés et organisé d'après le système d'Auburn (système mixte). Les constructions sont évaluées à 7 millions et le terrain à 900,000 francs.

MAISON DE CORRECTION

DE

LA SANTÉ

—

ÉTAT N° 2

—

TRAVAUX D'ART

NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT

MAISON DE CORRECTION DE LA SANTÉ. — ÉTAT N° 2. — TRAVAUX D'ART

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			PEINTURE
	AUTEUR INCONNU.	Toile.	Saint-Joseph.
	Id.	Id.	La Vierge et l'Enfant Jésus.
	Id.	Id.	La Visitation.

ION COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
H. 1m,00. L. 0m,80	Chapelle, côté droit de la nef.	
H. 1m,00. L. 0m,80	Id., côté gauche de la nef.	
H. 1m,80. L. 1m,20	Id., au-dessus de la porte d'entrée.	

MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION

DE

SAINT-LAZARE

MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION

DE

SAINT-LAZARE

NOTICE

La maison d'arrêt et de détention pour femmes, connue sous le nom de « *Prison de Saint-Lazare* », est située rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 117. Elle s'élève sur l'emplacement d'une ancienne maladrerie qui existait déjà vers l'an 1110 et, dans la suite, fit place à un hôpital dans lequel étaient soignés des religieux atteints de la lèpre. A partir de l'an 1515 jusqu'au XVII[e] siècle, cet établissement fut desservi par les chanoines réguliers de Saint-Victor. En 1632, saint Vincent de Paul y installa la congrégation de Saint-Lazare, et c'est dans la chapelle même de la communauté que le corps du saint fut inhumé au pied du maître-autel.

Transformé, avant la Révolution, en maison de correction pour hommes, devenu ensuite une prison spécialement affectée aux suspects, le couvent Saint-Lazare sert, depuis le Consulat, à la fois de prison civile, de prison administrative et de maison correctionnelle pour femmes ; ses aménagements intérieurs ont été subordonnés à cette triple destination.

Les prisonnières de Saint-Lazare sont divisées en trois sections :

La première comprend les prévenues et les jugées ;

La seconde, les filles publiques et les insoumises ;

La troisième, les filles détenues par correction paternelle.

Ces différentes sections occupent une suite de bâtiments séparés les uns des autres par des cours rectangulaires, et limités par un mur de ronde le long duquel sont établis : à droite, la boulangerie générale des prisons de la Seine et ses dépendances ; à gauche, le magasin général de ces mêmes prisons.

La façade principale, sur la rue du Faubourg-Saint-Denis, présente trois avant-corps destinés à l'Administration et que séparent entre eux deux petites cours protégées par des murs surmontés de grilles. L'avant-corps central donne accès dans l'édifice par une porte cintrée s'ouvrant entre deux pilastres qui supportent un entablement orné de triglyphes et de denticules. Cette porte est accompagnée, à droite et à gauche, de fenêtres cintrées. Au-dessus de l'entablement, le premier étage est divisé en quatre travées ajourées de fenêtres également cintrées. Les deux

du milieu sont encadrées de deux pilastres engagés que surmonte un fronton triangulaire avec écusson entouré de palmes. Au premier étage, le trumeau séparant les deux fenêtres comprises entre ces pilastres, est décoré d'une table de pierre et, au second étage, d'un cartouche mouluré enrichi de rinceaux sculptés.

Le pavillon central, limité par deux piédroits à refends, se termine, dans sa partie supérieure, par deux consoles renversées qui viennent s'appuyer aux extrémités du fronton. Les deux autres pavillons, moins élevés que le précédent, présentent deux étages de fenêtres grillées. A droite et à gauche de ces pavillons secondaires, deux larges portes cintrées donnent accès dans le chemin de ronde qui sépare la prison des propriétes voisines et qui, à l'extrémité opposée à la rue, aboutit à un jardin réservé, en partie, au directeur de l'établissement.

La grande porte d'entrée s'ouvre sous un vaste porche, au fond duquel est l'entrée de la cour des voitures cellulaires. Cette cour, de forme rectangulaire, est séparée du préau planté d'arbres affecté aux filles en correction par un mur parallèle à la façade. La porte, du côté de la cour, est cintrée et encadrée de pilastres. Elle est surmontée d'un cadran solaire portant la date de 1683, avec cette inscription : *hæc mea forte tua*. Le corps de bâtiments à la suite, dans l'axe longitudinal, est destiné aux prévenues et condamnées. Il sépare le préau des filles en correction de celui des condamnées. Au fond de ce préau s'élèvent la chapelle et le bâtiment occupé par la communauté. Enfin, derrière le chœur de la chapelle, s'étend le préau de l'infirmerie limité par les bâtiments destinés aux filles en punition ou en traitement de santé.

Cette cour, sur laquelle le chœur de la chapelle forme saillie, est entourée, sur trois côtés seulement, par un cloître à arcades plein-cintre. Sur un seul côté s'étendent, au-dessus de ce cloître, deux étages de cintres surmontés d'un étage de baies rectangulaires.

On pénètre dans le bâtiment d'administration par une porte située à droite du porche couvert et communiquant à une large galerie le long de laquelle se trouvent, à gauche, le cabinet du directeur, et à droite, le greffe, le parloir des avocats, et enfin, dans le fond, le parloir du public, qu'une double grille sépare des prévenues. A droite de ce dernier parloir commence un grand escalier avec rampes à balustres carrés rampants, sur lequel donne la lingerie.

Au premier étage se trouve le guichet central (ou de la communauté) où sont amenées toutes les prévenues à leur arrivée à Saint-Lazare.

On pénètre ensuite dans une grande galerie avec plafond à poutres apparentes sur laquelle s'ouvrent les ateliers de la première section, éclairés par des fenêtres donnant sur le mur de ronde. Aux trois autres étages règnent des galeries identiques donnant également accès à des ateliers. Dans ce corps de bâtiment se trouvent, en outre, les oratoires destinés aux cultes protestant et israélite, l'infirmerie de la première section, la salle des malades affectée aux jeunes filles en correction paternelle, deux salles de nourrices, l'une pour les petites filles, l'autre pour les petits garçons et, dans les combles, le dortoir des filles publiques avec cellule de surveillance pour la religieuse de service.

Les divers corps de bâtiments servant d'ateliers et de dortoirs pour les différentes

sections, offrant les mêmes dispositions et ne présentant aucune particularité architecturale digne de remarque, nous nous bornerons à donner une description de la chapelle qui, ainsi qu'il a été dit plus haut, s'élève sur le préau des condamnées.

La porte d'entrée s'ouvre, au rez-de-chaussée, sur la galerie de la deuxième section. Elle est précédée d'un vestibule rectangulaire voûté en berceau plein-cintre et éclairé par une fenêtre. Au-dessus de la porte, la voûte repose sur une corniche à modillons supportée, à droite et à gauche, par deux colonnes doriques engagées et par des antes.

Ce vestibule, dont les dispositions se retrouvent dans un atelier de détenues situé du côté opposé de la chapelle, est décoré de deux tableaux : *l'Éducation de la Vierge*, par Viger-Duvigneau, et *la Sainte Famille* (copie d'un tableau de Raphaël).

Intérieurement, la chapelle forme un rectangle terminé par un hémicycle. Elle se divise en trois parties bien distinctes : La première partie, voûtée en berceau plein-cintre et éclairée latéralement par deux fenêtres rectangulaires, renferme la grande tribune faisant face au chœur, qui est supportée par deux pilastres. La seconde partie, voûtée en voûte d'arête, comprend, à droite et à gauche, des tribunes établies dans le prolongement de la tribune principale et également soutenues par des piliers. Les quatre côtés de cette deuxième partie sont décorés d'arcs plein-cintre reposant sur des colonnes doriques qui supportent un entablement complet à denticules. On arrive ainsi à la troisième partie (qui comprend le chœur établi au niveau des tribunes), au moyen d'un double escalier, le premier de dix marches droites, placé dans la nef, le second de sept marches dont cinq affectant une forme cintrée parallèlement à l'hémicycle et qui conduisent au maître-autel. Cet hémicycle est décoré de huit pilastres doriques entre lesquels sont percées sept baies rectangulaires. Celle du milieu, actuellement fermée, sert de niche à une statuette formant retable au-dessus de l'autel. Ces pilastres supportent une corniche à denticules qui se raccorde à la coupole de l'hémicycle ajourée, dans sa partie supérieure, d'une ouverture demi-circulaire. La décoration de cet hémicycle consiste en trois rangées de caissons.

La porte principale de la chapelle, qui a deux entrées latérales pour les prévenues, est située vis-à-vis du chœur et donne sur la cour des condamnées. Elle est de forme rectangulaire et s'ouvre entre deux pilastres doriques supportant un entablement complet. La façade dans laquelle elle est pratiquée se termine, dans sa partie supérieure, par un fronton triangulaire surmonté d'une croix.

Cette chapelle, qui a été construite en 1823, renferme plusieurs tableaux, savoir : au-dessus du maître-autel, une copie du *Crucifiement*, de Prudhon ; dans la tribune de gauche, la *Vierge aux donataires*, d'après Van Dyck ; enfin, dans la grande tribune, *saint Vincent de Paul haranguant les dames de la Cour*, répétition d'une fresque qui se trouve à Saint-Sulpice. Nous signalerons également, dans la galerie Sainte-Marie, au premier étage sur la cour de l'infirmerie, un tableau sans nom d'auteur représentant *Sainte Madeleine*. Cette dernière toile n'a aucune valeur artistique.

MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION

DE

SAINT-LAZARE

—

ÉTAT N° 2

—

TRAVAUX D'ART

NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			1° PEINTURE
	AUTEUR INCONNU.	Toile.	Sainte Madeleine (copie).
	Id.	Id.	Le Christ sur la croix (copie d'après Pru dhon).
	GUILLEMOT (Alexandre-Charles), né à Paris en 1777 ; — élève de David ; — g^d prix de Rome, 1808 ; — méd. 1re cl., 1819. — Mort en 1831 (*attribué à*).	Id.	Saint Vincent de Paul haranguant les dame de la Cour.
	BÉZARD (Jean-Louis), né à Toulouse (Haute-Garonne) ; — élève de Picot ; — prix de Rome, 1829 ; — méd. 1re cl., 1836 ; — rap., 1857 et 1859 : — ✻, 1860 (*attribué à*).	Id.	Sainte-Madeleine dans le désert (original)
1850	VIGER-DUVIGNEAU (Jean-Louis-Hector), né à Argentan (Orne) ; — élève de Droling, de Paul Delaroche et de H. Lehmann. — Mort en 1878.	Id. cintrée.	L'Éducation de la Vierge (original).
1851	GOSSELIN (Mlle Marie).	Toile.	La Sainte Famille (copie d'après Raphaël)
1871	ERNUS.	Id.	La Vierge aux Donateurs (copie d'aprè Van Dyck).
			2° SCULPTURE
	AUTEUR INCONNU.	Sculpture sur bois, peinte.	Le Christ sur la croix.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
. 1^{m},20. L. 0^{m},80	Galerie Sainte-Marie, au 1er étage, sur la cour de l'infirmerie.	*Donné par M. de Hombourg, aumônier de la prison (sans valeur artistique appréciable).*
. 2^{m},65. L. 1^{m},75	Chapelle, au-dessus du Maître-Autel.	
I. 3^{m},15. L. 4^{m},10	Id., au-dessus de la grande tribune, vis-à-vis le Chœur.	*Répétition de la fresque de l'église Saint-Sulpice, exécutée très probablement par le même artiste (moins la partie cintrée).*
I. 1^{m},80. L. 2^{m},80	Id., au-dessus de la tribune de gauche.	
I. 1^{m},80. L. 1^{m},10	Vestibule de la Chapelle, paroi de droite.	*Donné par le Ministère des Beaux-Arts.*
I. 3^{m},00 L. 1^{m},50	Id. paroi de gauche.	Id.
I. 2^{m},50. L. 1^{m},85	Chapelle au-dessus de la tribune de droite.	Id.
H. 1^{m},50.	Dans le réfectoire des condamnées, paroi vis-à-vis de la porte.	

DÉPOT DE MENDICITÉ

DE

VILLERS-COTTERETS

(AISNE)

DÉPOT DE MENDICITÉ

DE

VILLERS-COTTERETS

NOTICE

Au XIIe siècle, il existait déjà, à Villers-Cotterets, un château appelé *la Malmaison,* construit, dit-on, par Charles de Valois et que Philippe de Valois habita souvent avant son avènement au trône.

Ce château, pillé plusieurs fois pendant les guerres qui désolèrent le règne de Charles VI, et plus tard complètement saccagé par les Anglais, fut rebâti sous François Ier qui voulut substituer à la forteresse de ses ancêtres une maison de plaisance embellie par les plus grands artistes de sa cour.

Le nouvel édifice fut, de la part de ce souverain, l'objet d'une prédilection marquée. Il l'habitait chaque année pendant la belle saison et datait la plupart de ses ordonnances de cette demeure préférée.

Henri II et François II firent de fréquentes apparitions à Villers-Cotterets où Catherine de Médicis se rendit souvent. Charles IX y reçut, en 1571, une ambassade des princes protestants de la Confession d'Augsbourg. Henri IV le visita également plusieurs fois, accompagné de Gabrielle d'Estrée.

Sous le règne de Louis XIV, le château fut l'objet de remaniements importants, mais qui ne furent pas précisément avantageux au style de l'édifice. Ce monarque en fit don à son frère, Philippe d'Orléans, à titre d'apanage princier, transmissible à ses descendants, et depuis lors jusqu'à la Révolution française, le château, ses dépendances, son parc et la forêt circonvoisine furent possédés par les princes de la Maison d'Orléans qui y donnèrent des fêtes brillantes.

En 1791, le domaine entier de Villers-Cotterets devint une propriété nationale, et le château, dont la vente avait été tout d'abord décidée, fut provisoirement une caserne de cavalerie et servit à plusieurs services publics, départementaux et communaux. C'est ainsi que l'on transforma en dépôt de sûreté le pavillon Henri II, qui s'élève à l'angle de gauche de la façade, tandis qu'une partie des bâtiments de l'aile gauche était affectée à une école communale. Enfin, une loi du 28 pluviôse an VII attribua à la commune de Villers-Cotterets une portion des bâtiments de

cette même aile gauche, une partie de la grande cour, ainsi que les réservoirs et appareils pour la distribution de l'eau.

Un décret daté du 22 décembre 1808 et signé à Madrid décida la création du dépôt de mendicité actuel. Dès cette époque, des annexes furent construites; on éleva notamment, sur l'emplacement de l'ancien jeu de paume, le bâtiment situé en prolongement de la façade principale, dans lequel se trouvent aujourd'hui, au rez-de-chaussée, la chapelle, et aux 1er et 2e étages, des dortoirs pour les femmes. On éleva également les murs d'enceinte clôturant les cours et les préaux.

A la Restauration, le roi Louis XVIII restitua à Louis-Philippe, duc d'Orléans, l'apanage de la forêt et du château, lequel, néanmoins, conserva sa destination nouvelle, moyennant une redevance de 8,000 francs payée par le département de la Seine à titre de location.

La révolution de 1848 mit fin à cet état de choses, et le château redevint une propriété nationale, tout en continuant à recevoir, comme dépôt de mendicité, une population d'environ 900 indigents des deux sexes.

Cet établissement, avec ses agrandissements et ses annexes, s'élève suivant un plan sensiblement rectangulaire et mesure une superficie totale de 2 hectares 21 ares 21 centiares, qui se décompose ainsi qu'il suit : surface des bâtiments et cours : 1 hectare 96 ares 34 centiares ; contenance des jardins, vergers attenant au dépôt et lui appartenant : 28 ares 87 centiares.

L'entrée principale du dépôt s'ouvre, place du Château, dans un bâtiment occupé par l'Administration, le greffe et la lingerie, et dont la façade n'offre aucune décoration remarquable, à l'exception toutefois de l'ancien pavillon construit sous le règne d'Henri II. Ce pavillon s'élève à l'angle de gauche et servait autrefois de prison départementale et communale. Il comprend deux étages séparés par un bandeau. L'étage supérieur présente une petite ordonnance de pilastres. La frise du premier étage est décorée des chiffres de Henri II et de Diane de Poitiers. Du côté ouest on remarque également, sur une façade en retour, le chiffre de Henri II avec celui de Catherine de Médicis, surmontés d'un lacs d'amour. Le croissant de la maîtresse du roi relie les monogrammes royaux. A cette face est adossé un contrefort supportant la souche d'une haute cheminée. Un toit en ardoises, sur lequel s'ouvre une lucarne surmontée d'un fronton circulaire termine le tout. Contre la face postérieure du pavillon s'élève une tourelle construite sur plan rectangulaire et qui contient la cage d'un escalier.

Le pavillon ci-dessus décrit est relié au vieux château de Villers-Cotterets, sur le côté gauche ou ouest, par une aile à un étage renfermant les magasins de l'établissement et que surmonte un comble à forte pente éclairé par des lucarnes. En longeant extérieurement ce corps de bâtiment, autour duquel s'étend le parc communiquant à la forêt de Villers-Cotterets, on voit, sur une souche de cheminée en ruine, les vestiges d'une énorme fleur de lis en pierre haute de 3 mètres et surmontée d'un F ; à côté, vers le nord, se dresse une salamandre également en pierre. Du même côté ouest, la façade du vieux château offre une souche de cheminée en briques décorée de deux ordonnances de pilastres, l'une dorique, l'autre composite. Sur deux de ses faces, cette cheminée est ornée de salamandres et d'F couronnés.

La façade postérieure (ou nord), divisée en cinq travées de fenêtres rectangulaires, présente, au-dessus du rez-de-chaussée, un étage de combles éclairé par des lucarnes en bois. Cette façade est flanquée, à droite et à gauche, de deux grandes tourelles circulaires à deux étages, surélevées d'un étage au-dessus de l'entablement qui règne sur ce bâtiment.

Sur la place du Château, la porte principale, cintrée en anse de panier, donne accès sous un porche rectangulaire divisé en trois travées séparées par des pilastres accouplés supportant une corniche sur laquelle vient reposer une voûte en berceau construite en briques. Cette voûte est elle-même divisée en compartiments par des arcs doubleaux venant reposer, d'une part, sur des consoles au-dessus des pilastres et, d'autre part, sur d'autres consoles placées dans l'axe des travées et dans l'architrave de la corniche. Chaque console est ornée de figures de génies ailés exécutées dans le style de l'école de Jean Goujon, auquel la tradition attribue cet ensemble décoratif.

L'architrave elle-même, dont le dessous est orné de caissons avec fruits et feuillage, repose tant sur les pilastres accouplés dont il a été déjà parlé, que sur d'autres consoles en culs-de-lampe sculptées dans l'axe des travées et ornées de figures décoratives.

Le porche d'entrée s'ouvre, par une porte cintrée, sur la cour d'honneur de forme rectangulaire, dans laquelle une allée de tilleuls conduit jusqu'à la façade principale de l'ancien château. Cette cour est limitée à gauche par l'aile dont nous avons donné déjà la description extérieure et qui, sur la cour, est surmontée d'un étage de lucarnes Renaissance en briques, décoré de pilastres en pierre qui supportent des vases. Les frontons triangulaires de ces lucarnes sont ajourés d'ouvertures circulaires. A droite s'étend, en retour de la façade principale, le bâtiment d'administration récemment construit, auquel succèdent la buanderie isolée entre des jardins et les séchoirs qui en dépendent.

La façade du vieux château est divisée en six travées, la troisième formant la travée d'entrée. Chaque travée est séparée de la suivante par un pilastre saillant supportant une colonne détachée que surmonte un entablement substitué (au commencement du XVIIIe siècle) à la corniche primitive. Quatre de ces travées sont décorées, au premier étage, de fenêtres géminées à meneau. La partie supérieure de ces fenêtres est décorée de coquilles supportées par des corbeaux ornés de figures de génies et de feuilles d'acanthe. La frise de l'entablement présente une suite de consoles soutenant une corniche massive et dont le style n'est pas en rapport avec l'ensemble architectural de l'édifice.

Dans l'axe de chaque travée s'ouvre une lucarne carrée en pierre, surmontée d'un fronton triangulaire. La travée principale renferme, au rez-de-chaussée, une porte cintrée en anse de panier pratiquée dans un enfoncement limité, à droite et à gauche, par deux pans coupés au-dessus desquels se trouvent, au premier étage, deux niches Renaissance ornées de coquilles. Au-dessus de ces niches s'élève un fronton triangulaire dont les rampants sont surmontés de petites figures assises et dont le tympan est décoré d'une salamandre. Un vase accompagné de guirlandes termine le tout.

Le premier étage est surmonté d'une frise style Louis XIV, ornée, dans sa partie centrale, d'un bas-relief Renaissance provenant de l'ancienne façade et dans lequel on reconnaît encore le buste mutilé de François Ier encadré d'une guirlande se terminant en têtes de faunes et que soutiennent deux petits génies armés de massues.

La voûte du porche d'entrée est ornée de caissons Renaissance reproduisant des F, des salamandres, des masques ornés, des fruits, des feuillages et des fleurs de lys. Ce porche donne accès dans une galerie construite postérieurement et dans le plafond de laquelle on remarque des caissons décorés qui formaient autrefois la partie inférieure d'un encorbellement dans les deux angles donnant sur la cour. Celui de droite renferme un caisson triangulaire terminé par un pendentif très saillant. Les côtés verticaux de ce caisson sont ornés de guirlandes de fleurs et de fruits.

Ce corps de bâtiment, affecté aux dortoirs du Dépôt, renferme un grand escalier en pierre, situé à gauche de l'entrée et éclairé sur la façade principale. Cet escalier, établi sur plan rectangulaire, est surmonté d'une voûte rampante en anse de panier, décorée de caissons semblables, pour la plupart, à ceux du deuxième porche et reproduisant, comme eux, des salamandres, des fleurs, des masques et des figures de fantaisie très riches et d'une grande originalité. Les nervures qui séparent les caissons sont ornées d'un tore en feuillage.

Dans ce même corps de bâtiment, à droite, commence un petit escalier sur plan également rectangulaire, avec pans coupés, qui est parallèle à la façade principale. Il conduit à l'ancienne chapelle transformée en dortoir. Le palier du premier étage de cet escalier est à pans coupés. Le plafond en est orné de deux grands caissons richements sculptés dont les figures ont été mutilées pendant la période révolutionnaire.

La deuxième volée du premier étage de cet escalier est surmontée d'un plafond rampant divisé en trois travées par des arceaux décorés et soutenus par des culs-de-lampe. La première de ces travées contient un panneau représentant une nymphe couchée séduite par un Satyre. Celui de la deuxième travée représente Vénus et l'Amour; le troisième, Hercule étouffant le lion de Némée. Chaque caisson est encadré d'une frise supportée par des consoles. Au premier étage se trouve, sur l'escalier, un palier en forme de petite loggia, dont le plafond est décoré d'un caisson horizontal renfermant une figure d'amour exécutée en bas-relief. La balustrade de cette loggia est formée de deux panneaux dans lesquels se trouvent des salamandres sculptées à jour dans la pierre.

La volée du deuxième étage présente cinq caissons horizontaux dont les quatre premiers sont ornés des bas-reliefs décrits dans l'état ci-après :

Le motif du cinquième caisson a été détruit.

La volée du troisième étage est décorée de deux caissons dont le premier est masqué par une construction ajoutée postérieurement.

Le deuxième caisson contient un F sculpté, entre deux salamandres.

Au premier étage se trouve la salle dite l'*ancienne Chapelle*, mais qui, d'après une autre version, aurait été la salle des *États-Généraux*. Elle est bâtie sur plan rectangulaire parallèlement à la façade et divisée en trois travées séparées par des

colonnes cannelées et détachées qui, aux deux tiers de leur hauteur, sont ornées de guirlandes richement sculptées et portant le chiffre de François Ier. La partie supérieure de cette salle est décorée d'un entablement dont la frise, très fouillée, reproduit l'écusson de France et celui des Valois. Cet entablement ressaute au-dessus des colonnes et supporte des vases ornés.

A gauche en entrant, le mur de cette salle offre une ordonnance de colonnes doriques entre lesquelles sont disposées trois petites niches peu profondes et décorées de coquilles. Au-dessus de l'entablement, s'élève une petite ordonnance ionique qui se relie à l'entablement général de la salle. A droite et à gauche de cet entablement, règne un amortissement formé de figures sculptées et d'enroulements. Cet ensemble architectural, dans la version qui fait de cette salle une chapelle, correspondrait à la place qu'occupait autrefois le maître-autel.

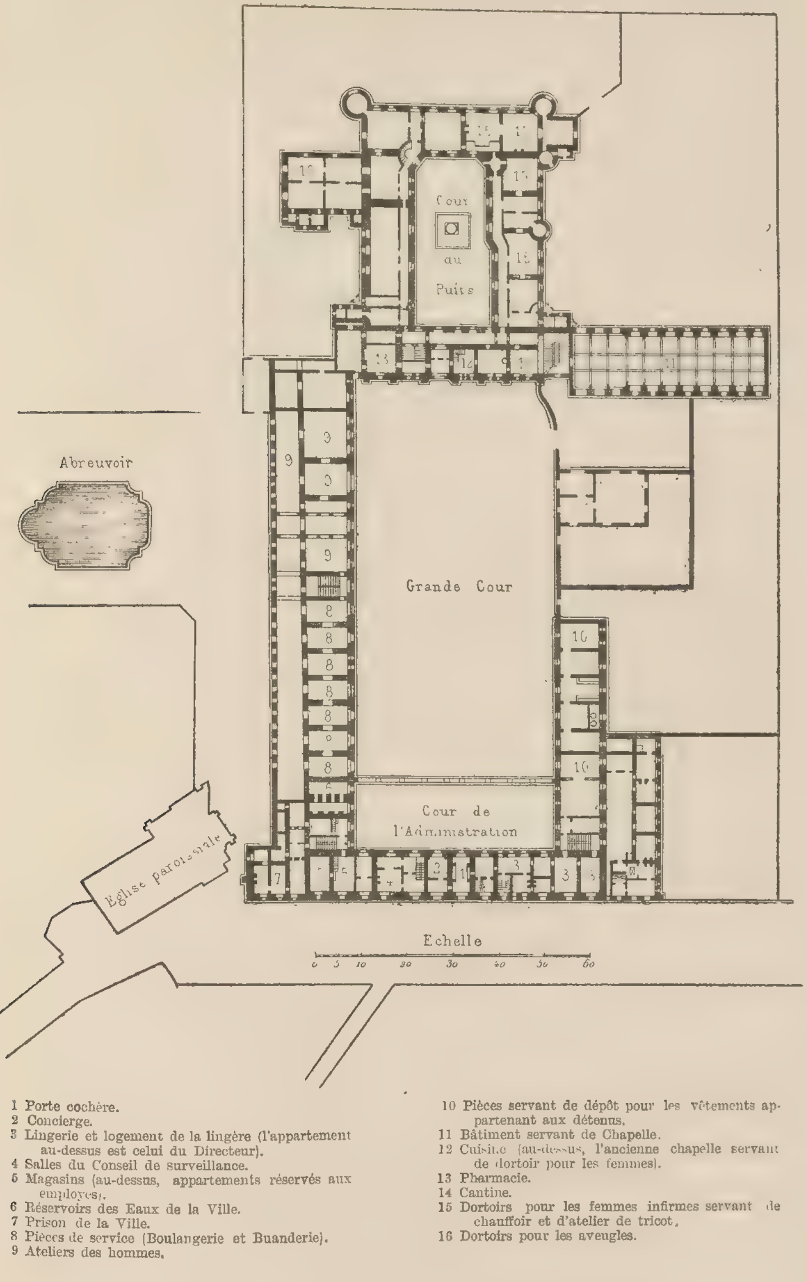
Trois fenêtres géminées, dont la description a déjà été faite, éclairent, sur la façade principale, la salle dont il s'agit. Une porte donne accès sur le balcon que nous avons également décrit plus haut.

La façade est (ou de droite), du vieux château est flanquée de deux tourelles dont l'une a été surélevée au-dessus de l'entablement et porte une souche de cheminée en briques ornée de salamandres et d'F couronnés. La tourelle de droite, située dans un angle, s'appuie à un pavillon qui reproduit la même ordonnance que la façade principale.

Telles sont les parties de l'établissement de Villers-Cotterets qui offrent un intérêt artistique et archéologique. Nous noterons, pour mémoire, une chapelle moderne établie au rez-de-chaussée, dans une ancienne orangerie et qui ne présente aucune décoration, à l'exception de trois tableaux donnés, avant 1870, par la Préfecture de la Seine et qui sont mentionnés dans l'état ci-après.

Nota. — Aux termes d'une délibération du Conseil général en date du 19 mars 1883, l'administration préfectorale a été invitée à entamer avec l'État des négociations ayant pour objet la cession au Département de la Seine de la partie du château de Villers-Cotterets dont l'État est nu propriétaire, ainsi que d'une zone de terrain circonvoisine qui serait affectée à l'agrandissement des cours et des bâtiments du Dépôt de mendicité.

DÉPOT DE MENDICITÉ DE VILLERS-COTTERETS



1 Porte cochère.
2 Concierge.
3 Lingerie et logement de la lingère (l'appartement au-dessus est celui du Directeur).
4 Salles du Conseil de surveillance.
5 Magasins (au-dessus, appartements réservés aux employés).
6 Réservoirs des Eaux de la Ville.
7 Prison de la Ville.
8 Pièces de service (Boulangerie et Buanderie).
9 Ateliers des hommes.
10 Pièces servant de dépôt pour les vêtements appartenant aux détenus.
11 Bâtiment servant de Chapelle.
12 Cuisine (au-dessus, l'ancienne chapelle servant de dortoir pour les femmes).
13 Pharmacie.
14 Cantine.
15 Dortoirs pour les femmes infirmes servant de chauffoir et d'atelier de tricot.
16 Dortoirs pour les aveugles.

DÉPOT DE MENDICITÉ

DE

VILLERS-COTTERETS

—

ÉTAT N° 1

—

TRAVAUX D'ART

COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT

DÉPOT DE MENDICITÉ DE VILLERS-COTTERETS. — ÉTAT N° 1. —

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			PEINTURE
1868	PERAGALLO (Mme C.), née à Bastia (Corse) ; — élève de MM. Duval-le-Camus et Granger.	Toile.	Le Mariage mystique (copie d'après le Corrège).
1869	DALLEMAGNE (Mme, née Augustine-Philippe de Cagny) ; — née à Beauvais (Oise) ; — élève de Mme de Mirbel.	Id.	Le Christ en croix (copie d'après Philippe de Champagne).
1869	DEMASUR (Mlle).	Id.	La Vierge, l'Enfant Jésus et Saint-Étienne (copie d'après le Titien).

TRAVAUX D'ART COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉ		OBSERVATIONS
		TRAVAUX d'art	TRAVAUX accessoires	
H. 1m,25. L. 1m,25	Chapelle, paroi de droite.	600 »	»	
H. 1m,46. L. 0m,80	Déposée dans le vestibule de la chapelle.	800 »	»	
H. 1m,08. L. 1m,32	Chapelle, paroi de gauche.	600 »	»	
	TOTAL.	2.000 »	»	

DÉPOT DE MENDICITÉ

DE

VILLERS-COTTERETS

—

ÉTAT N° 2

—

TRAVAUX D'ART

NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT

DÉPOT DE MENDICITÉ DE VILLERS-COTTERETS. — ÉTAT N° 2. —

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
			SCULPTURE
	AUTEUR INCONNU. (École de la Renaissance française.)	Bas relief pierre.	Nymphe couchée, séduite par un satyre. Vénus et l'Amour. Hercule étouffant le lion de Némée. Mercure. Jupiter et Ganymède. Pan apprenant à Apollon à jouer de la flûte. Tête de génie ailée.

TRAVAUX D'ART NON COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	OBSERVATIONS
	Plafond de l'escalier conduisant à l'ancienne chapelle : volée du 1er étage, 1re travée.	
	Id., 2e travée.	
	Id., 3e travée.	
	Id., 4e travée.	
	Id., volée du 2e étage, 1er panneau.	
	Id., 2e panneau.	
	Id., 3e panneau (caisson d'angle).	

PRISONS DU DÉPARTEMENT

ET DÉPOT DE VILLERS-COTTERETS

RÉCAPITULATION DES TRAVAUX D'ART

COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE, DEPUIS 1816.

NATURE DES TRAVAUX	TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	TOTAL GÉNÉRAL
Peinture	2,000 »	» »	2,000 »
Sculpture.	» »	» »	» »
Totaux généraux. . .	» »	» »	2,000 »

PRISONS DU DÉPARTEMENT

ET DÉPOT DE VILLERS-COTTERETS

NOMS DES ARTISTES MENTIONNÉS DANS L'INVENTAIRE

Nota. — L'abréviation *arch.*, signifie architecte ; *p.*, peintre ; *sc.*, sculpteur.

ASILES D'ALIÉNÉS

DANS ET HORS PARIS

ASILE SAINTE-ANNE

ASILE D'ALIÉNÉS DE SAINTE-ANNE

NOTICE

En 1861, le Conseil général de la Seine décida que trois asiles d'aliénés seraient créés aux frais du Département. L'un, l'asile Sainte-Anne, devait être construit à Paris, les deux autres dans le département de Seine-et-Oise, à Vaucluse et à Ville-Évrard. Aux termes d'un programme approuvé par le Conseil, cette création fut subordonnée aux conditions générales ci-après :

1° Séparation, dans chaque asile, des malades en deux grandes divisions, l'une destinée aux hommes, l'autre aux femmes ;

2° Dans chaque division, classement des aliénés par catégories et dans l'ordre suivant : agités, paisibles et demi-paisibles, faibles et gâteux, aliénés à l'infirmerie, convalescents ;

3° Traitement de chaque catégorie d'aliénés dans des quartiers séparés composés de bâtiments et de préaux ; chaque quartier ayant deux étages ne pouvant contenir plus de cinquante habitants ;

4° Obligation pour chaque grande division, d'avoir un service spécial de bains et d'hydrothérapie, etc. ;

5° Affectation de bâtiments spéciaux aux services généraux, à l'administration, à la chapelle, à la salle des morts ;

6° Enfin, construction d'un petit établissement spécial dit Bureau d'admission, d'examen et de répartition.

C'est d'après ces données générales qu'ont été édifiés l'Asile Sainte-Anne et les deux autres établissements construits dans le département de Seine-et-Oise.

L'asile de Paris a été construit sur l'emplacement de l'ancienne ferme Sainte-Anne et sur des terrains achetés par l'Administration.

Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, avait fait établir en ce lieu un hôpital pour les pestiférés.

Après la peste de 1606, on supprima le bâtiment de Marguerite de Provence, tombé en ruines, et on reconstruisit un hôpital plus important qu'on appela la *Maison de santé.* « *Cet établissement, qui a porté en dernier lieu le nom de Maison de santé* », *dit Dulaure,* « *ne sert plus aux malades. Les bâtiments, assez vastes, et son enclos, entouré de hautes murailles, sont devenus ceux d'une ferme appartenant à l'Hôtel-Dieu.* »

L'emplacement occupé par l'asile forme une espèce de quadrilatère irrégulier

ayant une superficie de 13 hectares 35 ares, et limité, au levant, par la rue de la Santé, au midi, par la rue d'Alésia, au couchant, par la rue Broussais et au nord, par la rue Cabanis. Les constructions sont assises sur un terrain en pente montant du levant au couchant.

L'arrivée à l'asile a lieu latéralement par une porte monumentale plein-cintre, accusée en façade par des pilastres doriques et un fronton triangulaire, ainsi que par deux portes plus petites, pour les piétons. Cette porte est placée sur la rue Cabanis, dans l'axe de la rue Ferrus, et donne accès dans une large avenue plantée d'arbres, qui traverse l'établissement et le divise en deux parties inégales.

Dans la plus petite partie du terrain, celle qui est comprise entre l'avenue d'arrivée et la rue de la Santé, s'élève, dans l'axe de l'asile, le bureau d'admission, grand pavillon dans lequel sont reçus tous les aliénés qui doivent séjourner là jusqu'à ce que les médecins aient déterminé le genre d'affection dont ils sont atteints. Après cette constatation, les aliénés sont envoyés soit dans un des quartiers de l'asile, soit dans un des asiles du dehors. Le pavillon dont il s'agit comprend deux quartiers : l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Cette portion de terrain renferme en outre, près de la porte d'entrée, le pavillon du directeur de l'asile avec jardin et dépendances.

Par suite du manque d'espace nécessaire, on a dû, depuis 1869, pour agrandir l'asile, construire, en dehors du plan primitif, deux pavillons isolés.

Dans la partie la plus étendue du terrain, s'élève l'asile proprement dit. Sur un axe perpendiculaire à l'avenue d'arrivée sont construits : le bâtiment d'administration, le bâtiment des services généraux qui renferme l'ensemble des services communs à toutes les parties de l'établissement, les bureaux de la direction et de l'économat, les cabinets des médecins, la communauté des sœurs, la bibliothèque, les salles de réunion pour les aliénés, les ateliers de travail manuel, la lingerie, les cuisines à la vapeur, les laboratoires de pharmacie, etc., etc., le bâtiment de la chapelle, la salle d'autopsie, les réservoirs et la buanderie.

Les quartiers d'aliénés (hommes et femmes) s'étendent symétriquement à droite et à gauche de cet axe. Chacun des quartiers comprend huit pavillons isolés séparés par des jardins ou préaux et mis en communication par une longue suite de galeries couvertes. Quatre de ces pavillons servent à classer les malades selon le degré de la maladie ; deux placés parallèlement au grand axe abritent les faibles, les gâteux et les aliénés à l'infirmerie ; le septième renferme les salles de bains et d'hydrothérapie ; le huitième, construit derrière le pavillon des bains et éloigné des autres, sert aux agités ; il affecte la forme d'un exèdre et renferme neuf cellules matelassées ouvertes sur des préaux ayant vue sur la campagne.

Tous les pavillons qui composent l'établissement sont extrêmement simples et ne comportent aucune autre décoration que celle produite par le mode d'emploi des matériaux de construction. Les murs de face ont leurs parements extérieurs en moellon piqué ; les soubassements sont en pierre. Dans les bâtiments occupés par les aliénés, les toitures ont une forte saillie sur le nu des murs, et les chevrons en *queue de vache* font seuls un jeu de lumière sur les façades.

Dans les bâtiments affectés aux services de l'administration et aux logements des

employés, les murs sont couronnés par des corniches en pierre, surmontées de chéneaux en terre cuite, décorés par de légers fleurons.

Les galeries de communications et les promenoirs des préaux placés en avant de chacun des pavillons sont formés par des piliers monolithes, d'une ordonnance dorique très simple. Ces piliers supportent des filets en bois sur lesquels reposent les chevrons faisant une forte saillie et entre lesquels on a placé des plaques de terre cuite ajourées, décorées de moulures et de rosaces et formant une suite de métopes. La charpente de ces galeries est restée apparente.

La porte d'entrée du bâtiment d'administration, qui sert aussi d'entrée à l'asile, est plein-cintre, la clef de l'arc est décorée d'une tête de femme sculptée et la porte est encadrée de pilastres doriques.

La chapelle, quoique construite avec une grande simplicité, présente quelques décorations qui méritent d'être signalées. Elle mesure 36 mètres de large et 21 mètres de profondeur; elle est disposée en forme de croix à branches inégales. Les aliénés des deux sexes, en état d'assister aux offices, sont placés dans les deux nefs formées par les bras latéraux. Ces deux bras correspondent aux deux quartiers et on y accède à couvert par les galeries de circulation dont nous avons parlé. La partie qui tient à la façade, dans l'axe du maître-autel, est réservée à l'administration ; la partie postérieure contient la sacristie. Une coupole octogonale portée sur quatre grands arcs doubleaux et sur quatre trompes, surmonte le maître-autel. Dans chacun des pans du tambour octogonal qui surélève la coupole, s'ouvre une fenêtre géminée plein-cintre, garnie de verrières décorées en grisaille et encadrée elle-même dans un arc faisant pénétration dans la coupole en bois qui termine cette partie de l'édifice. Les deux grands bras sont éclairés chacun par six fenêtres plein-cintre ouvertes dans chacune des faces et par une rose à huit lobes percée dans les murs extrêmes au-dessus des portes d'entrée des malades. Ces différentes fenêtres sont également garnies de verrières décorées en grisaille et font pénétration dans la voûte plein-cintre en bois qui recouvre les deux bras.

Le maître-autel, adossé au mur de la sacristie, est placé sur un sol surélevé de deux marches et entouré d'une balustrade en pierre. L'autel est placé sur un socle élevé de six degrés et entouré de balustrades. Grâce à cette disposition, les aliénés des deux sexes ne peuvent s'apercevoir.

Au-dessus de la sacristie est placé l'orgue.

Les murs de cette chapelle sont rehaussés d'une décoration polychrome. Les bras présentent un soubassement en rouge Pompéi et, au-dessus, la figuration d'un appareil à refends et bossages cernés en brun sur un fond chamois. Les arcs des fenêtres sont entourés de claveaux sur lesquels se détachent des fleurons bruns à quatre branches et les arcs doubleaux de la voûte se détachent en brun sur un fond chamois.

Les portes d'entrée sont rectangulaires, encadrées dans une baie plein-cintre dont le tympan est décoré d'une croix grecque cernée de rouge, détachée sur un fond chamois et encadrée dans un médaillon circulaire. Le reste du tympan est tapissé par un cep de vigne contourné en rinceaux avec grappes de raisin, détaché sur un fond gris bleu. Ce motif décoratif est encadré d'une large bande brune.

La muraille, à laquelle s'adosse le maître-autel, forme rétable et présente trois travées séparées par des pilastres doriques, que couronnent un petit entablement à consoles et une balustrade formée de petits pilastres composites. Dans la travée centrale on a peint une tapisserie fond vert, semée d'épis de blé et bordée d'un courant de feuilles de vigne et de grappes de raisin. Les deux autres travées sont occupées par les portes de la sacristie; ces portes sont surmontées chacune d'un médaillon circulaire fond blanc, sur lequel se détache le calice symbolique dans lequel boivent les colombes de l'apocalypse et duquel s'échappe un rameau fleuri. Ce médaillon ressort lui-même sur une table chamois cernée en rouge et sur laquelle courent des arabesques de la même couleur.

Les métopes entre les consoles sont brun-rouge et les moulures sont rehaussées de filets rouges.

Les façades de cette chapelle sont très simples; les baies, dont nous avons parlé, sont séparées par des contreforts. L'axe de la chapelle présente, au rez-de-chaussée, une porte rectangulaire encadrée dans une baie plein-cintre accusée par deux pilastres doriques portant un fronton triangulaire terminé par une croix latine. Au-dessus s'ouvre une rose à huit lobes, et enfin le pignon est couronné par une corniche à modillons et par un petit campanile abritant une cloche. Le tambour octogonal de la coupole s'élève au-dessus du toit et se termine également par une corniche à modillons.

L'asile de Sainte-Anne a été construit sur les plans et sous la direction de M. Questel [1], architecte. La dépense s'est élevée à la somme de 5,480,041 francs, non compris les nouveaux quartiers et les bains résineux établis depuis 1869.

La construction des nouveaux quartiers a coûté 1,014,250 francs, et les bains résineux construits pour expérimenter un nouveau traitement, ont nécessité une dépense de 100,000 francs.

---

[1] Questel (Charles-Auguste), né à Paris, — méd. 3e cl., 1846; — 1re cl., 1852; — ✻, 1852; — méd. 1re cl., 1855; — O ✻, 1863; — méd. 2e cl., 1867; — membre de l'inst., 1871.

ASILE DE VAUCLUSE

ASILE D'ALIÉNÉS DE VAUCLUSE

NOTICE

Cet asile, qui tire son nom du domaine sur lequel il a été construit, est situé à 24 kilomètres de Paris, dans le département de Seine-et-Oise (arrondissement de Corbeil) et renferme 125 hectares de terres, prairies et bois.

L'asile proprement dit occupe, sur ce territoire, avec ses préaux et ses jardins, un vaste quadrilatère d'une superficie de 60,000 mètres. Il se compose d'une suite de pavillons isolés groupés symétriquement autour d'un axe suivant lequel s'élèvent les différents bâtiments affectés aux services communs. Ces bâtiments comprennent: l'administration et les logements des fonctionnaires, les services généraux (cuisine, laboratoire de pharmacie, lingerie, magasins d'habillement, communauté, salle de réunion), la chapelle ainsi que la salle des morts et d'autopsie.

Les quartiers d'aliénés, hommes et femmes, sont établis symétriquement à droite et à gauche de cet axe. Ils comprennent chacun six pavillons séparés par des jardins ou des préaux et mis en communication par des galeries couvertes. Deux grands pavillons, divisés chacun en deux parties semblables, servent à classer les malades d'après le degré de la maladie; le premier renferme les travailleurs et les tranquilles; le second, les agités et les semi-agités. Deux autres plus petits, mais ayant les mêmes dispositions générales, servent à l'infirmerie et aux gâteux; enfin le cinquième, de forme circulaire et notoirement insuffisant, comprend trois cellules de force, destinées aux agités. Au milieu de chaque grande division et à proximité des quartiers, s'élève l'établissement des bains et d'hydrothérapie.

Un peu en avant de l'asile proprement dit et séparée par des clôtures, a été construite, à gauche du quartier des femmes, la buanderie composée de trois pavillons : l'un contenant les lavoirs et les lessiveuses; les deux autres, élevés d'un étage, renferment, au rez-de-chaussée, les séchoirs à air chaud et le pliage, et, à l'étage au-dessus, deux petits dortoirs de dix lits chacun pour les pensionnaires travailleuses. A droite, du côté des hommes, les pavillons se reproduisent et servent au rez-de-chaussée d'ateliers pour les menuisiers, les cordonniers et les tailleurs; l'étage au-dessus est également occupé par des dortoirs.

L'architecte, M. LEBOUTEUX [1], s'est attaché à donner à l'établissement un caractère de gaieté; les clôtures ont été combinées de manière à éviter, tout en mettant obstacle aux évasions, l'apparence des clôtures de prison.

---

[1] LEBOUTEUX (Denis), né à Paris; — prix de Rome, 1849; — ✱, 1873; — méd. 2e cl., 1878 (E. U.).

Les constructions s'élèvent en amphithéâtre sur le versant d'une colline au pied de laquelle coule la petite rivière de l'Orge. Ce cours d'eau, affluent de la Seine, traverse le territoire de l'asile. Les pavillons sont très simples et ne comportent aucune décoration; les fenêtres et les portes sont encadrées de chaînes en pierre accusées par des refends et des bossages, et les corniches en pierre sont soutenues sur des corbeaux; le reste des façades est construit en moellon revêtu d'un crépi en mortier. Les escaliers sont accusés en façade par des pignons profilés sur les toits en tuile.

La chapelle seule, quoique très simple, mérite d'être mentionnée. Le plan affecte la forme d'une croix grecque. Deux des bras sont réservés aux malades des deux sexes; le maître-autel, placé au centre et élevé au-dessus de quelques degrés, les sépare et empêche les malades de s'apercevoir. Les deux autres bras sont réservés aux fonctionnaires de l'établissement, à une sacristie au-dessus de laquelle s'élève la tribune de l'orgue, et à des escaliers amenant à une seconde tribune destinée aux jeunes colons.

Les bras sont éclairés, sur chacune de leurs faces, par deux fenêtres plein-cintre garnies de grisailles. Les murs sont revêtus d'un soubassement en chêne et, au-dessus, de peintures bleu-clair. Une voûte plein-cintre en bois recouvre chacun des bras et leur pénétration forme voûte d'arête au-dessus du maître-autel.

La façade principale comprend trois travées séparées par des contreforts; dans la travée centrale s'ouvre, au rez-de-chaussée, une porte plein-cintre dont l'archivolte repose sur des colonnes composites; au-dessus, une fenêtre géminée plein-cintre éclaire la tribune de l'orgue. Un bandeau décoré d'une petite arcature sur corbeaux accuse la corniche intérieure et les sommiers de la voûte; enfin, un cadran d'horloge occupe le tympan du pignon que vient interrompre un petit campanile sur plan carré ajouré sur chacune de ses faces par une baie plein-cintre garnie d'abat-sons.

Les rampants du pignon viennent buter sur les contreforts qui limitent la partie centrale. Les deux travées latérales sont aveugles. Cette partie de la façade est flanquée, à droite et à gauche, en second plan, des deux bras de la chapelle destinés aux malades; ils comprennent chacun deux travées séparées par des contreforts et ajourées par les deux baies plein-cintre dont nous avons parlé. Le bandeau à petite arcature se prolonge sur ces façades. Les deux pignons qui terminent les deux bras sont percés au rez-de-chaussée d'une porte plein-cintre ouverte sous les portiques de circulation permettant aux malades d'arriver aux offices à couvert.

Divers autres bâtiments de service sont placés à distance, en dehors du groupe principal de l'asile : là sont installés l'usine à gaz et la pompe à vapeur servant à élever l'eau de l'Orge dans un réservoir placé au point culminant de la colline, d'où elle est distribuée dans les différents services avec une pression suffisante.

La construction des bâtiments de l'asile de Vaucluse a été commencée en 1865 et terminée en 1869. Depuis 1871, différentes modifications ont été introduites dans les bâtiments des malades, pour augmenter le nombre des lits et le porter à 650. La dépense totale s'est élevée à 3,656,519 francs.

A l'asile est annexée une colonie de jeunes garçons idiots : cet établissement, situé à six cents mètres de l'asile à peu près, au centre des terres laissées à la culture, a été

installé dans une ferme établie au pied de la colline. Les bâtiments de la ferme, disposés en pavillons séparés autour de l'administration, avaient été construits de 1867 à 1868, moyennant une dépense de 323,624 francs.

La colonie, établie par M. MARÉCHAL [1], architecte, dans les bâtiments de la ferme agrandis à cet effet de 1874 à 1876, occupe, avec ses cours et ses jardins, une superficie de 12,500 mètres. Les différents pavillons qui la composent sont construits en pierres et meulières. Les fenêtres donnent sur les campagnes environnantes dont l'aspect éloigne de l'esprit des malades l'idée de leur séquestration.

Le groupe renferme, dans une suite de pavillons élevés d'un rez-de-chaussée, des dortoirs, une infirmerie, des bains, un réfectoire, une salle de récréation, une école, un gymnase, des ateliers, et enfin l'établissement complet d'une petite ferme avec écurie, vacherie, porcherie, etc.

Le pavillon de l'administration est élevé de deux étages et d'un comble sur le milieu duquel se détache un petit campanile abritant une horloge.

L'établissement de la colonie de Vaucluse a coûté 190,773 francs.

On pourrait encore mentionner pour mémoire le château de Vaucluse, vaste bâtiment du XVIIIe siècle, élevé de deux étages et précédé d'une cour d'honneur encadrée de deux longues ailes ayant servi d'écuries et de remises. Mais cette construction offre peu d'intérêt et son état de ruine ne permettrait d'ailleurs aucune restauration. On remarque cependant au rez-de-chaussée, dans le grand salon, des boiseries du XVIIIe siècle, en chêne sculpté, dignes d'être conservées. La salle à manger, tendue de cuirs gauffrés datant de la même époque, mérite aussi d'être signalée, ainsi que les deux grands dressoirs en chêne décorés de moulures qui la meublent.

Le salon a conservé également quelques-uns des meubles, consoles et fauteuils, datant de la construction de l'édifice.

---

[1] MARÉCHAL (Henri), architecte, né à Reims (Marne); — élève de MM. Brunette et Lebouteux

ASILE DE VILLE-ÉVRARD

ASILE D'ALIÉNÉS DE VILLE-ÉVRARD

NOTICE

L'Asile de Ville-Évrard a été construit, de 1865 à 1869, sous la direction et d'après les plans de feu Lequeux[1], pour recevoir 600 aliénés indigents, des deux sexes, du département de la Seine ; à l'asile est annexé un pensionnat d'aliénés payants.

L'établissement dont il s'agit doit son nom au domaine de Ville-Évrard, sur lequel il est élevé et qui est situé à 15 kilomètres Est de Paris, dans l'arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise). Cette propriété renferme, en terres, bois et prairies, 297 hectares superficiels. Le reste est occupé par les bâtiments des différentes divisions de l'asile et par une ferme que l'administration loue au fermier chargé de l'exploitation des terres du domaine.

L'asile comprend trois groupes :

1° L'asile proprement dit, qui occupe une superficie de 60,000 mètres;

2° Le quartier des ateliers, contigu à la partie de l'asile affectée aux aliénés (hommes), construit de 1877 à 1880, sous la direction de M. Maréchal et qui occupe, avec ses cours, une surface de 15,000 mètres;

3° En face de l'asile, et séparé de lui par la route, le pensionnat pour les aliénés payants qui couvre, avec ses jardins, une superficie de 50,000 mètres.

L'asile proprement dit, comprend les mêmes divisions essentielles que les deux asiles décrits précédemment. La disposition du plan diffère seule des autres.

Il occupe un vaste parallélogramme dans l'axe duquel s'étendent en pavillons séparés, et dans l'ordre suivant :

Le bâtiment de l'administration avec les logements des fonctionnaires;

La chapelle;

Le bâtiment des services généraux, cuisine, laboratoire, lingerie, magasins d'habillement, communauté, salle de réunion, etc., etc. ;

Enfin, à l'extrémité de l'axe, le château d'eau ou réservoir dans lequel une pompe à vapeur emmagasine l'eau tirée de la Marne, la buanderie, les séchoirs et l'usine à gaz.

De chaque côté de cet axe, et parallèlement à lui-même, s'étendent les pavillons destinés aux aliénés. Ces pavillons sont au nombre de sept dans chacune des divisions (hommes et femmes); six sont rectangulaires et se répartissent de la manière

[1] Lequeux (Paul-Eugène), architecte, né à Paris ; — élève de Guénepin ; — prix de Rome en 1834 ; — ✻, 1859. — Mort en 1873.

suivante : deux pavillons destinés aux aliénés tranquilles, le troisième à l'infirmerie, le quatrième aux faibles et aux gâteux, le cinquième aux semi-agités, et le sixième aux agités. Le septième, qui affecte une forme circulaire, comprend trois cellules pour les agités que l'on est obligé de traiter séparément. Chacun de ces pavillons comprend un préau couvert et une cour ou jardin, d'où le regard s'étend sur des bois et des prairies.

De même qu'à Vaucluse, on s'est préoccupé de donner à ces constructions un caractère riant. Les plantations ont été multipliées, les clôtures ont été combinées de manière à présenter toutes les garanties nécessaires de sécurité, sans masquer aux malades la vue des campagnes environnantes.

De chaque côté du grand axe et parallèlement à lui, s'étendent, dans toute la longueur de l'établissement, deux galeries couvertes portées sur des colonnettes en fonte, qui mettent en communication, à l'aide de galeries perpendiculaires, tous les services de l'asile.

Le pavillon des services généraux est placé au centre de l'asile et, si l'on prolonge son axe, on aboutit, par des portiques, à deux pavillons dans lesquels sont abrités les services de bains et d'hydrothérapie.

Les différents pavillons du groupe de Ville-Évrard sont très simples et ne comportent aucune décoration. La chapelle seule mérite d'être décrite.

Elle est construite sur plan rectangulaire et est divisée en deux parties égales par une cloison en chêne verni. Un hémicyle au devant duquel est placé l'autel termine la grande nef. Cette dernière est divisée, dans le sens de sa longueur, en cinq travées séparées par des colonnettes reposant sur des consoles et dont les chapiteaux reçoivent des voûtes en *anse de chaînettes;* les fenêtres qui ajourent chaque travée sont plein-cintre et ornées de vitraux de couleur. En avant de la nef se trouvent deux porches surmontés de deux étages de tribunes. Celle du premier étage est réservée aux pensionnaires payants de l'asile, et dans celle du second étage sont établies les orgues.

La façade principale, limitée par deux contreforts, se présente terminée par un pignon surmonté d'un campanile quadrangulaire.

Cette façade comprend trois étages. Le rez-de-chaussée est divisé en deux travées donnant accès, par deux arcades plein-cintre, à de petits porches sous lesquels s'ouvrent des portes quadrangulaires. Ces deux arcades sont séparées par un motif architectural encadrant une niche plein-cintre couronnée par un fronton triangulaire et abritant la statue de la Vierge et de l'Enfant Jésus. Chaque arcade est surmontée d'une frise avec fleurons et croix.

Le premier étage est ajouré par une rose sur laquelle se détache une croix. Une corniche à corbeaux sépare cet étage du pignon dans lequel est percée une fenêtre géminée plein-cintre.

Le campanile est ajouré, sur ses quatre côtés, par des fenêtres géminées plein-cintre munies d'abat-jour et limitées à droite et à gauche par deux antes composites qui reçoivent une archivolte plein-cintre surmontée d'un fronton triangulaire encadrant une horloge qui se répète sur chaque face.

Le toit est terminé par une coupole quadrangulaire surmontée d'une croix.

Latéralement, l'église est divisée en sept travées par des contreforts :

La première travée est ajourée au rez-de-chaussée par une fenêtre plein-cintre, la deuxième travée, à droite et à gauche, donne accès dans l'église par une porte réservée aux malades et communiquant avec les différents quartiers au moyen d'un porche couvert précédant les galeries. Les autres travées sont ajourées par des fenêtres cintrées situées au premier étage. La sixième travée renferme une porte rectangulaire.

Le quartier des ateliers, établi au côté droit de l'établissement, forme une annexe destinée exclusivement à des aliénés tranquilles, presque toujours occupés aux travaux des champs ou dans les ateliers de l'asile.

Cette annexe occupe, avec les cours, un espace rectangulaire régulier d'environ 15,000 mètres. Elle est construite dans le même style que l'asile et comprend des dortoirs avec grandes salles pouvant alternativement servir de réfectoire et de salle de repos.

Cette construction a été exécutée, de 1877 a 1880, d'après les dessins et sous la direction de M. Henri Maréchal [1].

Le pensionnat de Ville-Évrard situé, comme nous l'avons déjà dit, en face de l'asile, dans des bâtiments extérieurs séparés, comprend des habitations de deux sortes divisées en chambres séparées ou en petits dortoirs de 3 à 7 lits, suivant la catégorie des pensionnaires, avec salles à manger et salons spacieux, bains, offices, etc. Une grande cuisine est établie dans le pavillon central. Tous les bâtiments sont pourvus d'eau et de gaz et chauffés par des calorifères. Les jardins qui l'entourent conservent quelques vestiges de la décoration de l'ancien parc de Ville-Évrard. On y trouve différentes statues représentant des personnages mythologiques ; leur état de vétusté et de détérioration ne permet de leur assigner aucune valeur artistique.

Les dépenses de l'asile de Ville-Évrard se sont élevées à 3,194,931 francs, et celles du pensionnat à 885,269 francs.

---

[1] Maréchal (Henri), voir page 197.

ASILES D'ALIÉNÉS

NOMS DES ARTISTES MENTIONNÉS DANS L'INVENTAIRE

NOTA. — L'abréviation *arch.*, signifie architecte.

CASERNES DÉPARTEMENTALES

CASERNE DE LA CITÉ

(PRÉFECTURE DE POLICE)

CASERNE DE LA CITÉ

(NOUVELLE PRÉFECTURE DE POLICE)

NOTICE

Cet édifice, dont la première pierre fut posée en 1862, a été construit sous la direction et d'après les plans et devis de M. Caillat [1]. Il se compose de deux corps de bâtiment distincts : deux hôtels situés boulevard du Palais, et la caserne proprement dite, que limitent les rues de la Cité et de Lutèce et le quai du Marché neuf. Les hôtels sont séparés de la caserne par une voie d'isolement. Dans l'origine, l'un de ces hôtels était destiné à l'État-Major des Sapeurs-Pompiers qui l'occupe encore, l'autre à l'État-Major de la Garde républicaine. A la suite de l'incendie de la Préfecture de Police, en 1871, celui-ci fut affecté à l'habitation du Préfet de police et à l'installation des bureaux dépendant de son cabinet.

Aux termes d'une délibération du Conseil municipal, en date du 14 novembre 1878, la caserne de la Cité a été cédée, moyennant le prix de 11,204,640 francs, par la Ville de Paris au Département, pour y placer les différents services de la Préfecture de police.

Les façades des deux hôtels situés sur le boulevard du Palais présentent la même disposition : elles comportent un rez-de-chaussée avec entresol et deux étages avec combles au-dessus. Le rez-de-chaussée et l'entresol possèdent treize baies, dont deux servent de portes. Les baies des fenêtres s'élevant dans les hauteurs du rez-de-chaussée et de l'entresol sont séparées les unes des autres par des trumeaux ornés de refends ; ces trumeaux sont reliés entre eux par des portions d'arcs de cercle décorés également de refends accusant les arêtes de claveaux des arcs. Les baies sont closes à hauteur d'appui par des allèges décorées de tables rentrantes. Les portes, plein-cintre, sont limitées à droite et à gauche par un pilastre d'ordre dorique au devant duquel se trouve une colonne également d'ordre dorique. Ces colonnes sont élevées sur des piédestaux richement moulurés ; elles comportent des cannelures interrompues par sept bagues espacées régulièrement le long du fût.

Au-dessus des portes se détache une table couronnée d'une corniche rectiligne et terminée dans sa partie inférieure par un amortissement en accolade ; le centre

---

[1] Caillat (Victor), architecte, né à Paris en 1801; — élève de l'Ecole des Beaux-Arts, de Vaudoyer et de Châtillon; — ancien Inspecteur de l'Hôtel-de-Ville; — ✻, 1847. — Mort en 1880.

de cette table est occupé par un cartouche contenant les armes de la Ville de Paris.

Les colonnes, dont il a été parlé plus haut, supportent un entablement dont la frise présente six triglyphes avec métopes décorées de bas-reliefs représentant divers attributs guerriers accompagnés de branches de chêne et de laurier.

Sur la corniche se développe une balustrade formant balcon, que limitent deux dés servant de piédestaux à des statues allégoriques.

Au premier étage, les baies, encadrées d'un chambranle à crossettes, s'ouvrent entre deux pilastres qui soutiennent un petit entablement; ces pilastres reposent sur l'allège des fenêtres. Chaque allège est décorée de trois tables moulurées; le bandeau qui couronne l'allège règne sans interruption tout le long de la façade en ressautant au droit des pilastres.

Au deuxième étage, les baies sont pourvues également d'un chambranle à crossettes; au-dessus s'étend une corniche ornée de denticules et de modillons régulièrement espacés.

Des lucarnes en pierre ajourent l'étage de combles.

La Caserne proprement dite développe sa façade principale sur la rue de la Cité. Cette façade comprend deux grands corps de bâtiment reliés entre eux par une construction de moindre importance, mais dans l'axe de laquelle s'élève une porte d'un aspect monumental imposant.

Chacun des deux corps de bâtiment est flanqué à droite et à gauche d'un pavillon comprenant un rez-de-chaussée avec entresol décorés de bossages, et trois étages carrés éclairés par trois fenêtres; ils sont surmontés d'un étage sous combles reposant sur un entablement orné de consoles reliées entre elles par de petits arcs plein-cintre. Un œil-de-bœuf en pierre éclaire les combles que couronne un terrasson limité par une galerie en plomb.

Les parties qui s'étendent entre la construction centrale et les pavillons sont pourvues chacune de cinq baies. La disposition des rez-de-chaussées rappelle celle du rez-de-chaussée de la façade du boulevard du Palais; les baies des premier et deuxième étages sont séparées par des pilastres à bossages surmontés alternativement par des aigles ou des cartouches aux armes de la Ville de Paris; les étages de combles reçoivent le jour par des lucarnes en pierre surmontées de frontons triangulaires.

La construction qui relie les deux corps de bâtiment précédents se divise en trois parties; celle du milieu s'élève jusqu'à la hauteur du premier étage du bâtiment qui vient d'être décrit, les deux autres à hauteur de l'entresol seulement. Ces deux dernières sont couronnées par une balustrade en pierre découpée à jour; elles comprennent chacune une porte rectangulaire pratiquée entre deux pilastres à bossages sur lesquels s'appuie un fronton triangulaire, dont le tympan est occupé par un écusson aux armes de la Ville; au-dessus est percée une mezzanine ornée d'un chambranle.

Dans la partie centrale se trouve la porte principale, pratiquée dans un énorme cul-de-four élevé jusqu'à la hauteur du premier étage des bâtiments voisins. Cette porte est plein-cintre; dans la voûte du cul-de-four sont sculptés trois bas-reliefs représentant des trophées guerriers; l'archivolte repose sur une corniche

se reliant avec celle des autres parties de la façade. Le tout est couronné par un fronton triangulaire dans le tympan duquel se détache un buste allégorique entouré de trophées.

Les façades donnant sur la rue de Lutèce et sur le quai ont reçu la même décoration. Elles sont, comme celles de la rue de la Cité, limitées par deux pavillons et possèdent chacune treize travées ajourées de baies rectangulaires. La travée du milieu fait légèrement saillie; percée, à la hauteur du rez-de-chaussée et de l'entresol, d'une porte plein-cintre, elle est également surmontée d'un fronton circulaire interrompu par une lucarne.

On pénètre dans la partie des bâtiments élevés sur le boulevard du Palais au moyen des portes précédemment décrites qui, par un couloir voûté, donnent accès chacune à une galerie formée de trois grandes arcades dont les plein-cintres sont en pénétration dans le berceau qui couvre ces galeries. Ces arcades s'ouvrent sur une cour rectangulaire encadrée de bâtiments dont la décoration est semblable à celle qui se développe sur le boulevard.

Dans le prolongement de la galerie d'entrée se trouve une porte qui s'ouvre sur un couloir débouchant sur la cour d'isolement dont il a été parlé.

Par la porte monumentale placée dans l'axe de la façade qui longe la rue de la Cité, on accède à une grande cour par des bâtiments dont la décoration est semblable à celle de la façade, avec cette seule différence que les baies du rez-de-chaussée sont ouvertes et forment une galerie à jour encadrant la cour sur trois côtés.

La caserne de la Cité couvre une superficie totale de 11,688 mètres, dont 6,312 mètres de constructions et 5,356 mètres de terrains nus.

CASERNE DE LA CITÉ

—

ÉTAT N° 1

—

TRAVAUX D'ART

COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

SCULPTURE

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	NATURE DES TRAVAUX	SUJETS
1867	LEBŒUF (Louis-Joseph), né à Lons-le-Saulnier.	Groupe en pierre.	Figures allégoriques.
Id.	MAINDRON (Étienne-Hippolyte), né à Champtoceaux (Maine-et-Loire); — élève de David d'Angers; — méd. 3e cl., 1838; — 2e cl., 1843 et 1848; — rap., 1859; — ✱, 1874.	Id.	Id.
1870	GRUYÈRE (Théodore-Charles), né à Paris; — élève de Ramey; — méd. 3e cl., 1836; — prix de Rome, 1839; — méd. 2e cl., 1843; — 1re cl., 1846; — rap., 1857; — ✱, 1866; — méd. 2e cl., 1867 (E. U.).	Satue en pierre.	La Vigilance (figure assise).
Id.	CHAPU (Henri-Michel-Antoine), né au Mée (Seine-et-Marne); — élève de Pradier, de Duret et de L. Cogniet; — prix de Rome, 1855; — méd. 3e cl., 1863; — méd., 1865 et 1866; — ✱, 1867; — O. ✱, 1872; — méd. d'hon., 1875 et 1877; — membre de l'Inst., 1881.	Id.	La Sécurité (idem).

DIMENSIONS	EMPLACEMENTS	PRIX ALLOUÉ		OBSERVATIONS
		TRAVAUX d'art	TRAVAUX accessoires	
H. 2m,30	Façade de l'hôtel de l'État-Major des Sapeurs-Pompiers.	4.000 »	-	
H. 2m,30	Façade de l'hôtel (1) de l'État-Major de la Garde de Paris.	4.000 »	»	(1) *Hôtel occupé aujourd'hui par le Préfet de police.*
H. 1m,77	Ces deux statues, commandées primitivement pour la décoration de l'escalier d'honneur de la nouvelle Préfecture de police, quai des Orfèvres, sont provisoirement installées dans le grand vestibule du Conseil municipal, au pavillon de Flore.	5.000 »	»	
H. 1m,85		5.000 »	»	
	TOTAL.	18.000 »	»	

CASERNE DE LA CITÉ

(PRÉFECTURE DE POLICE)

RÉCAPITULATION DES TRAVAUX D'ART

COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

NATURE DES TRAVAUX	TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	TOTAL GÉNÉRAL
Peinture	» »	» »	» »
Sculpture.	18.000 »	» »	» »
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . .	18.000 »	» »	18.000 »

CASERNE DES MINIMES

NOTICE

Cette caserne est installée dans les bâtiments du couvent des Minimes, construit au commencement du XVIIe siècle sur une partie de l'emplacement que couvraient les jardins de l'ancien palais des Tournelles. Elle occupe une surface de 4,541^{m},70 affectant la forme d'un quadrilatère sensiblement rectangulaire que limitent les rues de Béarn, Saint-Gilles, des Tournelles et des Minimes, et elle se compose de trois corps de bâtiment principaux dont deux formant ailes. Ces bâtiments encadrent une cour à laquelle on accède par une porte monumentale plein-cintre, qui s'ouvre dans un mur de clôture sur la rue de Béarn, entre deux pilastres supportant un entablement avec modillons ; les écoinçons à droite et à gauche de l'archivolte sont décorés de branches de laurier et de couronnes de feuilles de chêne ; dans la frise est incrustée une table de marbre blanc.

Au rez-de-chaussée, sur la cour, se développe une galerie composée d'arcatures plein-cintre et couverte d'une voûte d'arête avec nervures retombant en pénétration sur des pilastres unis répétant ceux décorant la façade principale.

Cet édifice, élevé d'un rez-de-chaussée et de trois étages, est d'ailleurs dépourvu de tout intérêt artistique.

Les constructions peuvent être évaluées à 1,273,273 francs et le terrain à 1,135,425 francs, soit au total à 2,408,698 francs.

CASERNE DE GENDARMERIE

DU

BOULEVARD LANNES

NOTICE

Construite en 1860, d'après les plans de M. DAVIOUD [1], cette caserne occupe le bastion 56 et porte le n° 4 du boulevard Lannes. Elle se compose de trois corps de bâtiment principaux dont deux formant ailes.

La seule partie présentant quelque intérêt au point de vue architectural est un campanile qui se dresse au centre du bâtiment du fond, dans l'axe de la porte d'entrée.

Élevé sur plan carré, ce campanile est divisé en trois parties inégales. Le rez-de-chaussée, construit partie en pierres de taille, partie en meulières, est flanqué de deux contreforts et ajouré d'une porte que surmonte une plate-bande soutenue par deux corbeaux. A la partie supérieure de la porte s'ouvre une imposte vitrée que limite un segment de cercle.

La deuxième partie formant le premier étage du campanile est éclairée par une petite fenêtre rectangulaire avec chambranles à crossettes; une corniche l'isole de la partie supérieure où se trouve l'horloge, placée au milieu d'un cadre à crossettes avec rosaces, et surmonté d'un écusson qu'accompagnent, à droite et à gauche, des branches de laurier.

Cette troisième partie est encadrée de deux pilastres sans base dont les chapiteaux sont ornés de rosaces. Les pilastres se relient à un socle qui se développe au-dessus de la deuxième partie; ils supportent une corniche interrompue par huit modillons sur lesquels s'appuie une balustrade à jour limitant une terrasse qui couronne le campanile. Les murs de ces deux étages sont en briques rouges avec joints à l'anglaise; les pilastres, corniches, modillons, ainsi que la balustrade et le motif qui encadre l'horloge, sont en pierres de taille. Les trois autres faces du campanile ne présentent aucune décoration.

La caserne occupe une superficie de $4{,}522^{m},35$, dont $1{,}546^{m},98$ de constructions et $2{,}975^{m},37$ de terrains nus.

Les dépenses occasionnées par sa construction sont évaluées à 928,188 francs.

---

[1] DAVIOUD (Gabriel-François-Antoine), architecte, né à Paris en 1824; — élève de L. Vaudoyer; — 2e gd prix, 1849; — ✻, 1862; — O. ✻, 1878; — Inspecteur général honoraire des travaux d'architecture de la Ville de Paris. — Mort en 1881.

CASERNES DÉPARTEMENTALES

NOMS DES ARTISTES MENTIONNÉS DANS L'INVENTAIRE

NOTA. — L'abréviation *arch.*, signifie architecte ; *p.*, peintre ; *sc.* sculpteur.

PONTS DE PARIS

PONTS DE PARIS

L'ordre adopté, dans cette description des Ponts de Paris, est le cours de la Seine d'amont en aval ; pour la partie du fleuve divisée en deux bras par l'île Saint-Louis et la Cité, après avoir décrit en premier les Ponts de la rive gauche, on a repris ensuite, dans le même ordre, ceux de la rive droite.

PONT NATIONAL

NOTICE

Le pont National qui, jusqu'en 1870, porta le nom de pont Napoléon, est situé à l'extrémité orientale de Paris. Construit de 1852 à 1853, aux frais des concessionnaires du chemin de fer de Ceinture, il est séparé dans le sens de la longueur par une cloison en fonte qui le divise en deux parties égales, l'une réservée à la voie ferrée, l'autre servant de passage aux voitures et aux piétons. Il est construit en pierre et composé de cinq arches plein-cintre. Deux arches servent en outre à franchir les routes qui bordent les quais. Ce pont, d'une construction très simple, n'est décoré que des initiales N entourées de couronnes de chêne. Il a coûté 2,236,900 francs.

PONT DE BERCY

NOTICE

Ce pont, construit en 1864, à la place d'un pont suspendu établi en 1832 et démoli en 1863, est tout entier en pierre de taille. Il est situé dans l'axe des boulevards de la Gare et de la Rapée, formés par la réunion des anciens chemins de ronde avec les boulevards extérieurs. Partagé en cinq arches de forme elliptique, il ne présente aucune décoration méritant d'être signalée. Le montant des travaux, exécutés par M. Garnuchot, s'est élevé à la somme d'un million de francs.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS Travaux d'art.	Travaux accessoires
1864	LAVIGNE (Hubert), né à Cons-la-Grandville (Meurthe-et-Moselle); — Élève de Ramey et de M. Dumont; — méd. 3e cl., 1861; — rap., 1863. — Mort en 1882.	Couronnes de feuilles de chêne et de laurier décorant les œils-de-bœuf percés dans les tympans.	»	18,000	»
		TOTAL.......	....	18,000	»

PONT D'AUSTERLITZ

NOTICE

Ce pont, construit en 1807, se composait tout d'abord de cinq arche en fonte de fer. En 1854, sa solidité se trouvant gravement compromise, on dut le reconstruire en pierre, en utilisant toutefois les anciennes piles et les culées.

Il est situé entre le pont de Bercy et le pont Sully, et relie le quai de la Rapée à la place Walhubert. En dehors du motif décoratif indiqué dans l'état ci-après, rien dans sa construction n'est digne, au point de vue artistique, d'être mentionné. Les dépenses occasionnées par l'établissement du pont d'Austerlitz ont atteint la somme de 951,200 francs.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS Travaux d'art	Travaux accessoires
1855	LAVIGNE (Hubert). Voir page 224.	Exécution d'une initiale impériale surmontée d'une couronne et entourée, à droite et à gauche, de palmes et de branches de laurier.	»	15,000	»
		TOTAL........	....	15,000	»

Après le pont d'Austerlitz, la Seine, divisée par les îles Saint-Louis et de la Cité, se sépare en deux bras qui se réunissent de nouveau au-dessous du Pont-Neuf. Nous citerons en premier les Ponts de la rive droite.

PONT SULLY

NOTICE

Ce pont, commencé en 1874 et terminé en 1876, est divisé en deux portions : la première reliant le boulevard Saint-Germain à l'île Saint-Louis, la seconde faisant communiquer cette île avec le boulevard Henri IV. Trois arches en fonte, soutenues par deux culées en pierre, composent la première partie de ce pont. La seconde comprend une arche en fonte appuyée de chaque côté sur une arche en pierre. L'arche située du côté du boulevard Henri IV est traversée par le chemin de halage.

PONT MARIE

NOTICE

Le 19 avril 1614, un nommé Christophe Marie fut autorisé à établir à ses frais un pont de pierre pour faire communiquer le quartier Saint-Paul à celui de la Tournelle. Ce pont, commencé en 1614, et nommé du nom de l'entrepreneur, fut terminé en 1635. Il était originairement couvert de maisons. En 1658, une crue de la Seine emporta deux arches du côté de l'île. Elles furent rétablies d'abord en bois, puis en pierre, en 1668. Les maisons furent abattues en 1789, et ce pont eut, dès lors, le même aspect qu'aujourd'hui. Il se compose de cinq arches de pierre en plein-cintre, dont les tympans séparatifs sont décorés de niches.

PONT LOUIS-PHILIPPE

NOTICE

En 1833, on construisit sur le bras Nord de la Seine, entre le quai de la Grève et l'extrémité occidentale de l'île Saint-Louis, un pont suspendu en fil de fer composé de deux travées. Ce pont reçut le nom de pont Louis-Philippe, qu'il changea, après la révolution de 1848, en celui de pont de la Réforme. Bientôt détérioré, il fut, en 1862, reconstruit en maçonnerie; il se compose de trois arches elliptiques séparées par deux piles.

PONT D'ARCOLE

NOTICE

Ce pont, qui relie la place de l'Hôtel-de-Ville et la Cité, consista d'abord en une passerelle suspendue pour piétons. Cette passerelle, livrée à la circulation en 1828, se composait de deux travées séparées par une pile servant de base à un portique sur lequel passaient les chaînes de suspension. Ce petit pont, qui ne servait point aux voitures, fut d'abord appelé passerelle de la Grève. Le 28 juillet 1830, un jeune

homme nommé d'Arcole s'élança sur ce pont à la tête des combattants qui se dirigeaient vers l'Hôtel-de-Ville, et il tomba mortellement frappé d'une balle. Ce fut pour perpétuer ce souvenir qu'on donna à la passerelle le nom d'Arcole. En 1854, l'Administration décida de remplacer la passerelle par un pont qui porta le même nom.

L'arche unique dont il se compose affecte la forme d'un arc surbaissé. Cette arche est composée elle-même de douze arcs en fer d'une grande légèreté et d'une solidité parfaite. Le pont d'Arcole, livré à la circulation en 1856, se raccorde aux quais par deux pans coupés qui en facilitent les abords. La dépense occasionnée par sa construction s'est élevée à 150,000 francs.

PONT NOTRE-DAME

NOTICE

A peu près sur l'emplacement du pont actuel se trouvait, dans les premières années du XIVe siècle, un pont de bois appelé la planche de Mibray. Il fut remplacé par un pont de bois construit de 1413 à 1421 et appelé alors pont Notre-Dame. Ce pont supportait 60 maisons uniformes occupées par des marchands de diverses corporations: les changeurs et les orfèvres seuls ne pouvaient s'y établir, à cause de la proximité du pont au Change. Le 24 octobre 1499, ce pont s'écroula avec toutes les maisons qu'il supportait. Les habitants, prévenus heureusement par un charpentier, purent se retirer à temps, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux. Les prévots des marchands et échevins, déclarés responsables de cet événement par leur négligence, furent mis en accusation et, après enquête, condamnés à de fortes amendes. On établit alors un bac provisoire, puis on chargea le cordelier Jean Joconde de construire un nouveau pont en pierre qui coûta 250,400 livres. Ce nouveau pont était composé de six arches et supportait soixante-dix maisons. Le pont Notre-Dame était ordinairement le théâtre des fêtes et des solennités données par la ville de Paris. En 1590, le légat du pape y passa en revue l'armée des ligueurs. Enfin, en 1660, les maisons qui le surmontaient furent décorées de statues et de médaillons. Les statues de saint Louis, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, placées aux extrémités du pont Notre-Dame, disparurent au moment de la Révolution, ainsi que les maisons

qui le surchargeaient, et on lui donna le nom de pont de la Raison. Ce pont, réparé à diverses époques, notamment en 1577 et en 1659, a été presque complètement reconstruit en 1853. De l'œuvre primitive, il ne reste guère que les parties inférieures des piles et les cintre des arches. On a réuni les piles par cinq voûtes elliptiques. Il y a quelques années, on voyait encore, adossée au pont Notre-Dame, vis-à-vis de l'arche du milieu, du côté d'aval, une vaste charpente sur laquelle étaient établies deux pompes élevant l'eau de la rivière et la distribuant à un grand nombre de fontaines de Paris. Cette machine hydraulique était ornée d'un bas-relief de Jean Goujon et d'un portrait de Louis XIV accompagné d'une inscription du poëte Santeuil.

PONT AU CHANGE

NOTICE

Ce pont unit la rive droite de la Seine à l'île de la Cité, entre la place du Châtelet et le boulevard du Palais. Construit d'abord en bois, vers le xe siècle, il remplaça le Grand-Pont qui était jadis l'unique communication de l'île avec la rive droite. En 1141, le roi Louis VII y établit le change avec interdiction de le faire ailleurs, d'où son nom de pont au Change, qui s'est conservé jusqu'à nos jours. De chaque côté, sur toute sa longueur, s'élevaient des maisons basses: les changeurs se tenaient d'un côté, les orfèvres de l'autre. Le pont au Change, plusieurs fois emporté par les eaux, fut refait tantôt en bois, tantôt en pierre. Enfin, de 1639 à 1647, fut terminé un pont qui subsista jusqu'en 1859, époque où on le reconstruisit à nouveau. Ce dernier, composé de trois arches elliptiques, est décoré de parapets à balustres carrés.

Il exista longtemps au bout du pont au change, du côté opposé à la Cité, un petit monument en marbre noir et en bronze, à la gloire de Louis XIV. Le roi, couronné par la victoire, était représenté debout sur un piédestal, à ses côtés se trouvaient Louis XIII et Anne d'Autriche, debout aussi et en habits royaux. Au-dessous, dans la partie inférieure du piédestal, un bas-relief montrait des captifs enchaînés.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS Travaux d'art	PRIX ALLOUÉS Travaux accessoires
1860	CABET (Paul-Jean-Baptiste), né à Nuits (Côte-d'Or), en 1815; — élève de Rude; — méd. 2e cl., 1855; — méd., 1re cl., 1861; — ✻, 1868. — Mort en 1876.	Couronnes de laurier entourant la lettre initiale impériale.	»	9,000	»
		TOTAL......	......	9,000	»

PONT NEUF

NOTICE

Ce pont, un des plus intéressants de Paris, par son ancienneté et les souvenirs qu'il rappelle, joint la rive gauche à la rive droite de la Seine, entre la rue Dauphine et la rue de la Monnaie, en traversant l'extrémité de l'île de la Cité sur le sol de laquelle il s'appuie.

Il existait, au moyen-âge, un pont de bois construit à peu près au même endroit, connu longtemps sous le nom de pont aux Colombes, du nom de l'industrie qui s'y exerçait. Emporté par un ouragan, il fut reconstruit : on y plaça des moulins, d'où le nom de pont aux Meuniers qui lui fut dès lors acquis. S'étant écroulé une seconde fois en 1596, un sieur Charles Marchant, capitaine des archers de la Ville, offrit de le réédifier à ses frais, à la condition de lui donner son nom. L'offre fut acceptée; le pont Marchant subsista jusqu'en 1621, époque à laquelle un incendie le détruisit. Il ne restait plus alors, comme moyens de communication entre les deux rives, que le pont au Change et le petit Pont, et ce fut pour augmenter ces communications que l'édification du pont Neuf actuel fut décrétée.

La première pierre en fut posée le 31 mai 1578, en présence de Henri III. ANDROUET DU CERCEAU[1] dirigeait les travaux de construction qui étaient encore peu avancés lorsque les guerres civiles vinrent les interrompre. Ce ne fut que sous Henri IV, en 1602, que

---

[1] ANDROUET DU CERCEAU (Jacques), architecte et graveur, né vers 1515.

ces travaux furent repris. Le pont Neuf fut terminé en 1604, sous le direction de GUILLAUME MARCHANT[1]. Il est porté sur douze arcades en plein-cintre, au-dessus desquelles règne une corniche à consoles, que GERMAIN PILON[2] orna de mascarons d'un remarquable travail. Au droit de chaque pile, cette corniche ainsi que le tablier du pont, se développent en hémicycles, dans lesquels on installa, vers 1775, des boutiques en pierre de taille. En 1848, l'état de ce pont laissant beaucoup à désirer, on entreprit sa réfection complète en conservant son caractère architectural et son style primitif. Les boutiques furent toutefois supprimées et remplacées par des exèdres munis de bancs de pierre, faisant corps avec le parapet. Le pont fut abaissé et les mascarons de GERMAIN PILON que le temps avait endommagés furent fidèlement reproduits d'après les originaux déposés au Musée de Cluny. La dépense de ces travaux de restauration, exécutés sous la direction de MM. MICHAL[3], DE LAGALISSERIE[4] et POIRÉE[5], s'est élevée à la somme de 2,127,000 francs.

En 1635, sous le ministère du cardinal de Richelieu, le terre-plein qui se trouve au milieu du pont Neuf fut décoré d'une statue équestre de Henri IV, posée sur un piédestal de marbre blanc décoré d'une inscription et de bas-reliefs en bronze, représentant les batailles d'Arques et d'Ivry, ainsi que la prise d'Amiens et celle de Montmélian. Aux quatre coins du piédestal étaient des figures d'esclaves, de grandeur naturelle, accompagnées de trophées et sculptées par PIERRE FRANQUEVILLE et par BORDONI, le tout soutenu par un soubassement de marbre bleu. La statue et le cheval, œuvre de JEAN DE BOLOGNE et de PIERRE TACCA, avaient été envoyés en présent à Marie de Médicis, en 1611, par Cosme II, grand-duc de Toscane, et placés en 1614.

Le monument, détruit sous la Révolution, fut, en 1814, rétabli provisoirement en plâtre. Les figures d'esclaves, enlevées à la même époque et les débris du cheval, ont été déposés au musée du Louvre. Le monument actuel fut refait sous Louis XVIII qui en posa la première pierre, le 23 octobre 1817. La dépense s'éleva à la somme totale de 537,860 francs.

Au pont Neuf se rattache le souvenir d'une ancienne fontaine, célèbre autrefois et aujourd'hui détruite : la Samaritaine, construite en 1603 sur pilotis, près de la seconde arche du pont, du côté du Louvre. Elle servait à élever, au moyen d'une machine, les eaux de la Seine, de manière à les distribuer facilement dans divers quartiers de Paris. Ce bâtiment était orné d'une horloge à carillon au-dessus de laquelle se voyait un groupe en plomb doré, représentant Jésus-Christ et *la Samaritaine* auprès du puits de Jacob : d'où le nom de cette fontaine.

---

[1] MARCHANT (Guillaume), architecte du roi, né vers 1531. — Mort en 1605.

[2] PILON (Germain), sculpteur, né vers 1515. — Mort en 1590.

[3] MICHAL (Zoroastre-Alexandre), ingénieur, né en 1801 ; — inspecteur général de 1re classe des Ponts et Chaussées, directeur du service municipal ; — C ✻. — Mort en 1875.

[4] LAGALISSERIE (Paul-Martin Gallocher de), né en 1805 ; — attaché au service ordinaire du département de la Seine ; — O ✻ ; — inspecteur général de 2e classe des Ponts et Chaussées. — Mort en 1871.

[5] POIRÉE (Antoine-Jules), né en 1785 ; — ingénieur de la navigation de la Seine ; — O ✻ ; — inspecteur général de 1re classe des Ponts et Chaussées. — Mort en 1873.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS	
				Travaux d'art	Travaux accessoires
1817	LEMOT (Frédéric, baron), statuaire, né à Lyon en 1771; — g[d] prix de sculpture en 1788; — membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts. — Mort en 1827.	*Statue en bronze*, représentant Henri IV à cheval.	»	587.860	»
1817	MILHOMME (Aimé), né à Lille en 1780; — g[d] prix de sculpture, 1801. — Mort en 1822.	Mascarons représentant des têtes de Faunes reproduits d'après les originaux de Germain Pilon.	»	»	»
1852 à 1854	MAINDRON (Etienne-Hippolyte), né à Champtoceaux (Maine-et-Loire); — élève de David d'Angers; — méd. 3[e] cl., 1838; — 2[e] cl., 1843 et 1848; — rap., 1859; — ✻, 1874; — H. C.	Mascarons supportant la corniche du pont.	»	»	»
1852 à 1854	VALOIS (Achille Joseph-Etienne), né à Paris en 1785; — élève de Louis David et de Chaudet; — 2[e] g[d] prix de Rome, 1808. — Mort en 1862.	Id.	»	»	»
1852 à 1854	BARYE (Antoine-Louis), né à Paris; — méd. 2[e] cl., 1831; — ✻, 1833; — O. ✻, 1855; — membre de l'Institut, 1868. — Mort en 1875.	Id.	»	»	»
1852 à 1854	LAVIGNE. Voir page 224.	Id.	»	»	»
1852 à 1854	FONTENELLE.	Id.	»	»	»
		TOTAL......	....	587.860	»

PONT DE LA TOURNELLE

NOTICE

En 1614, le sieur Marie, qui avait déjà obtenu la concession du pont qui porte son nom, fut autorisé également à construire le pont de la Tournelle. Établi d'abord en bois, il fut emporté par les eaux en 1637, puis en 1651. Reconstruit en pierre en 1654, il fut repris à nouveau en 1846 et 1847. Il comprend six arches inégales en plein-cintre et relie le quai de la Tournelle à ceux de Béthune et d'Orléans. Les travaux d'appropriation exécutés pour la restauration de ce pont, ont atteint le chiffre de 500,000 francs.

PONT DE L'ARCHEVÊCHÉ

NOTICE

Ce pont, situé entre les quais de l'Archevêché et de Montebello, se compose de deux culées, de deux piles et de trois arches en arc de cercle. Les têtes sont couronnées par un simple bandeau au-dessus duquel s'élève un garde-fou en fer. Ce pont, commencé le 1er avril 1828, fut terminé le 4 novembre suivant.

PONT SAINT-LOUIS

NOTICE

Le pont Saint-Louis réunit le quai aux Fleurs au quai Bourbon et traverse le petit bras de la Seine, en s'appuyant sur la pointe de l'île Saint-Louis, d'une part, et de l'autre, sur la pointe de l'île de la Cité. Ce pont, construit en fer, n'a qu'une seule arche elliptique formée par une série d'axes métalliques reliées aux poutres horizontales qui portent le tablier. Il est décoré d'une balustrade en fonte surmontant une corniche de même métal décorée de consoles.

PONT AU DOUBLE

NOTICE

En 1625, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu firent construire, le long de la rivière, une voûte pour élever au-dessus une salle de malades et demandèrent la permission, afin de faciliter la communication entre les bâtiments situés sur les deux rives, de faire construire un pont qui ne fut achevé qu'en 1634. La même année, Louis XIII ordonna que les gens à cheval qui passeraient sur ce pont payeraient un double tournois et les gens à pied six deniers, pour être employés à son entretien; de là le nom qui lui fut donné. En 1789, le péage fut supprimé, mais le nom resta. Ce pont était composé de deux arches en plein-cintre, séparées par une pile. Il a subsisté jusqu'en 1847. L'intérêt de la navigation exigea alors sa démolition. Il fut remplacé, l'année suivante, par un pont d'une seule arche, construite en pierre meulière et ciment, pour la somme de 345,000 francs. La démolition des bâtiments de l'ancien

Hôtel-Dieu a nécessité la suppression du pont au Double et l'établissement d'un autre pont qui débouche sur le côté opposé de la place du Parvis-Notre-Dame. La nouvelle construction, qui assure une communication facile entre les deux rives, se compose d'une seule arche en fonte de forme elliptique, reliée au tablier par des poutres de même métal. La balustrade ajourée est en fonte bronzée et à chaque extrémité un pilastre en pierre, venant se raccorder au parapet des quais, porte une plaque de marbre rouge sur laquelle est gravée en lettres d'or l'inscription suivante :

PONT AU DOUBLE RECONSTRUIT SOUS LA RÉPUBLIQUE 1881-1882.

Les travaux de ce pont, dont l'inauguration a eu lieu le 14 juillet 1882, ont été adjugés le 3 mai 1880 ; MM. BERNARD [1] et LAX [2] ont été chargés d'en diriger l'exécution.

PETIT PONT

NOTICE

Paris était, à la fin du IVe siècle, relié aux deux rives de la Seine par deux ponts, nommés le Grand-Pont (appelé par la suite pont au Change) et le Petit-Pont, l'un sur le grand bras, l'autre sur le petit bras du fleuve. En 1185, Maurice de Sully, évêque de Paris, fit reconstruire ce dernier en pierre; mais dès 1196 il fut emporté par une inondation, et les ponts qui le remplacèrent eurent successivement le même sort en 1280, 1296, 1325, 1376, 1393, 1407. Un huitième pont fut livré à la circulation en 1409 et surmonté de maisons; l'inondation de 1658 le ruina presque entièrement. Il fut réparé alors à grands frais: mais détruit par un incendie en 1718, on le reconstruisit sans maisons et il se maintint en bon état jusqu'en 1851, année où il fut démoli et remplacé par celui que l'on voit aujourd'hui. Ce pont, en pierre, d'une seule arche, situé entre la rue de la Cité et les quais de Montebello et Saint-Michel, est l'œuvre de M. GARIEL-LARGET [3]. Sa construction a été achevée en 1853 et la dépense totale s'est élevée à 385,510 fr.

[1] BERNARD (Henri-Prosper), ✻, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chargé de l'inspection de la navigation de la Seine dans la traversée de Paris.

[2] LAX (Jules), ✻; ingénieur ordinaire de 1re classe, actuellement ingénieur en chef du Département.

[3] GARIEL-LARGET, ingénieur des Ponts et Chaussées.

PONT SAINT-MICHEL

NOTICE

Dans le prolongement du pont au Change, et sur l'emplacement actuel du pont Saint-Michel, il existait au XIIIe siècle, sur le petit bras de la Seine, un pont en bois alors appelé pont Neuf. En 1378, Hugues Aubriot, prévôt des marchands, le fit construire en pierre. Emporté par les eaux en 1408, il fut reconstruit en bois, puis plusieurs fois renversé et relevé jusqu'en 1617. Louis XIII posa la première pierre d'un nouveau pont qui résista mieux que les précédents, puisqu'il existait encore en 1857. Il était alors composé de quatre arches en plein-cintre. Dans l'origine, une statue de Louis XIII, en bronze, surmontait la pile du milieu, et des niches circulaires, à frontons, décoraient les deux tympans latéraux. Ce pont, détruit après le percement du boulevard Saint-Michel, a été remplacé par un nouveau, composé de trois arches elliptiques. Les matériaux et la décoration sont les mêmes qui ont été adoptés pour la reconstruction du pont au Change auquel il fait suite. Exécuté sous la direction de MM. de Lagalisserie[1] et Vaudrey[2], ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées, il a coûté 743,253 francs.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS Travaux d'art	Travaux accessoires
1858	LAVIGNE (Hubert). Voir page 224.	Couronne de laurier ornant chaque tympan, et entourant la lettre initiale impériale.	»	9.000	»
		TOTAL......	....	9.000	»

[1] Lagalisserie (de), voir page 231.
[2] Vaudrey (Paul-Émile), né en 1824, ✻, ingénieur en chef de 1re cl. — Mort en 1876.

PONT DES ARTS

NOTICE

Le pont des Arts qui fait communiquer le quai du Louvre avec le quai Conti, est réservé aux piétons. Son nom lui vient du Louvre qui portait le titre de Palais des Arts au moment de sa construction. Il fut commencé en 1802 et achevé en 1804. Ses culées et ses piles en pierre de taille supportent neuf arches en fonte : le tablier est en bois goudronné recouvert d'une couche de bitume. Vers 1852, quatre statues furent commandées, moyennant le prix de 20,000 francs, à M. Duret, pour être placées aux angles, mais les travaux d'exhaussement du pont n'ont pas permis de donner suite à ce projet.

PONT DU CARROUSEL OU DES SAINTS-PÈRES

NOTICE

Ce pont, reliant le quai Voltaire au quai du Louvre, se compose de trois arches en fonte formées par des arcs tubulaires à section elliptique. Quatre statues plus grandes que nature s'élèvent aux extrémités. Construit par M. Polonceau[1] et livré à la circulation en 1834, le pont du Carrousel a coûté 830,000 francs.

[1] Polonceau (Antoine-Remi), ingénieur français, né à Reims en 1778. — Mort à Roche (Doubs), en 1847.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS Travaux d'art	Travaux accessoires
1847	PETITOT (Louis-Messidor-Lebon), né à Paris en 1794; — 2e gd prix, 1813; — gd prix, 1814; — méd. 2e cl., 1823; — 1re cl., 1826; — ✻, 1828; — membre de l'Académie des Beaux-Arts, 1835, — O. ✻, 1860. — Mort en 1862.	Quatre statues en pierre :			
		Rive droite : *L'Abondance.*	»	»	»
		Rive droite : *L'Industrie.*	»	»	»
		Rive gauche : *La Seine.*	»	»	»
		Rive gauche : *La Ville de Paris.*	»	»	»
		TOTAL......	......	»	»

PONT ROYAL

NOTICE

Ce pont, ainsi nommé parce que Louis XIV en fit les frais, succéda à un pont de Bois connu sous le nom de pont Rouge et qui remplaça lui-même le bac mettant en communication les Tuileries et le Pré-aux-Clercs. Le pont Royal, commencé en 1685, sur les dessins du frère ROMAIN[1] et de MANSART[2], est composé de cinq arches en plein-cintre construites en maçonnerie. Terminé en 1689, il coûta 742,171 livres. Nommé pont National en 1792, pont des Tuileries en 1804, il reprit le nom de pont Royal en 1815 et l'a conservé depuis. En 1839, il a été l'objet d'importants travaux de réparations.

[1] ROMAIN (le frère François), dominicain, architecte du roi. — Mort en 1735.

[2] MANSART (Jules HARDOUIN, *dit*), architecte du roi, né en 1646. — Mort en 1708.

PONT DE LA CONCORDE

NOTICE

Le pont de la Concorde sert à relier la place du même nom au palais du Corps Législatif. Commencé en 1787, sur les dessins et sous la conduite de l'ingénieur Rodolphe Perronet[1], il ne fut complètement terminé qu'en 1793. Il se compose de cinq arches en arc de cercle reposant sur quatre piles et deux culées en maçonnerie. Ce pont est décoré de parapets à balustres dans lesquels sont engagés des dés en pierre destinés à servir de piédestaux à des statues monumentales. Ces statues furent en effet exécutées et mises en place sous la Restauration, mais elles furent ensuite enlevées, parce que leur hauteur avait été calculée de manière à s'harmoniser avec les dimensions du pont vu d'ensemble et de loin : or, dans ces conditions, elles étaient d'un effet écrasant pour les spectateurs qui, traversant le pont, les voyaient de près. Ces statues, représentant des personnages célèbres, décorent aujourd'hui la Cour d'honneur du palais de Versailles.

Perronet (Jean-Rodolphe), ingénieur, né à Suresnes en 1708. — Mort à Paris en 1794.

PONT DE SOLFÉRINO

NOTICE.

Ce pont, situé entre le pont Royal et le pont de la Concorde, en face du jardin des Tuileries, a été livré à la circulation en 1859. Il se compose de trois arches en fonte, reposant sur deux piles et deux culées.

La balustrade est également en fonte.

Des N renfermés dans des couronnes constituent le seul ornement du pont dont il s'agit.

La dépense occasionnée par sa construction, s'est élevée à 1,089,000 francs.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS	
				Travaux d'art	Travaux accessoires
1859	LAVIGNE (Hubert). Voir page 224.	Écussons ornés de la lettre initiale impériale surmontée de la couronne.	»	4.000	»
		TOTAL......	....	4.000	»

PONT DES INVALIDES

NOTICE

En 1824, l'Administration décida la construction d'un pont devant relier le quai de la Conférence au quai d'Orsay, dans l'axe de l'esplanade des Invalides. En 1826, l'ouvrage étant presque achevé, dut cependant être démoli, à cause de son peu de solidité.

L'année suivante, on construisit un nouveau pont suspendu, avec des chaînes de fer et deux piles en maçonnerie. On le jugea insuffisant en 1854, et on décida alors de le remplacer par un pont de pierre. Le nouveau pont, composé de quatre arches en arc de cercle, a été exécuté par M. GARIEL-LARGET [1], ingénieur des Ponts et Chaussées.

La crue des eaux de la Seine survenue en 1879, a occasionné l'écroulement du tablier de ce pont qui a dû, en conséquence, être l'objet d'une réfection presque complète.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS	
				Travaux d'art	Travaux accessoires
1855	VILAIN (Victor), né à Paris; — élève de Pradier et de Paul Delaroche; — prix de Rome, 1838; — méd. 3e cl., 1847; — méd. 2e cl., 1848; — ✱, 1849.	*La Victoire terrestre*, statue en pierre. (Au-dessus de la culée de la pile du milieu.)	»	15.000	»
1855	DIÉBOLDT (Georges), né à Dijon (Côte-d'Or), en 1816; — élève de Ramey et Dumont; — gd prix de Rome, 1841; — méd. 1re cl., 1852; — ✱, 1854. — Mort en 1861.	*La Victoire maritime*, statue en pierre. (Au-dessus de la culée de la pile du milieu).	»	15.000	»
1862	BOSIO, (Astyanax-Scévola), né à Paris en 1798; — élève du Baron Bosio, (son oncle); — méd. 2e cl., 1838. — ✱, 1857. — Mort en 1876.	*Quatre trophées* décorant les piles du pont.	»	»	»
		TOTAL......	....	30.000	»

[1] GARIEL-LARGET, voir page 235.

PONT DE L'ALMA

NOTICE

Le pont de l'Alma, construit en face de l'avenue de ce nom, entre le quai d'Orsay et le quai de la Conférence, a été terminé en 1856. Il est composé de trois arches de forme élliptique reposant sur deux piles et deux culées.

Quatre statues décorent les piles de ce pont: deux d'entre elles, situées en amont, représentant un zouave et un soldat de la ligne, sont de M. Diéboldt; les deux autres, situées en aval, représentant un chasseur à pied et un artilleur, sont l'œuvre de M. Arnaud.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS Travaux d'art	Travaux accessoires
1857	DIÉBOLDT (Voir p. 241).	*Un Zouave*, statue en pierre.	»	18.000	»
		Un Grenadier, Id.	»	18.000	»
1857	ARNAUD (Charles-Auguste), né à la Rochelle (Charente-Inférieure), en 1825; — élève de Rude.	*Un Artilleur*, Id.	»	18.000	»
		Un Chasseur à pied, Id.	»	18.000	»
		Total......	....	72.000	»

PONT D'IÉNA

NOTICE

Le pont d'Iéna, situé dans l'axe de l'Ecole militaire, relie le quai de Billy au quai d'Orsay. Il fut construit sur le dessin de M. LEMANDÉ et terminé en 1813. Il se compose de cinq arches de pierre en arc de cercle. Ce pont faillit être détruit par Blücher en 1815. Louis XVIII parvint à le sauver et lui donna le nom de pont des Invalides, qu'il conserva jusqu'en 1830. Depuis lors, il a repris son nom primitif. En 1848, les piédestaux qui terminent les parapets ont été ornés de quatre groupes équestres commandés par l'État, représentant des guerriers de diverses nations.

Les deux groupes de la rive droite sont de DEVAULT (un cavalier grec), de FEUCHÈRES (cavalier arabe). Ceux de la rive gauche, de DAUMAS (cavalier romain), et PRÉAULT (cavalier gaulois).

Au-dessus de chaque pile existe, de plus, un aigle gravé dans la pierre et accompagné de palmes.

La construction du pont d'Iéna s'est élevée à la somme de 1,620,000 francs.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS Travaux d'art	Travaux accessoires
1848	DEVAULT (François-Théodore), né à Paris; — méd. 3e cl., 1849. — Mort en 1875.	*Cavalier grec.*		27.000	»
1848	FEUCHÈRES (Jean-Jacques), né à Paris en 1807; — élève de Cortot et de Ramey; — méd. 2e cl., 1834; — ✻, 1836. — Mort en 1852.	*Cavalier arabe.*	»	27.000	»
1848	PRÉAULT (Auguste), né à Paris; — élève de David d'Angers; — méd. 2e cl., 1849; — ✻, 1870. — Mort en 1879.	*Cavalier gaulois.*	»	27.000	»
1848	DAUMAS (Louis-Joseph), né à Toulon (Var); — élève de David d'Angers; — méd. 3e cl., 1843; — méd. 2e cl., 1845 et 1848; — rap., 1857; — ✻, 1868.	*Cavalier romain.*	»	27.000	»
		TOTAL......	....	108.000	»

PONTS DE PASSY

NOTICE

Les ponts de Passy, jetés dans le prolongement de l'axe du boulevard de Grenelle, sur les deux bras de la Seine formés par l'île des Cygnes, ont eu tout d'abord pour objet de remplacer le pont d'Iéna, pendant la durée de l'Exposition Universelle. Ils assurent, d'ailleurs, à la population ouvrière des hauteurs de Passy, une communication directe avec les nombreuses usines du quartier de Grenelle, par la nouvelle voie avec escaliers ouverte à travers les terrains Delessert.

Mais la faible altitude des quais, aux abords de ces ponts, n'a pas permis de les rendre accessibles aux voitures, et ils ne constituent qu'un passage pour piétons, auquel on accède de part et d'autre par des escaliers de treize marches.

La charpente métallique de ces ponts se compose, pour chacun d'eux, de deux parties semblables reposant respectivement sur les deux piles et réunies simplement, dans le milieu de la travée, par un boulon d'acier maintenant, en ce point, le nivellement du plancher.

Les culées sont fondées sur pilotis et sur des plates-formes en charpente. Elles sont formées d'un mur de face de 2 mètres d'épaisseur et de deux murs en retour prolongés simplement jusqu'à la crête du talus.

Un plancher en fer et briques recouvre la cavité intérieure, rendue accessible aux eaux par des baies latérales, et supporte, au moyen d'une construction en briques, les marches des escaliers d'accès.

Les piles sont formées de deux tubes en fonte de $1^{m},80$ de diamètre espacés de 5 mètres, d'axe en axe, et d'un caisson en tôle sur les extrêmités semi-circulaires duquel les tubes sont assemblés par l'intermédiaire d'anneaux coniques.

Les travaux ont été exécutés d'après les plans et sous la directions de MM. Huet[1] et Bartet[2]; la dépense totale s'est élevée à la somme de 420,000.

---

[1] Huet ✻, ingénieur en chef de 1re classe des Ponts et Chaussées, Sous-Directeur des Travaux de Paris.

[2] Bartet ✻, ingénieur en chef de 2e classe des Ponts et Chaussées.

PONT DE GRENELLE

NOTICE

Commencé en 1825 et terminé en 1827, ce pont est divisé en deux parties par la digue qui sépare le quai de Grenelle du bras droit de la Seine. Repris en 1877, il était composé auparavant de six arches en charpente reposant sur des piles et culées en maçonnerie.

La dépense de construction de ce pont, qui ne présente aucun intérêt au point de vue artistique, s'est élevée à la somme de 789,000 francs.

PONT VIADUC DU POINT-DU-JOUR

NOTICE

Ce pont, rappelant par sa forme les anciens viaducs romains, s'élève à l'extrémité occidentale de Paris et sert à la fois de passage au chemin de fer de ceinture, à la voie militaire qui suit les fortifications, et enfin aux voitures et aux piétons.

Le pont proprement dit se compose de cinq arches en maçonnerie de forme elliptique.

Au-dessus s'élève le viaduc portant la voie ferrée, composé d'arches en plein-cintre également en pierre.

Ce pont, d'un bel ensemble, mais à peu près dépourvu de toute décoration artistique, a été construit par MM. Bassompierre et de Villiers, en 1866.

La dépense totale s'est élevée à 4,301,000 francs.

ÉTAT DES TRAVAUX D'ART.

DATES DES COMMANDES	ARTISTES	SUJETS	DIMENSIONS	PRIX ALLOUÉS	
				Travaux d'art	Travaux accessoires
1866	DELAFONTAINE, BARRAL et DECÉE, sculpteurs-ornemanistes.	Couronnes de feuilles de laurier au centre desquelles est la lettre initiale impériale.	»	»	»
		Total.....	....	»	»

PONTS DE PARIS

RÉCAPITULATION DES TRAVAUX D'ART

COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DEPUIS 1816

NATURE DES TRAVAUX	TRAVAUX D'ART	TRAVAUX ACCESSOIRES	TOTAL GÉNÉRAL
Sculpture.	852.860 »	» »	852.860 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . .	852.860 »	» »	852.860 »

PONTS DE PARIS

NOMS DES PERSONNES MENTIONNÉES DANS L'INVENTAIRE

NOTA. — L'abréviation *arch.*, signifie architecte ; *sc.*, sculpteur ; *ing.*, ingénieur.

ARCHIVES

DU

DÉPARTEMENT

ARCHIVES MUNICIPALES ET DÉPARTEMENTALES

NOTICE

Les bâtiments destinés à recevoir les Archives municipales et départementales portent le n° 30 du quai Henri IV. Leur construction a été autorisée par délibération du Conseil municipal et du Conseil général, en date des 15 et 19 novembre 1875. Le projet présenté par M. Roguet[1], architecte, comportait quatre ailes : On devait, dans l'une, installer les bureaux et le logement du concierge; dans les trois autres devaient être classées les archives; mais l'aile renfermant les bureaux et l'une de celles qui sont destinées aux archives ont seules été construites jusqu'à ce jour; les deux autres ne le seront qu'au fur et à mesure des besoins, et les bâtiments couvriront alors une superficie de 970 mètres. Le terrain qu'ils occupent provenant d'une partie de l'ancien lit de la Seine remblayé, on a dû, avant de jeter les fondations, descendre jusqu'au bon sol des puits que l'on a rempli de beton et qui ont été reliés ensuite les uns aux autres à leur sommet par des arcs.

C'est en 1876 que l'on posa la première pierre de ces constructions.

L'aile affectée aux bureaux s'étend parallèlement au quai ; l'autre, placée à gauche de la précédente et perpendiculairement à elle, développe sa façade extérieure sur la rue Schomberg.

La première possède un rez-de-chaussée et un premier étage, et se divise en trois parties.

Dans la partie centrale que limitent des pilastres, se trouve, au rez-de-chaussée, une grande porte plein-cintre, et au premier étage, une baie rectangulaire. Cette partie est couronnée par un fronton circulaire.

Chacun des étages des deux autres parties présente deux baies rectangulaires ; les chambranles des baies de l'étage supérieur sont ornées de crossettes.

Un passage, sur lequel s'ouvre la grande porte, donne accès dans la cour intérieure.

La façade intérieure de cette première aile donnant sur la cour est flanquée de deux avant-corps comportant une fenêtre à chaque étage. Le reste de la façade se divise en cinq travées ; la travée centrale du rez-de-chaussée est percée d'une grande porte plein-cintre ; les autres sont pourvues chacune d'une grande baie rectangulaire.

A gauche de cette aile et sur le même alignement qu'elle, s'élève l'une des façades latérales du bâtiment contenant les archives. Cette façade, encadrée de pilastres, se divise en deux parties séparées l'une de l'autre par une corniche couronnant l'aile précédemment décrite. La partie inférieure est simplement décorée

---

[1] Roguet (Félix), né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; — élève de M. Albert Lenoir ; — médaille 2e classe, 1874 ; — ✻, 1878.

de refends ; la partie supérieure offre trois travées formées par des encadrements en pierre.

Dans la travée centrale se détache une table en marbre vert reposant sur un cul-de-lampe et surmontée d'un petit fronton circulaire interrompu par une palmette. Sur cette table on lit, écrite en lettre d'or, l'inscription suivante :

ARCHIVES
MUNICIPALES ET DÉPARTEMENTALES

La façade extérieure de ce bâtiment qui s'étend, comme nous l'avons dit, sur la rue Schomberg, présente un rez-de-chaussée orné de refends et percé de quatre baies demi-circulaires et un premier étage divisé en six travées par des pilastres.

Six baies, avec chambranles à crossettes, dont deux à l'étage inférieur et quatre à l'étage supérieur, sont ménagées sur la façade donnant sur la cour. Les baies sont placées les unes au-dessus des autres dans la partie en dehors de celle occupée par le bâtiment des bureaux.

Un étage de combles, éclairé par trois lucarnes circulaires, couronne cette seconde aile.

Une tourelle appuyée sur la façade postérieure, et dans l'axe de cette façade, renferme un escalier spécial installé pour faciliter les secours en cas d'incendie.

Les élévations, les angles, piédroits des ouvertures, bandeaux et corniches seuls sont en pierre, les remplissages des murs sont en moellons enduits.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ARTISTES MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX DANS PARIS

ET

HORS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ARTISTES MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

NOTA. — L'abréviation *arch.*, signifie architecte; — *gr.*, graveur; — *p.*, peintre; *p.-verr.*, peintre-verrier; — *sc.*, sculpteur; — *sc.-orn.*, sculpteur-ornemaniste.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME III DES ÉDIFICES DÉPARTEMENTAUX

PALAIS DU TRIBUNAL DE COMMERCE

PRISONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

MAISON D'ARRÊT CELLULAIRE

(PRISON MAZAS)

DÉPOT DES CONDAMNÉS

(GRANDE ROQUETTE)

PAGES

PONT MARIE

PONT LOUIS-PHILIPPE

PONT D'ARCOLE

PONT NOTRE-DAME

PONT AU CHANGE

TRAVAUX D'ART COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

PONT NEUF

TRAVAUX D'ART COMMANDÉS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE

PONT DE LA TOURNELLE

PONT DE L'ARCHEVÊCHÉ

PONT SAINT-LOUIS

PONT AU DOUBLE

PETIT PONT

PONT SAINT-MICHEL

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER. — IMPRIMERIE CHAIX. — RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 19315-2.

